

2020_CT2_267

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau - Cycle de l'eau et assainissement - AVIS - Approbation du rapport annuel 2019 sur le Prix et la Qualité des Services Publics de l'eau potable et de l'assainissement métropolitain

Le 16 novembre 2020, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle polyvalente à Mimet, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 10 novembre 2020, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : AMAR Daniel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BONFILLON Béatrice – BOULAN Michel – BURLE Christian – CHAUVIN Pascal – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – FERNANDEZ Stéphanie – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GARCIN Eric – GERARD Jacky – GOMEZ André – GRUVEL Jean-Christophe – HUBERT Claudie – JOISSAINS Sophie – LANGUILLE Vincent – MERCIER Arnaud – PELLENC Roger – PENA Marc – POUSSARDIN Fabrice – RAMOND Bernard – ROVARINO Isabelle – RUIZ Michel – SLISSA Monique – TAULAN Francis – VENTRON Amapola – VINCENT Jean-Louis – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à VINCENT Jean-Louis – BIANCO Kayané donne pouvoir à FERNANDEZ Stéphanie – BRAMOULLÉ Gérard donne pouvoir à BONFILLON Béatrice – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à GARCIN Eric – CESARI Martine donne pouvoir à FREGEAC Olivier – CIOT Jean-David donne pouvoir à POUSSARDIN Fabrice – CONTÉ Marie-Ange donne pouvoir à PELLENC Roger – DAGORNE Robert donne pouvoir à DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent donne pouvoir à LANGUILLE Vincent – GOURNES Jean-Pascal donne pouvoir à CRISTIANI Georges – GRANIER Hervé donne pouvoir à GOMEZ André – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – KLEIN Philippe donne pouvoir à CHAUVIN Pascal – MALLIÉ Richard donne pouvoir à VENTRON Amapola – MORBELLI Pascale donne pouvoir à GACHON Loïc – PAOLI Stéphane donne pouvoir à TAULAN Francis – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : CHARRIN Philippe – DI CARO Sylvaine – FILIPPI Claude – GUINIERI Frédéric – MARTIN Régis – PETEL Anne-Laurence – SANNA Valérie – SERRUS Jean-Pierre

Secrétaire de séance : LANGUILLE Vincent

Monsieur Arnaud MERCIER donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20201116-2020_CT2_267- DE Date de télétransmission : 24/11/2020 Date de réception préfecture : 24/11/2020

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau
Cycle de l'eau et assainissement**

■ Séance du 16 novembre 2020

06_6_02

■ **Approbation du rapport annuel 2019 sur le Prix et la Qualité des Services
Publics de l'eau potable et de l'assainissement métropolitain**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

Transition écologique et énergétique, cycle de l'eau, mer et littoral

■ Séance du 19 Novembre 2020

1

TCM 001-19/11/20 BM

■ Approbation du rapport annuel 2019 sur le Prix et la Qualité des Services Publics de l'eau potable et de l'assainissement métropolitain

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La loi n°95-101 du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement, a introduit diverses réformes dans la gestion des services publics de l'eau et l'assainissement.

Cette loi s'inscrit dans une perspective de transparence vis-à-vis des élus et des consommateurs ; L'article 73 de ladite loi, et le code général des Collectivités Territoriales (CGCT) dans ses articles D2224-1 à D2224-5 et ses annexes V et VI, prévoient la réalisation d'un rapport annuel de la Présidente sur les prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Pour l'année 2019, la Métropole Aix-Marseille-Provence a réalisé le rapport de synthèse Métropolitain commun sur le Prix et la Qualité de Service Public de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif avec ses annexes :

- Un rapport sur le Prix et la Qualité de Service Public de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif pour le Territoire de Marseille-Provence ;
- Un rapport sur le Prix et la Qualité de Service Public de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif pour le Territoire du Pays d'Aix ;
- Un rapport sur le Prix et la Qualité de Service Public de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif pour le Territoire du Pays Salonais ;
- Un rapport sur le Prix et la Qualité de Service Public de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif pour le Territoire du Pays de Martigues ;
- Un rapport sur le Prix et la Qualité de Service Public de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif pour le Territoire Istres-Ouest-Provence ;
- Un rapport sur le Prix et la Qualité de Service Public de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif pour le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

Ces rapports ont pour objet de préciser les missions et les objectifs des services publics de l'eau potable et de l'assainissement. Ils détaillent un certain nombre d'indicateurs d'activités des services

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201116-2020_CT2_267-
DE
Date de télétransmission : 24/11/2020
Date de réception préfecture : 24/11/2020

obligatoires et sont construits le cas échéant en prenant en compte l'analyse des rapports d'activité des exploitants.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement ;
- L'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 16 novembre 2020 ;
- La délibération HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Où le rapport ci-dessus,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Que le service public de l'eau et de l'assainissement de la Métropole doit faire l'objet d'un rapport annuel relatif aux prix et à la qualité de ce dit service.
- Que ce rapport et ses annexes (RPQS des six Territoires) doivent être présentés au Conseil de la Métropole et mis à disposition du public.

Délibère

Article unique :

Sont approuvés le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau potable et de l'assainissement de la Métropole Aix-Marseille-Provence et ses six annexes, ci-joints, pour l'exercice 2019.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Mer, Littoral
Cycle de l'Eau, GEMAPI

Didier REAULT

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20201116-2020_CT2_267- DE Date de télétransmission : 24/11/2020 Date de réception préfecture : 24/11/2020

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau - Cycle de l'eau et assainissement - AVIS - Approbation du rapport annuel 2019 sur le Prix et la Qualité des Services Publics de l'eau potable et de l'assainissement métropolitain

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	50
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	50
Majorité absolue	26
Pour	50
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 19 NOV. 2020

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201116-2020_CT2_267-DE
Date de télétransmission : 24/11/2020
Date de réception préfecture : 24/11/2020



RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

2019



Préambule

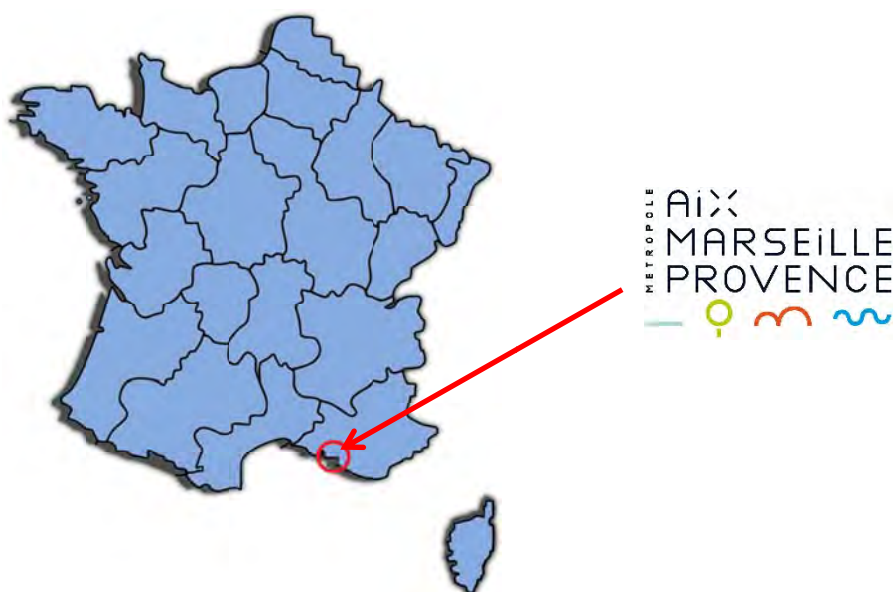
Ce rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement est destiné à l'information du public et des élus. Il représente un élément majeur dans la mise en œuvre locale de la transparence et des principes de gouvernance des services d'eau et d'assainissement.

Il répond aux obligations réglementaires prévues par :

- La loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques ;
- Les articles L.2224-5, D.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et le décret d'application n°2007-675 du 2 mai 2007 ;
- L'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement ;
- L'avis de la mission interministérielle de l'eau en date du 19 octobre 2007 ;
- L'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 ;
- L'arrêté du 16 avril 2015 fixant les différents postes de coûts de gestion relatifs à la mise en place de l'expérimentation de la tarification sociale de l'eau ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

La Métropole Aix-Marseille-Provence est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) unique, créée au 1^{er} janvier 2016 par la fusion des six intercommunalités préexistantes sur son territoire. Les dispositions législatives encadrant cette création sont la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 et la loi NOTRe du 7 août 2015.

La Métropole Aix-Marseille-Provence est l'une des trois métropoles à bénéficier d'un statut spécifique et elle est la plus vaste de France. Elle réunit 92 communes réparties sur trois départements, sur un territoire de 3 148 km². Ces 1,8 million d'habitants représentent 37 % de la population de l'ensemble de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.



SOMMAIRE

1. PRESENTATION GENERALE	4
1.1. L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT DANS LA METROPOLE	4
1.2. TERRITOIRE CONCERNE ET POPULATION DESSERVIE	4
1.3. LES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT	6
1.3.1. <i>Le service public de l'eau potable</i>	6
1.3.2. <i>Le service public de l'assainissement collectif</i>	7
1.3.3. <i>Le service public de l'assainissement non collectif</i>	8
1.4. LES MODES DE GESTION	8
1.4.1. <i>Délégations de service public (DSP)</i>	8
1.4.2. <i>Régies</i>	9
2. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE.....	10
2.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2019	10
2.2. FAITS MARQUANTS	10
2.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE.....	11
2.3.1. <i>L'adduction</i>	11
2.3.2. <i>La production</i>	14
2.3.3. <i>Le traitement</i>	16
2.3.4. <i>Le stockage</i>	17
2.3.5. <i>Réseau de distribution</i>	17
2.4. LA QUALITE DE L'EAU	18
2.5. LA DISTRIBUTION	20
2.5.1. <i>Rendement</i>	20
2.5.2. <i>Gestion patrimoniale</i>	21
2.6. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS	22
2.7. LA GESTION FINANCIERE	23
2.7.1. <i>Les volumes factures</i>	23
2.7.2. <i>Le taux d'impayés</i>	23
2.7.3. <i>Dégrèvements au titre de la loi Warsmann</i>	24
2.7.4. <i>Budget du service</i>	25
2.7.5. <i>Analyse du compte d'exploitation</i>	26
2.7.6. <i>Contribution à un fonds de solidarité</i>	28
2.8. LES ETUDES ET TRAVAUX	28
2.8.1. <i>Travaux neufs et Travaux de réhabilitation et de renouvellement</i>	28
2.8.2. <i>Etudes et travaux programmés</i>	31
3. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	33
3.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2019	33
3.2. FAITS MARQUANTS	33
3.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE.....	34
3.3.1. <i>La collecte</i>	34
3.3.2. <i>Le traitement</i>	34
3.4. LE RESEAU DE COLLECTE	35
3.5. LES OUVRAGES D'EPURATION	36
3.6. LA GESTION DES DECHETS.....	37
3.7. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS	38
3.8. LA GESTION FINANCIERE	39
3.8.1. <i>Les volumes facturés</i>	39
3.8.2. <i>Le taux d'impayés</i>	39
3.8.3. <i>Budget du service</i>	40

3.8.4	Analyse du compte d'exploitation (DSP)	41
3.8.5	Contribution à un fonds de solidarité	44
3.9.	LES ETUDES ET TRAVAUX	44
3.9.1	Travaux neufs et travaux de réhabilitation et de renouvellement	44
3.9.2	Etudes et travaux programmés	46
4.	LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	50
4.1.	LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2019	50
4.2.	FAITS MARQUANTS	50
4.3.	DESCRIPTION DU SERVICE	50
4.4.	L'ACTIVITE DU SERVICE	51
4.5.	LA CONFORMITE DES INSTALLATIONS	52
4.6.	BUDGET DU SERVICE	52
5	TARIFS DE L'EAU	54
5.1	LES TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	54
5.2	EVOLUTION DE LA FACTURATION	55
5.3	BILAN DE LA PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC)	58
6	ACTIONS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA SOLIDARITE	59
6.1	LA PERFORMANCE ENERGETIQUE	59
6.2	ACTIONS MISES EN ŒUVRE	62
6.3	GRANDS PROJETS	67
6.4	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	69
6.4.1	Contribution au Fonds de Solidarité Logement (FSL)	69
6.4.2	Contribution au Fonds de Proximité Eau	69
6.4.3	Solidarité internationale	71
ANNEXE 1 :	TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU TERRITOIRE	76
ANNEXE 2 :	TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE PAR COMMUNES/MODE DE GESTION	80
ANNEXE 3 :	FICHE ARS – QUALITE DES EAUX	83
ANNEXE 4 :	LISTE DES ETUDES ET TRAVAUX REALISES EN 2019	97
ANNEXE 6 :	DISPOSITIONS GENERALES DES CONTRATS DE DSP	108
ANNEXE 7 :	COMPTES D'EXPLOITATION DETAILLES	113
ANNEXE 8 :	ACTIONS DEVELOPPEMENT DURABLE – RESULTATS INDICATEURS PERFORMANCE	122
ANNEXE 9 :	EVOLUTION DE L'ENCOURS DE DETTE BUDGET ASSAINISSEMENT ET BUDGET EAU DU TERRITOIRE DE MARSEILLE PROVENCE	125

1. PRESENTATION GENERALE

1.1. L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT DANS LA METROPOLE

La Métropole Aix-Marseille-Provence est organisée en six territoires, correspondant aux six anciens EPCI :

- Marseille Provence (18 communes),
- Pays d'Aix (36 communes),
- Pays Salonais (17 communes),
- Pays d'Aubagne et de l'Etoile (12 communes),
- Istres-Ouest-Provence (6 communes),
- Pays de Martigues (3 communes).

Les six conseils de territoire exercent des compétences opérationnelles de proximité par délégation du conseil de la Métropole.

Ainsi, les services publics de l'eau potable et de l'assainissement sont assurés par chacun des territoires, sur leur périmètre géographique, pour le compte et dans le respect des objectifs et règles fixés par la Métropole.

Au niveau métropolitain, les compétences « Eau et Assainissement » sont exercées sous la responsabilité de la Présidente de la Métropole, Madame Martine VASSAL et du Vice-Président délégué à l'Eau et à l'Assainissement, Monsieur Roland GIBERTI.

Le présent Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS), établi par chaque Territoire, est :

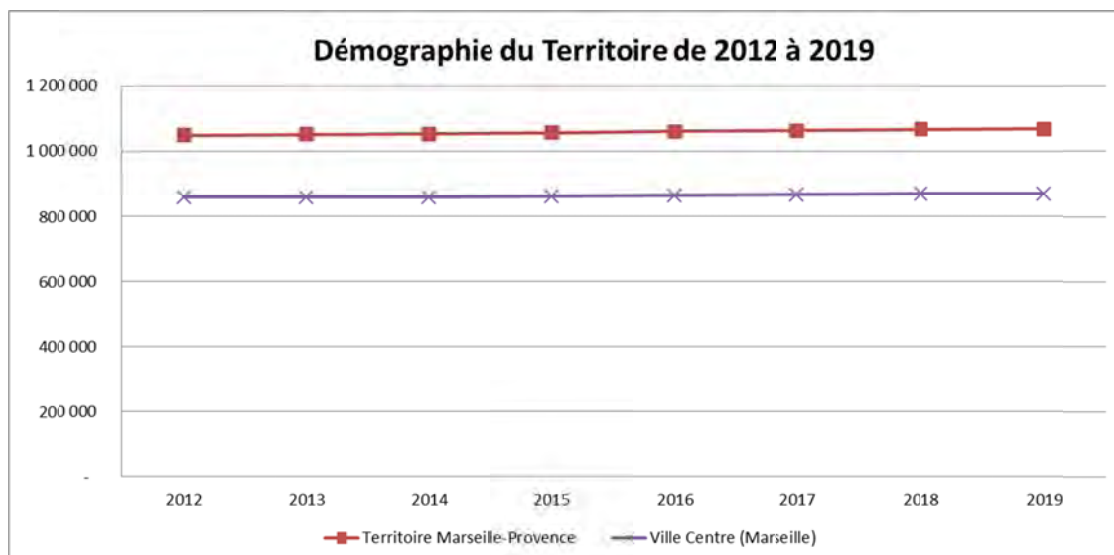
- présenté en conseil de Territoire ;
- soumis à l'avis de la CCSPL (commission consultative des services publics locaux), composée d'élus métropolitains et d'associations ;
- présenté en conseil de la Métropole ;
- présenté en conseil Municipal de chaque commune.

Par ailleurs, les différents indicateurs des services publics de l'eau et de l'assainissement sont renseignés sur le site de l'observatoire national des services d'eau et d'assainissement de l'ONEMA (www.service.eaufrance.fr).

1.2. TERRITOIRE CONCERNE ET POPULATION DESSERVIE

Le Territoire Marseille Provence de la Métropole Aix-Marseille-Provence est composé de 18 communes.

Il représente un bassin de vie de 1 070 490 habitants (population légale INSEE 2017 en vigueur au 1^{er} janvier 2020), soit près de 56,34 % de la population totale de la Métropole.



Le Territoire Marseille Provence couvre une superficie d'environ 60 745 ha.

La ville « centre » est Marseille (869 815 habitants, soit 81,25 % de la population du Territoire).

LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE



Au niveau du Territoire, les compétences « Eau et Assainissement » sont exercées sous la responsabilité du Président du Conseil de Territoire, Monsieur Jean MONTAGNAC.

La gestion opérationnelle est assurée au sein de 2 Directions :

- La Direction de l'Eau, de l'Assainissement et du Pluvial, chargée de :
 - o gérer le service d'adduction, de traitement et de distribution de l'eau potable pour l'ensemble des 18 communes, par délégation de service public et d'organiser la sûreté de l'approvisionnement en eau ;
 - o assurer le contrôle de la collecte, du traitement et des rejets des eaux usées dans le souci du respect des arrêtés préfectoraux et de la préservation de l'environnement ;
 - o de gérer le service public de l'assainissement non collectif ;
 - o assurer la gestion des eaux pluviales depuis l'arrêté du Conseil d'Etat du 4 décembre 2013 ;
 - o assurer le contrôle opérationnel des délégations de service public ;
 - o réaliser des études et l'instruction des permis de construire ;
 - o piloter également certains chantiers structurants et le suivi des opérations de travaux.
- La Direction Gestion Environnementale et Contrats de l'Eau, en charge du pilotage des contrats au travers des missions suivantes :
 - o Expertise pluridisciplinaire : technique, juridique et financière ;
 - o Elaboration et structuration d'un contrôle efficace et pérenne des délégataires en mettant en place des outils et des méthodes à même de veiller à l'atteinte des objectifs ;
 - o Mise en place et gestion du maillage des contrats et conventions connexes aux DSP ;
 - o Formulation des avis sur le caractère suffisant et pertinent du contenu de nombreux documents, rapports et bilans remis par les délégataires ;
 - o Mise en place et pilotage de la gouvernance prévue au sein des contrats (comité technique, comité de pilotage, comité de gouvernance).

1.3. LES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

1.3.1. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

La mission du service public de l'eau potable consiste à assurer la protection de la ressource et à délivrer une eau propre à la consommation des usagers, selon les critères du Code de la Santé Publique.

Le canal de Marseille est la principale ressource en eau du territoire. Il est lui-même alimenté par le canal EDF de la vallée de la Durance.

Le service dispose aussi de l'apport de l'eau du Verdon par le canal de Provence et de ressources souterraines, le forage de Coulin pour alimenter la zone industrielle de Gémenos et le Puits Saint-Joseph à Marseille qui est utilisé comme secours.

Le service bénéficie également d'importantes réserves d'eau brute (à Saint Christophe et Réaltor sur le canal de Marseille, à Vallon Dol, Sainte-Marthe et Saint-Barnabé à Marseille, à Cassis et à La Ciotat).

Cette eau brute est traitée afin de la rendre potable, puis distribuée sur l'ensemble du territoire à travers un réseau de canalisations et de stockages intermédiaires.

1.3.2. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les grands objectifs du service public de l'assainissement collectif sont de garantir les enjeux de santé publique liés au transport et au traitement des effluents, et de préserver les milieux naturels en limitant les rejets polluants. La qualité des rejets doit satisfaire aux normes imposées par les arrêtés préfectoraux d'autorisation des différents systèmes d'assainissement.

L'eau, une fois consommée, est ainsi dépolluée dans une station d'épuration.

L'ensemble des systèmes d'assainissement gérés par le Territoire de Marseille Provence ont une capacité maximale de traitement de 2,1 millions d'équivalents-habitants. Cette capacité tient compte des besoins touristiques et industriels.

Une partie des eaux pluviales est traitée par ces dispositifs. C'est le cas pour le réseau unitaire du centre-ville et pour le réseau du littoral balnéaire de Marseille. Dans ce contexte, la gestion du réseau pluvial et les opérations de lutte contre les inondations sur le territoire de Marseille ont été confiées à la Métropole par convention de gestion.

Les systèmes d'assainissement du Territoire de Marseille Provence collectent, transportent et traitent les effluents de 28 communes toutes situées sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence. 10 communes, situées en dehors du périmètre de Marseille Provence sont raccordées à la station d'épuration de Marseille (Géolide). Elle traite à elle seule, les effluents des communes de Marseille, Septèmes-les-Vallons, Plan-de-Cuques, Allauch, Carnoux-en-Provence, Gemenos et le Rove (hors secteur de Niolon) pour le Territoire de Marseille Provence et une partie de la commune des Pennes-Mirabeau (quartier de la Gavotte) pour le Territoire du Pays d'Aix, ainsi que la plupart des communes de la Vallée de l'Huveaune avec 9 communes du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile, soit Aubagne, La Penne-sur-Huveaune, Roquevaire, Belcodène, La Bouilladisse, Saint-Savournin, Cadolive, Peypin et La Destrousse. La capacité de la station d'épuration de Marseille est de 1 865 000 équivalents habitants.



1.3.3. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les missions du service public de l'assainissement non collectif consistent à contrôler le bon fonctionnement des installations privatives d'assainissement non collectif, afin de garantir l'efficacité du traitement des eaux usées et préserver ainsi la qualité des milieux récepteurs.

1.4. LES MODES DE GESTION

L'exploitation du service public de l'eau est assurée par :

- 1 délégation de service public ;
- 1 régie personnalisée.

L'exploitation du service public de l'assainissement collectif est assurée par :

- 3 délégations de service public;

1 régie personnalisée.

L'exploitation du service public de l'assainissement non collectif est assurée en interne par :

- La Division Pluvial et Assainissement non collectif du Service Etudes Générales de la Direction Adjointe de l'Ingénierie et des Etudes au sein de la Direction de l'Eau, de l'Assainissement et du Pluvial.

1.4.1. DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC (DSP)

La gestion du service public de l'eau potable est déléguée à une société privée qui assure, pour le compte de la Collectivité, l'adduction, le traitement, la distribution et la qualité de l'eau potable auprès des usagers, ainsi que l'entretien des installations et du patrimoine.

- Conclu avec la Société des Eaux de Marseille (SEM) pour une durée de 15 ans, le contrat relatif à l'adduction, production et distribution sur tout le territoire (excepté les communes de Gémenos et Plan-de-Cuques) a pris effet au 1er janvier 2014. Après 6 mois de période de tuilage, l'exploitation du service public de l'eau a démarré au 1er juillet 2014 et, conformément aux termes du contrat, la société dédiée EAU DE MARSEILLE METROPOLE (SEMM) s'est substituée à la SEM en date du 31/12/2014.

La gestion du service public de l'assainissement collectif a été confiée à 3 sociétés privées qui assurent, pour le compte de la Collectivité, la collecte et de la dépollution des eaux dans le respect des normes en vigueur. Elles assurent également l'entretien des installations et du patrimoine.

- Trois contrats relatifs à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées ont pris effet au 1er janvier 2014 après une période de tuilage de 3 semaines, pour une durée de 15 ans :
 - o Le contrat « Zone Centre » confié à la société SERVICE d'Assainissement de Marseille Métropole (SERAMM) couvre le territoire des communes d'Allauch, Carnoux-en-Provence, Marseille, Le Rove, Septèmes-les-Vallons et la zone industrielle de Gémenos.
 - o Le contrat « Zone Est » confié à la Société d'Assainissement EST Métropole (SAEM) couvre le territoire des communes de Cassis, Ceyreste, La Ciotat et Roquefort-la-Bédoule.
 - o Le contrat « Zone Ouest » confié à la Société d'Assainissement OUEST Métropole (SAOM) couvre le territoire des communes de Carry-le-Rouet, Châteauneuf-les-Martigues, Ensues-la-Redonne, Gignac-la-Nerthe, Marignane, Saint-Victoret, Sausset-les-Pins.

Le Pilotage et le suivi des contrats des délégations services publics effectués par la Direction de la Gestion Environnementale des Contrats de l'Eau se traduisent principalement par :

- Contrôle et évaluation de la qualité et la performance des Services Délégués de l'eau potable et de l'assainissement en lien avec la direction opérationnelle pertinente.

- Gestion des indicateurs de performance, proposition d'évolutions et rendre compte du suivi par les personnes référentes.
- Coordination du suivi des différents engagements contractuels.

- Elaboration de bilans annuels de la performance et formulation de recommandations et de propositions d'améliorations.
- Organisation des différentes Instances de gouvernance : préparation de dossiers, participation et suivi des décisions qui en découlent
- Pilotage et / ou participation aux groupes de travail thématiques et des réunions de service avec les délégataires....

La Direction de l'Eau, de l'Assainissement et du Pluvial réalise de son côté, le contrôle des délégataires sur le plan technique.

1.4.2. REGIES

Depuis le 1er janvier 2019, les Régies de Plan-de-Cuques et Gémenos ont intégré la Régie du Bassin Minier et du Garlaban (REABMG). C'est une régie métropolitaine à autonomie financière et à personnalité morale.

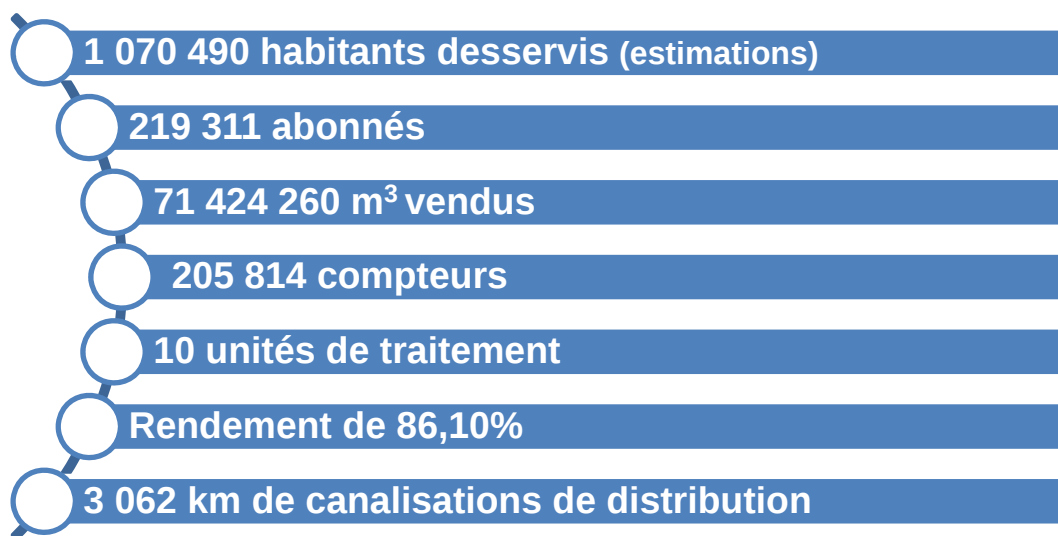
Elle est administrée par un Conseil d'administration dont le président est Monsieur Serge PEROTTINO et dirigée par monsieur Xavier MOTTET, Directeur.

Les membres du Conseil d'administration sont désignés par le Conseil de la métropole, sur proposition de la métropole ; il est composé de 21 membres, 11 représentants de la métropole, 10 représentants des communes du territoire d'intervention de la régie.

Le périmètre de la régie se situe sur deux autres territoires : Marseille Provence le Territoire du Pays d'Aix et le Territoire du Pays d'Aubagne.

2. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

2.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2019



Ce rapport présente les données globales sur le Territoire. Les données par commune et par mode de gestion sont détaillées en annexe 2.

2.2. FAITS MARQUANTS

Le 1^{er} janvier 2019, Plan-de-Cuques et la partie villageoise de Gémenos rejoignent la Régie des Eaux et de l'Assainissement du Bassin Minier et Garlaban pour la gestion de leur service de l'Eau.

2.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE

2.3.1. L'ADDUCTION

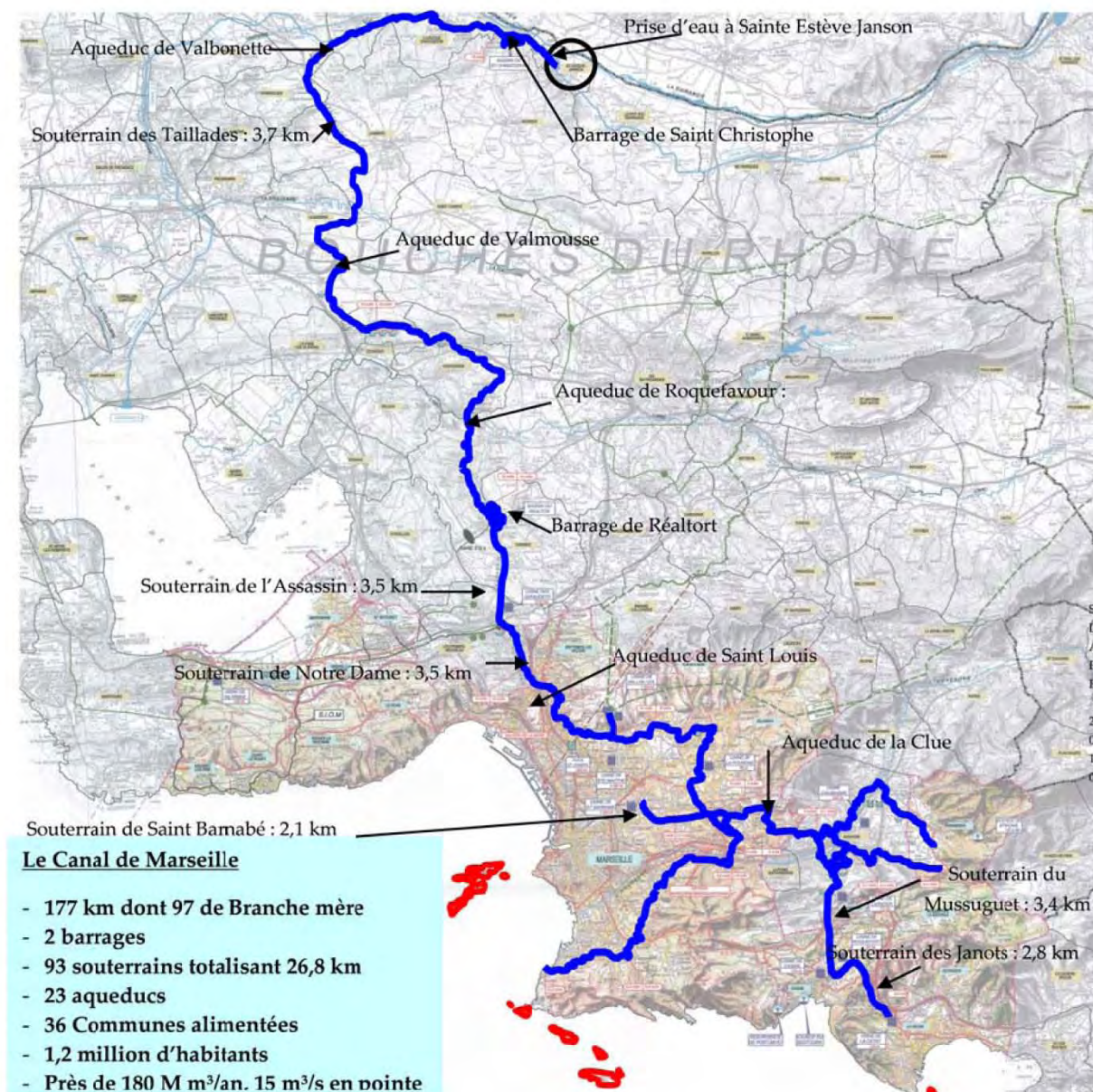
✓ **Le canal de Marseille : Bref historique de l'eau à Marseille et en Provence**

Située au Sud-Est de la France, sur les bords de la Méditerranée, le territoire de Marseille Provence couvre une surface de 607 km². Il rassemble 18 Communes et plus de 1 million d'habitants soit plus de 21% de la population de Provence-Alpes-Côte-d'Azur sur 2 % du territoire régional. Sa ville centre, Marseille, créée 2 600 ans avant notre ère, est la plus ancienne cité de France. Elle s'étend sur 24 000 ha et rassemble plus de 850 000 habitants ce qui en fait la deuxième commune de France après Paris.

Le territoire de Marseille Provence bénéficie d'un climat Méditerranéen avec un cumul moyen de précipitation annuel de l'ordre de 550 mm concentré seulement sur 80 jours. Il connaît ainsi des sécheresses estivales marquées et des précipitations violentes et localisées à l'automne et parfois au printemps. L'épisode pluvieux du 20 septembre 2000 représente ainsi une précipitation de 250 mm en trois heures par endroits. La consommation annuelle du territoire de Marseille Provence en eau potable est d'environ 100 millions de mètres cubes. Le volume d'eaux usées traitées dans les stations d'épuration s'élève à plus de 75 millions de mètres cubes.

La gestion de l'eau a été, de tout temps, une question sensible en Provence. Cette rareté faisait dire « Eici, l'aigo es d'or » (ici l'eau est d'or). Le manque d'eau et les problèmes d'hygiène expliquent les graves épidémies qui ont perduré jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle, comme la peste en 1347 et 1720, et le choléra en 1834 et 1884.

Dès la Renaissance, plusieurs projets, sans lendemain, visent à amener l'eau des montagnes au littoral provençal. En 1838, le Maire de Marseille, Maximin CONSOLAT, décide de réaliser un canal détournant vers Marseille une partie des eaux de la Durance issue des glaciers alpins. La loi du 4 juillet 1838 autorise les travaux. L'eau arrive dans Marseille le 19 novembre 1849. Aujourd'hui, le canal de Marseille s'étend sur 177 km dont 97 km de branche mère. Il compte 2 barrages, 93 souterrains, 23 aqueducs. Sa dotation, initialement de 5,75 m³/s, varie aujourd'hui de 10,43 à 15,118 m³/s selon la saison en application de la loi 55-06 du 5 janvier 1955 et de la convention entre la Ville de Marseille et l'entreprise publique Electricité de France de 1962. Cette dotation peut réglementairement être portée à 18,942 m³/s dans certaines conditions. Si plusieurs canaux ont été construits en Provence, il est assez rare qu'une collectivité ait réalisé seule un aménagement d'une telle ampleur.



Barrage du Réaltort



Souterrain de l'Assassin



Canal de Marseille

✓ Les aqueducs

Sur son parcours, le canal franchit des ruisseaux et des vallons, grâce à des aqueducs qui peuvent être en pierres maçonnées en brique ou en béton. Ils assurent la continuité du cheminement de l'eau et son arrivée dans Marseille.

La Direction de l'Eau de l'Assainissement et du Pluvial effectue les travaux de réhabilitation structurels de ces aqueducs qui ont en moyenne 150 ans d'âge. Un bilan général de ces aqueducs est par ailleurs réalisé tous les 10 ans. La Société Eau de Marseille Métropole a en charge leur entretien.

N°1 Aqueduc de JACOURELLE	route de Charleval 13640 la ROQUE d'ANTHERON
N°2 Aqueduc de VALBONETTE	route de Charleval 13350 CHARLEVAL
N°3 Aqueduc VALMOUSSE	route de Saint-Cannat 13410 LAMBESC
N°4 Aqueduc de ROQUEFAVOUR	route départementale n°64 13122 VENTABREN
N°5 Aqueduc de MIMET	chemin de Mimet 13015 MARSEILLE
N°6 Aqueduc de la SAVINE	bd de la Savine 13015 MARSEILLE
N°7 Aqueduc du JARRET	chemin du Jarret 13190 ALLAUCH
N°8 Aqueduc LONGCHAMP	palais longchamp 13004 MARSEILLE
N°9 Aqueduc de la BARASSE	ch du Vallon de la Barasse 13011 MARSEILLE
N°10 Aqueduc des TROIS PONTS	traverse Chanteperdrix 13010 MARSEILLE
N°11 Aqueduc de la GOUFFONNE	chemin Jean Roubin 13009 MARSEILLE
N°12 Aqueduc du lotis PIGEON	parc Beauvallon forêt 13009 MARSEILLE
N°13 Aqueduc BEAUVALLON	parc Beauvallon 13009 MARSEILLE
N°14 Aqueduc de la GROTTA ROLLAND	bd de la Grotte Rolland 13008 MARSEILLE
N°15 Aqueduc de la CLUE	chemin de la Clue 13011 MARSEILLE
N°16 Aqueduc de la MARTELEINE	ch du Vallat de la Marteleine 13011 MARSEILLE
N°17 Aqueduc BEYNET	chemin de la Thuiliere 13400 AUBAGNE
N°18 Aqueduc GAZAY	chemin de la Thuiliere 13400 AUBAGNE
N°19 Aqueduc des LIGNIERES	avenue des Lignieres 13400 AUBAGNE
N°20 Aqueduc de l'HUVEAUNE	trav de la Condamine Napollon 13400 AUBAGNE
N°21 Aqueduc du FAUGE	chemin du Fauge 13420 GEMENOS
N°22 Aqueduc de la Route de Salon	13 160 SAINT-CANNAT
N°23 Aqueduc de la Route d'Aix	13122 VENTABREN



Aqueduc Jacourelle
La Roque d'Anthéron



Aqueduc Valbonette
Charleval



Aqueduc de la Clue
Marseille



Aqueduc de Roquefavour
Ventabren



Aqueduc de Valmousse
Lambesc



Aqueduc des Lignières
Aubagne



Aqueduc Longchamp
Marseille



Aqueduc de la Gouffonne
Marseille

2.3.2. LA PRODUCTION

- Les prélèvements d'eau de la Collectivité et leur impact sur la ressource :

Ressources	Volume total prélevé en 2019 (en m ³)	Volume autorisé par arrêté préfectoral et/ou convention	Volume moyen 2019 (m ³ /jour)	Rapport volume moyen / volume autorisé en %
Canal de Provence	30 Mm ³	Convention de Mise à disposition réciproque et gratuite des ouvrages du canal de Marseille et du canal de Provence jusqu'à concurrence d'un débit instantané maximum de 3,5m ³ /s	-	-
Canal de Marseille	158,5 Mm	Droits d'eau attribués par convention entre EDF et Ville de Marseille en 1964 : d'avril à septembre : 15,118 m ³ /s ce qui représente sur la période un volume maximal prélevable de 238 Mm ³ en mars et octobre : 12,450 m ³ /s ce qui représente sur la période un volume maximal prélevable de 67 Mm ³ de novembre à février : 10,450 m ³ /s ce qui représente sur la période un volume maximal prélevable de 109 Mm ³ .	-	-
Forages de Gémenos – Vallée de St Pons (alimentation Ville)	966 569 m ³	<1 825 000 m ³ /an	2 648 m ³	53%
Forages de Gémenos (alimentation zone Industrielle)	116 990 m ³	<200 000 m ³ /an	320 m ³	58%
Puits Saint-Joseph (secours)	0	<200 000 m ³ /an	-	-
TOTAL	189,6 Mm ³	-	-	-

- Les achats et ventes d'eau :

Un contrat de fourniture d'eau réciproque canal de Provence – canal de Marseille et d'exploitation de la réserve de Vallon Dol a été conclu en date du 3 décembre 1971 entre la Société du Canal de Provence (SCP), la Ville de Marseille et la SEM. Il a fait l'objet de 6 avenants successifs, des 3 mai 1978, 14 novembre 1988, 11 mai 1998, 19 octobre 2006, 7 juillet 2010 et 21 août 2015. C'est un contrat de mise à disposition réciproque et gratuite des ouvrages, jusqu'à concurrence d'un débit instantané maximum de 3,5 m³/s prélevé en fonction des besoins de chaque partie sur les ouvrages de l'autre.

Les documents contractuels sont complétés par un certain nombre de conventions précisant les modalités de calcul. Une convention d'échange de données concernant la qualité de l'eau et le niveau de sécurité des ouvrages a été signée entre la SEMM et la SCP au mois de juillet 2014.

Par ailleurs, le Territoire vend, par convention, de l'eau :

- o traitée :
 - au Territoire du Pays d'Aix pour les communes des Pennes-Mirabeau et de Vitrolles ;
 - au Territoire du Pays de Martigues pour la commune de Martigues ;
 - à la commune de Saint-Cyr ;
 - à la régie de Plan-de-Cuques.
- o brute :
 - au Territoire du Pays d'Aix pour les communes de Ventabren, Coudoux, Cabriès, Gardanne, la Roque d'Anthéron et Bouc-Bel-Air ;
 - au territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile pour les communes d'Aubagne et de la Penne-sur-Huveaune ;
 - au Territoire du Pays Salonais pour les communes de Berre l'Etang, Charleval, La Fare les Oliviers, Lançon de Provence, Rognac et Velaux ;
 - au Territoire Istres Ouest Provence pour la commune de Cornillon-Confoux ;
 - au Golf la Salette ;
 - au Golf de Pont Royal ;
 - à la société Lafarge ;
 - au Camp de Carpiagne.

- La sécurisation de la ressource :

L'alimentation en eau potable d'un secteur est « sécurisée en ressource » lorsqu'au moins deux ressources distinctes sont ou peuvent être utilisées.

A l'exception de Gémenos, les communes du centre et l'est du territoire sont sécurisées par les branches est et nord du canal de Provence qui alimentent la retenue de Vallon Dol. Cette retenue peut réalimenter la Branche Mère aval du canal de Marseille via la galerie de la Batarelle au droit de la prise d'eau de l'usine de Sainte Marthe.

En revanche, les communes de l'ouest du territoire ne sont actuellement pas sécurisées en ressource. Sur le secteur centre, les maillages entre les périmètres desservis par les différentes usines de potabilisation, permettent une sécurisation en adduction, production et distribution.

La commune de Gémenos est alimentée par des ressources souterraines. Pour le secteur Zone Industrielle, en cas de défaillance du pompage Coulin, un maillage sur le réseau d'alimentation du territoire d'Aubagne ou sur le réseau du secteur Gémenos Village est possible.

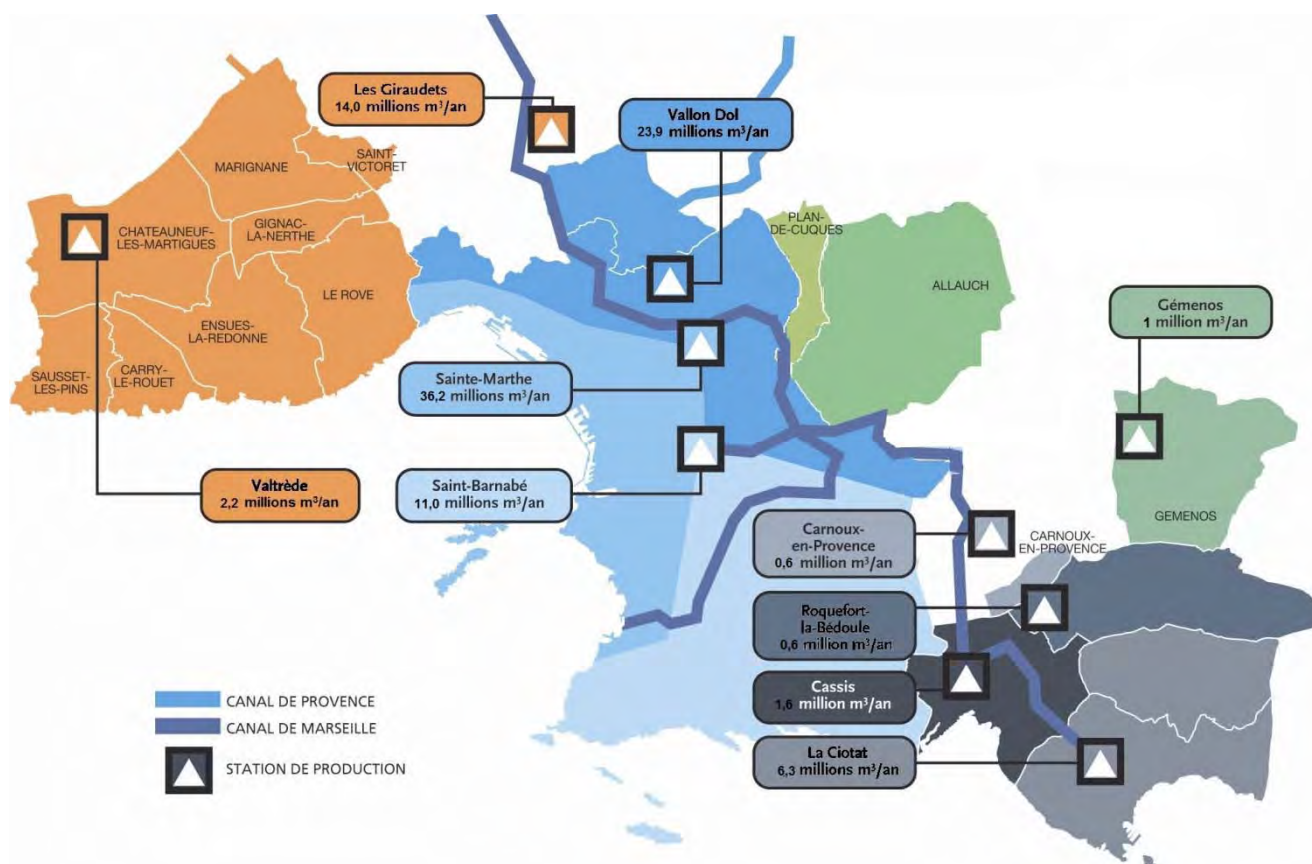
Pour le secteur Gémenos Village, en cas de défaillance du pompage de la Vallée de St Pons, seule la partie basse peut être secourue par le pompage Coulin. Un autre secours, par la Source, située dans la Vallée de Saint Pons est techniquement possible, mais n'est pas réglementairement autorisée à ce jour.

En revanche, la commune de Plan-de-Cuques n'est actuellement pas sécurisée.

2.3.3. LE TRAITEMENT

10 unités de traitement permettent de produire 97,3 millions de m³ d'eau potable en 2019.

Désignation de l'unité de traitement	Volume traité (m ³)	Type de traitement	Secteurs desservis	Secteurs pouvant être alimentés en secours
Les Giraudets	14 052 399	Filtre + ozonation	Ouest territoire Marseille Provence	-
Valtrède	2 238 342	Filtre + ozonation	Ouest territoire Marseille Provence	-
Vallon Dol	23 858 080	Filtre + ozonation	Marseille Nord - Allauch	Marseille Centre
Sainte-Marthe	36 159 283	Filtre + ozonation	Marseille Centre	Marseille Nord
Saint-Barnabé	11 000 427	Filtre + ozonation	Marseille Est	Marseille Centre
Gémenos	966 569	Membranes + chloration	Gémenos	ZI de Gémenos
Carnoux	566 536	Filtre + chloration	Carnoux	
Roquefort	562 606	Filtre + chloration	Roquefort	Cassis
Cassis	1 602 271	Filtre + chloration	Cassis	Roquefort
La Ciotat/Ceyreste	6 324 356	Filtre + chloration	La Ciotat - Ceyreste	-



2.3.4. LE STOCKAGE

96 réservoirs d'une capacité globale de 216 200 m³ permettent de desservir le Territoire.

	Réservoirs		Cuves
	Nb	Capacités	Nb
Allauch	6	12 950	10
Carnoux-en-Provence	2	1 000	2
Carry	3	5 275	4
Cassis	7	5 050	9
Ceyreste	5	4 500	5
Châteauneuf-les-Martigues	3	5 000	4
Ensuès-la-Redonne	4	3 500	4
Gémenos Village	2	1 800	2
Gémenos ZI	1	2 000	1
Gignac-la-Nerthe	2	2 500	3
La Ciotat	8	7 075	9
Marignane	2	9 500	3
Marseille	29	136 675	39
Plan-de-Cuques	2	2 350	2
Roquefort-la-Bédoule	4	5 800	5
Le Rove	4	1 900	4
Saint-Victoret	1	1 000	2
Sausset-les-Pins	3	3 200	4
Septèmes-les-Vallons	6	5 050	8
TOTAL	94	216 200	120

2.3.5. RESEAU DE DISTRIBUTION

En 2019, le linéaire du réseau d'eau potable (hors branchements) est de 3 062 km.

Le linéaire de réseau 2019 est en augmentation de 0,23 % par rapport à l'année 2018 (3 055 km).

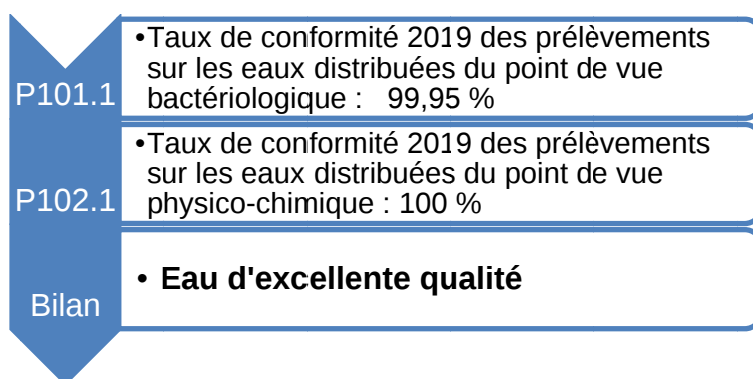
2.4. LA QUALITE DE L'EAU

La qualité de l'eau distribuée est suivie en continu par 25 capteurs de teneur en chlore et 25 mesures de température en différents points des réseaux. Par ailleurs, des prélèvements destinés à des analyses bactériologiques et physico-chimiques sont effectués régulièrement par le délégataire dans le cadre de l'auto-surveillance. En 2019, 1198 analyses physico-chimiques et 977 analyses bactériologiques ont été réalisées.

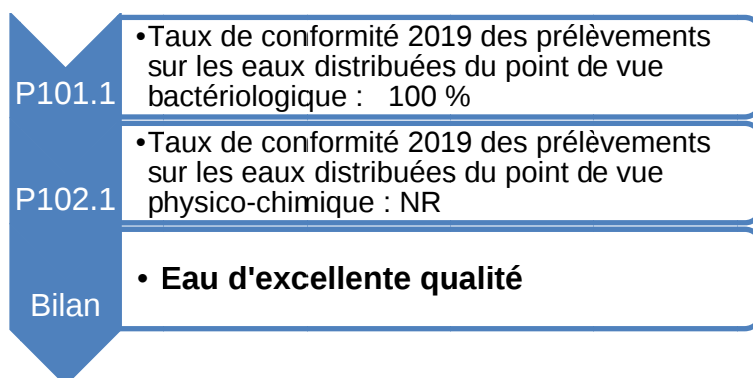
L'Agence Régionale de Santé (ARS) réalise également des contrôles sanitaires officiels chaque année sur les eaux brutes et les eaux traitées. 1 non-conformité a été retenue par l'ARS dans le cadre du contrôle sanitaire sur la microbiologie. Les comptes rendus annuels de l'ARS sont présentés en annexe 3 de ce rapport.

L'ensemble des résultats d'analyses du contrôle sanitaire est disponible sur le site internet : solidarites-sante.gouv.fr

Territoire en DSP



Territoire en Régie



**En 2019, l'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3) est de
40 %**

- Etablissement des périmètres de protection des captages :

NOM DU FORAGE	Canal de Marseille	Canal de Provence	Captage de Coulon	Puits St Joseph	Vallée de St Pons Gémenos	Les Ambroses PdC
0 % : Aucune action.						
20 % : Études environnementales et hydrogéologiques en cours.						
40 % : Avis de l'hydrogéologue rendu.						
50 % : Dossier recevable déposé en préfecture.						
60 % : Arrêté préfectoral.						
80 % : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005.						
100 % : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.						
Résultats	40%	40%	60%	60%	60%	40%

- Le contrôle des forages privés :

L'article 83 du contrat de délégation du service stipule que le délégataire a pour mission de contrôler les installations privées de distribution d'eau issue des prélèvements, puits ou forages, réalisés à des fins d'usage domestique de l'eau, déclarés au titre du décret n°2008-652 du 02 juillet 2008.

A ce titre, la SEMM doit contrôler les installations existantes déclarées par les propriétaires aux communes et qui doivent être répertoriées dans une base de données communale.

De ce fait, un courrier de demande de renseignement sur les dispositifs de prélèvements existants déclarés a été envoyé à l'ensemble des communes concernées situées sur le périmètre délégué.

Ce courrier invite aussi les communes à transmettre à la SEMM les dossiers des installations au fur et à mesure des nouvelles déclarations pour faire un suivi régulier en application des dispositions réglementaires.

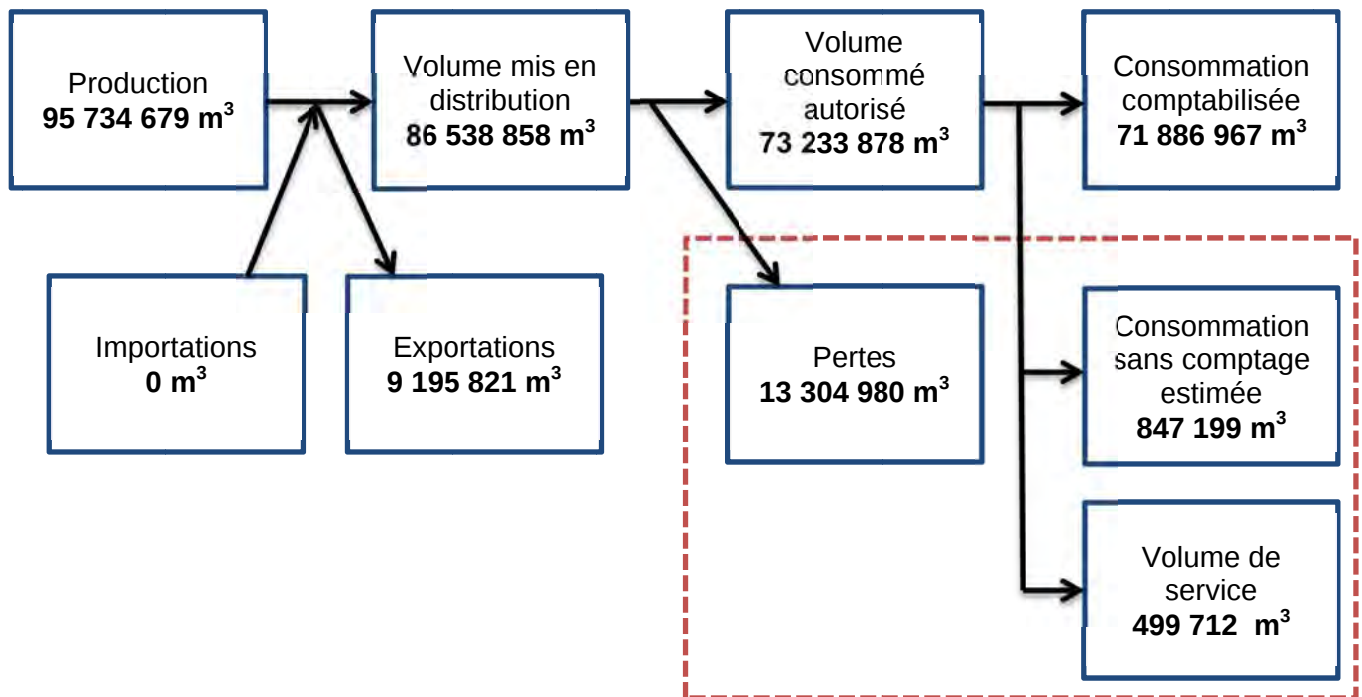
En cas de non-conformité, un courrier de demande de mise en conformité est envoyé à l'abonné avant contrôle ultérieur.

En 2019, la SEMM n'a enregistré aucune déclaration de forage privé supplémentaire, et aucun client n'a sollicité les services.

2.5. LA DISTRIBUTION

2.5.1. RENDEMENT

- Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2019 :



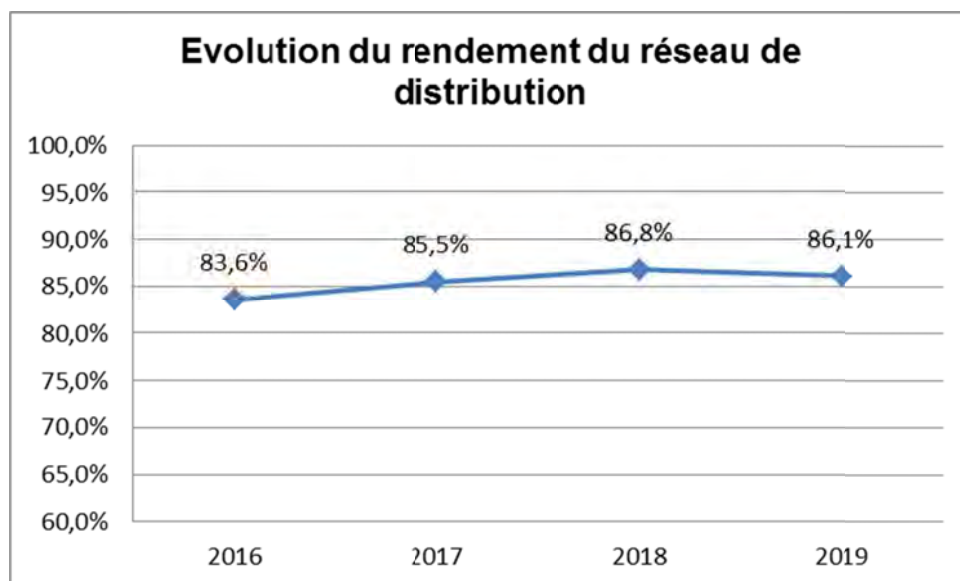
D'après la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 – annexe IV, la définition des termes indiqués sur le schéma est la suivante :

- o Production (volume produit) : volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution ;
 - o Volume mis en distribution : somme du volume produit et du volume acheté en gros, (importations) diminué du volume vendu en gros (exportations) ;
 - o Importations (volume acheté en gros) : volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur ;
 - o Exportations (volume vendu en gros) : volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur. Les ventes d'eau à des industriels ne sont pas des ventes en gros, mais des ventes à des abonnés de type industriel ;
 - o Consommation sans comptage : volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation ;
 - o Consommation comptabilisée : volume résultant des relevés des appareils de comptage des abonnés ;
 - o Volume de service : volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution.
- Performance du réseau :

En 2019, le rendement du réseau (P104.3) est de 86,10 %

Le rendement du réseau est obtenu en faisant le rapport entre, d'une part, le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part, le volume produit augmenté des volumes achetés à d'autres services publics d'eau potable.

Cet indicateur est essentiel car il indique le niveau de vétusté du réseau et son efficacité.



Les rendements par commune se trouvent en annexe 2.

En 2019, l'indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) du Territoire Marseille Provence est de 13,1 m³/km/jour

En 2019, l'indice linéaire de pertes (P106.3) du Territoire Marseille Provence est de 11,9 m³/km/jour

Les indices linéaires de pertes permettent de caractériser l'état ou le fonctionnement d'un réseau. Ce sont en outre des indicateurs intéressants, car ils permettent de comparer les réseaux de collectivités dont l'étendue et le degré d'urbanisation sont très distincts en les rapportant à des valeurs de référence.

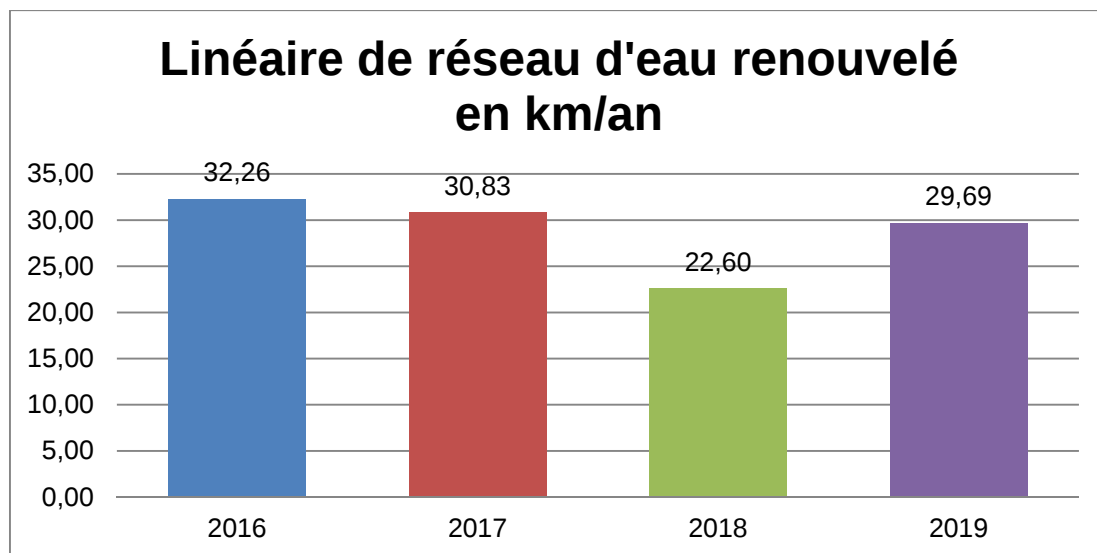
2.5.2. GESTION PATRIMONIALE

En 2019, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) du Territoire Marseille Provence est de 0,97 %

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel du réseau d'eau potable, par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.

Jusqu'en 2017 le taux moyen de renouvellement prenait en compte les canalisations posées au 31 décembre (Chantiers réceptionnés et en cours d'après le suivi de chantiers).

Depuis 2018 le calcul s'effectue à partir des canalisations réceptionnées au 31 décembre (métrés validés et définitifs sur le plan de recollement).



En 2019, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2) du Territoire Marseille Provence est de 116 points/120

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et de suivre son évolution.

2.6. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS

- L'accueil clientèle :

L'accueil des abonnés de la zone gérée en DSP s'effectue dans les trois agences suivantes :

Agence de La Ciotat

Allée de la Plaine Brunette Zone Athélia II 13600 La Ciotat

Ouverture du lundi au vendredi, de 8h à 17h30 (Sur rendez-vous de 12h à 13h30 au 04 91 00 67 23)

Agence de Marignane

16, allée de la Palun - Z.I. de la Palun 13700 Marignane

Ouverture du lundi au vendredi, de 8h à 17h30 (Sur rendez-vous de 12h à 13h30 au 04 91 57 65 90)

Agence de Marseille Canebière

1, La Canebière - 13001 Marseille

Ouverture du lundi au vendredi, de 8h à 17h30

Les usagers peuvent par ailleurs joindre le Centre Service Clients (La Passerelle) au 09 69 39 40 50 du lundi au vendredi de 8h à 18h et le samedi de 8h à 12h30

Ils ont enfin la possibilité de se rendre sur le site internet : www.eaudemarseille-metropole.fr

L'accueil physique des usagers des Régies est assuré :

- ✓ Le mardi après-midi et le jeudi matin, pour la commune de **Plan-de-Cuques** Rue du Vert Coteau – Quartier des Madets – Plan de Cuques – Tél 04 95 90 53 20 – Fax 04 95 09 53 13
- ✓ Dans tous les cas, au siège du SIBAM situé à Auberge neuve, Quartier Bédelin à Peypin – Tél. : 04.42.04.65.43 de 8h à 12h et de 13h30 à 17h tous les jours du lundi au vendredi. Une astreinte téléphonique est organisée le soir et le week-end au 06.14.09.14.46 pour offrir au public un accueil 24h/24 7j/7

- Les indicateurs de performance :

En 2019, le taux moyen d'occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1) du Territoire Marseille Provence est de 2,59 / 1 000 abonnés

Ces interruptions de service sont dues, en général, à des ruptures de canalisations. Des coupures peuvent être également décidées inopinément pour cause de pollution représentant un danger pour la population.

En 2019, le taux moyen de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (P152.1) du Territoire Marseille Provence est de 100 %

Ce délai est calculé à partir d'une demande complète (par téléphone ou par écrit) en permettant le traitement.

Le délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service est de **2 jours pour les abonnés de la zone gérée en DSP et des régions de Gémenos et Plan-de-Cuques.**

En 2019, le taux de réclamations (P155.1) du Territoire Marseille Provence est de 1,2 / 1 000 abonnés

Cet indicateur comprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'eau reçues par la collectivité et le(s) opérateur(s)/gestionnaire(s), à l'exception de celles qui sont relatives au prix de l'eau.

2.7. LA GESTION FINANCIERE

2.7.1. LES VOLUMES FACTURES

Les volumes facturés en 2019 sont de 71 424 260 m3

2.7.2. LE TAUX D'IMPAYES

Le taux moyen d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2019 (P154.0) est de 2,4 %

Il est à noter que la loi n°2013-312 du 15 avril 2013 dite « loi Brottes », applicable depuis le 27 février 2014, interdit aux distributeurs de couper l'arrivée d'eau ou d'en réduire le débit dans un logement, lorsqu'un client ne paye plus ces factures. Cette loi diminue fortement les actions de coercition en cas d'impayés.

2.7.3. DEGREVEMENTS AU TITRE DE LA LOI WARSMANN

Les conditions et modalités selon lesquelles un abonné d'un immeuble à usage d'habitation peut bénéficier d'un écrêtement de sa facture d'eau, lorsqu'une fuite sur une canalisation après compteur est constatée, sont détaillées dans le décret n°2012-1078 du 24 septembre 2012, pris en application de l'article 2 de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011, dite « loi Warsmann ».

Territoire en DSP :

Au titre de l'année 2019, 106 721 m³ pour un montant de 222,7 K€ ont été dégrevés dans le cadre de la « loi Warsmann ».

	2015	2016	2017	2018	2019	Variation 2019/2018
Nombre de dossiers instruits	1 772	1 679	1 647	1 489	1 569	5%
Nombre de dossiers refusés	596	909	887	839	848	1%
Nombre de dossiers acceptés	1 176	770	760	650	721	11%

	2018	2019
Montant moyen NV par dossier accepté	461,8 €	308,9 €

Régie de Gémenos :

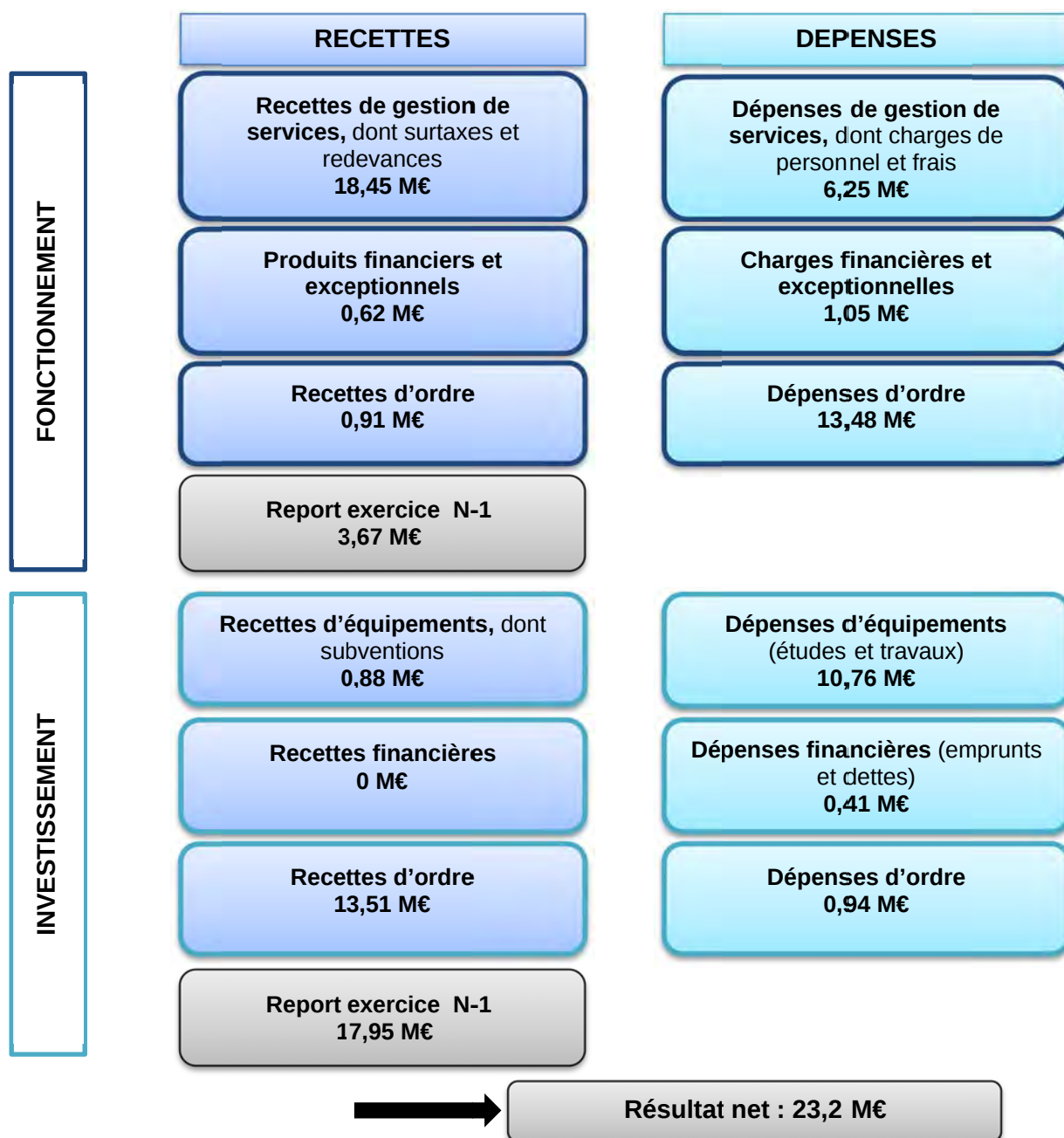
	2017	2018	2019	Evolution 2018/2019
Volumes écrêtés au titre de la loi Warsmann	7257 m ³	17705 m ³	NR	%
Nombre d'abonnés concernés	18	41	NR	%

Régie de Plan-de-Cuques :

	2017	2018	2019	Evolution 2018/2019
Volumes écrêtés au titre de la loi Warsmann	13 135 m ³	24 168 m ³	NR	%
Nombre d'abonnés concernés	68	57	NR	%

2.7.4. BUDGET DU SERVICE

- Les grands équilibres financiers du budget annexe Eau Potable :



Les opérations d'ordre sont des opérations comptables permettant de passer les écritures nécessaires aux opérations de fin d'exercice budgétaire et n'ont aucune incidence sur les encaissements et les décaissements.

- Etat de la dette Eau au 31/12/2019 :

	Montant en €
Recettes réelles	19 071 061,31
Dépenses réelles	7 302 516,65
Epargne brute	11 768 544,81
Capital restant dû au 31/12/2018	3 226 924,42
Durée d'extinction de la dette (P153.2)	0,27 année

2.7.5. ANALYSE DU COMPTE D'EXPLOITATION

- Suivi financier :

SEMM	2015	2016	2017	2018	2019	Ecart année 2019
Produits	190 295 147 €	198 337 787 €	192 531 023 €	183 356 196 €	187 876 236 €	+2.46%
Charges	166 154 347 €	188 505 797 €	183 238 364 €	175 352 497 €	177 551 000 €	+1.25%
Résultat avant impôt	24 140 800 €	9 831 990 €	9 292 659 €	8 003 699 €	11 258 437 €	+40.66%
RESULTAT	14 213 485 €	6 552 393 €	5 728 726 €	5 007 683 €	6 324 410 €	+26.29%

- Suivi du compte de renouvellement (GER) :

Certains biens de la délégation devant être renouvelés une ou plusieurs fois au cours de la durée du contrat, un compte de renouvellement a été créé afin d'en faciliter le suivi. Pour chaque bien devant être renouvelé, il existe une provision pour renouvellement, qui prend la forme d'une dotation inscrite dans les charges du délégataire.

Type d'Ouvrages	PROGRAMMES de 2014 à 2019 (€HT)					
	Dépensé (M€)		Engagé (M€)		Taux d'exécution financier(%)	
	De 2014 à 2019 (a)	2019 (b)	De 2014 à 2019 (c)	2019 (d)	De 2014 à 2019 (a/c)	2019 (b/d)
CANALISATIONS/ BRANCHEMENT	123,13	17,63	131,03	23,80	93,97%	74,08%
EQUIPEMENTS	18,45	2,53	19,64	3,85	93,94%	65,71%
GENIE CIVIL - Canal	9,55	1,18	9,42	0,56	101,38%	210,71%
GENIE CIVIL - Hors canal	3,45	0,52	3,37	0,54	102,37%	96,30%
TOTAL	154,58	21,86	163,46	28,75	94,57%	76,03%

Etat d'avancement des programmes 2019 au 31/12/2019 :

Programmes	Equipements	Génie Civil	Canalisations
Travaux à planifier	13%	0%	0%
Travaux en cours	26%	8%	8%
Opérations terminées	61%	92%	92%
Pourcentage	100%	100%	100%

Le délai de réalisation des programmes Génie Civil et Equipements est de 3 ans. Pour les canalisations, ce délai est de 5 ans.

- Suivi du programme contractuel d'investissement (travaux concессиifs) : voir détail article 2.8.1.2 du présent rapport.

SEMM	2015	2016	2017	2018	2019
Montant des investissements réalisés	12,3 M€	13,5 M€	3,8 M€	0,3 M€	0,7 M€

Au 31 décembre 2019 le montant dépensé est de **34,6 M€ HT** pour un engagement contractuel actualisé de **30,65 € HT**.

Opérations	Terminées (cumul)	En cours	En attente substitution
Nombre	17 dont 4 en 2019	6	1

- Suivi des engagements contractuels :

Opérations	Prévu au contrat	Engagé en 2019	Cumul depuis le début du contrat	Atteinte des objectifs
Remplacement des compteurs	Ensemble du parc compteur dans le cadre de la télérelève	-	200 701	100%
Linéaire de détection de fuite	600 km	949 km	6 109,9 km	158%
Renouvellement des canalisations	30 à 34 km/an	32,4 km	177,6 km	100%
Renouvellement des branchements	2 2880	3016	16 062	104%

2.7.6. CONTRIBUTION A UN FONDS DE SOLIDARITE

En 2019, le montant des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (P109.0) est de 0,0072 €/m3

2.8. LES ETUDES ET TRAVAUX

2.8.1. TRAVAUX NEUFS ET TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT

2.8.1.1 Sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité

La Direction de l'Eau de l'Assainissement et du Pluvial assure principalement la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre d'opérations de gros travaux et d'équipements nouveaux. Ce sont généralement, des travaux de génie civil avec la création de réservoirs, de gros travaux d'étanchéité et de reprise de génie civil auxquels s'ajoutent l'équipement et la création de vannes importantes. Sur l'adduction, elle assure les opérations de génie-civil (confortement, busage, siphon,...) et d'équipement de sécurisation du canal (dégrilleur, dispositifs d'alerte, clôtures anti-intrusion...). Sur la distribution, outre les travaux d'extension liés au développement de l'urbanisme, les efforts sont portés sur le renforcement des réseaux feeders et de macro-comptage.

En 2019, les dépenses totales réalisées s'élèvent à 10,6 M€, dont 8,7 M€ pour les travaux neufs et 1,9 M€ pour les travaux de renouvellement.

Les travaux et études par commune sont détaillés en annexe 4.

2.8.1.2 A la charge de la SEMM

- **Travaux neufs :**

Pour 2019, 700 K€ de dépenses relatives aux travaux neufs ont été réalisées dont le détail figure dans le tableau ci-après.

Libellé	Dépenses 2019(K€)
PRODUCTION D'ENERGIE SOLAIRE (ombrières, chauffe eau) EOLIENNE ET PAR PILE A COMBUSTIBLE	38,5
SECURISATION DES POSTES DE STOCKAGE DE CHLORE (avenant 3)	36,2
COMPTEURS D'ARROSAGE SUR LE CANAL	1,80
EVOLUTIONS DE LA REGULATION DYNAMIQUE DU CANAL	41,4
AMENAGEMENT DE LA DERIVATION DE MONTREDON AU NIVEAU DE LA CAMPAGNE PASTRE	168,6
VALORISATION PAYSAGERE DE L'AQUEDUC FLEMING (avenant 3)	27,1
POSE DE CAMERAS SUR LES CENTRES DE PRODUCTION DE GIRAUDETS ET LA CIOTAT (avenant 3)	60,5
RENFORCEMENT DES CLOTURES DES CENTRES DE PRODUCTION DE GIRAUDETS ET LA CIOTAT (avenant 3)	176,1
FINALISATION DU DEPLOIEMENT DE CANONS LOCKEN SUR LES SITES DE MARSEILLE (avenant 3)	82,2
DISSOCIATION DES ALARMES SUR LES RESERVOIRS (avenant 3)	48,7
BORNES FONTAINES	19,0
TOTAL	700,10

Travaux de renouvellement :

Ces travaux comprennent :

- Le renouvellement du génie civil du canal de Marseille
- Le renouvellement du génie civil des centres de production, pompages et réservoirs
- Les études de fiabilité des installations
- Le renouvellement des réseaux (30 à 34 km /an)
- Les travaux de renouvellement de branchements : Renouvellement de 3 000 branchements par an
- Le renouvellement des équipements de réseau, électromécaniques et d'informatique industrielle
- Le renouvellement des équipements informatiques

	Dépenses réalisées sur l'exercice 2019	Opérations les plus significatives en 2019
Canalisations et branchements	17,63 M€	32 439 ml de canalisations ont été renouvelées dont 23 967 ml au titre de la vétusté et 8 472 ml au titre du remplacement des canalisations fuyardes ou des opérations de voirie et d'urbanisme. 3 016 branchements ont été renouvelés.
Renouvellement des équipements	2,53 M€	- renouvellement du poste HT/BT de la station de pompage de Fenestrelle à Carnoux en Provence - renouvellement du défeuilleur gauche sur le centre de production de Sainte Marthe - renouvellement de la vanne DN600, alimentation du présentoir sur le centre de production de Sainte Marthe - renouvellement des rampes d'ozonation sur le centre de production de Vallon Dol - renouvellement des crics et crémaillères ainsi que la motorisation de la vanne canal V4 de la station de Réaltor aval - renouvellement de la vanne motorisée de la station réseau GUIGOU
Génie civil hors canal	0,52 M€	- renouvellement de l'étanchéité de la toiture du réservoir des Rascous à Allauch - traitement de fissures dans le décanteur de Sainte Marthe - réhabilitation des faces intérieures de trois filtres à sable du CPEP de Saint Barnabé - réhabilitation de la toiture du bâtiment de commande de Vallon Dol - renouvellement de la conduite de vidange et de trop plein dans la chambre de vannes de Périer - rénovation intérieure du CPEP de Carnoux après travaux de renouvellement électromécanique - pose de garde-corps périphériques sur la couverture de 3 ouvrages (CPEP de La Ciotat ; Pompage 3 000 ; réservoir de Pas d'Oullier Bas)
Génie civil canal	1,18 M€	- Traitement de fissures secteur les Cauvets (Branche mère Amont) - Radier Amont Lombard (Branche mère Aval) - Radier Genou Giraud (Branche Mère Aval) - Mise en buse, Amont siphon des Janots (dérivation de la Ciotat) - Cuvelage Paul Dalbret / Jules Rollandin (Branche Mère Aval)
TOTAL	21,86 M€	

NB : les dépenses réalisées sur l'exercice 2019 concernent les opérations des programmes de renouvellement 2019

2.8.2. ETUDES ET TRAVAUX PROGRAMMES

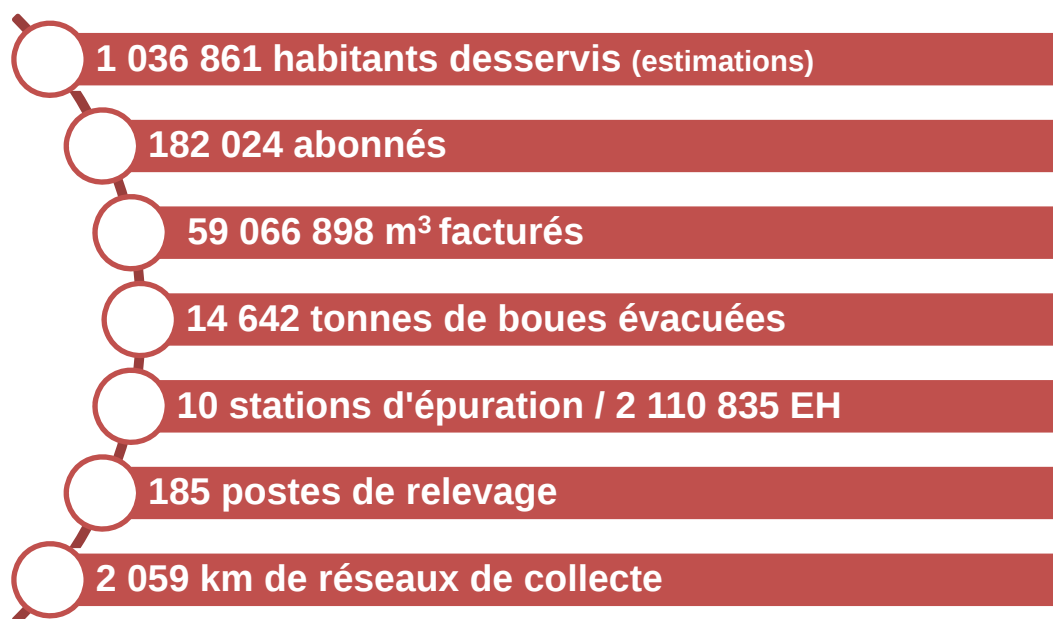
EAU POTABLE - PROGRAMMATION 2020 MARSEILLE				
MAIRIE	Etudes/Travaux	Adresse	EU/AEP/EP	Nature des travaux
1°/7°				
2°/3°				
	Travaux	Rue d'Orange / Bd Boyer - 3°	AEP	Extensions et bouclage réseau 2 fois 40 m DN 100
4°/5°				
	Travaux	Bd Longchamp - 4° (Galerie du Canal)	AEP	Enlèvement des conduites d'eau abandonnées
	Travaux	Bd Flammarion - 4° (Galerie du Canal)	AEP	Réhabilitation radier suite à enlèvement des conduites
6°/8°				
	Travaux	Quartiers Madrague, Goudes, Callelongue - 8°	AEP	Pose de 5 vannes de sectionnement
9°/10°				
11°/12°				
	Travaux	Bd des Libérateurs - 12°	AEP	Extension réseau DN 100 sur 160 ml + bouclage
	Travaux	Bd de la Pomme - 11°	AEP	Création d'une borne monétique
	Travaux		AEP	usine de St Barnabé - réhabilitation GC
13°/14°				
	Travaux	Bd Lagnel - 13°	AEP	Extensions et bouclage réseau 160 ml DN 100
	Travaux		AEP	réservoir Batarelle - motorisation de vannes
	Travaux		AEP	réservoir party bas - réhabilitation GC
	Travaux		AEP	usine de Ste Marthe - réhabilitation GC
	Etudes		AEP	Sécurisation de la galerie de la Batarelle
15°/16°				
	Travaux	Traverse de l'église - 15°	AEP	Extension réseau DN 51/63 PEHD sur 45 ml
	Travaux		AEP	réservoir verduron - motorisation de vannes
	Travaux		AEP	réservoir borels - motorisation de vannes
CANAL				
	Travaux	Adresse diverses	AEP	Pose de clôtures sur le canal de Marseille et ses dérivations

EAU POTABLE - PROGRAMMATION 2020 PERIPHERIE

Commune	Travaux/Etude	Adresse	EU/AEP/EP	Nature des travaux
ALLAUCH	Travaux	Avenue général de Monsabert	AEP	Stabilisateur dn 250 et vanne sur réseau dn 250
CARNOUX	Travaux	Avenue de Lattre de Tassigny	AEP	extension dn 100 sur 215 ml Pb pp
CARNOUX	Travaux	Avenue Jules Massenet	AEP	installation d'une borne monétique
CARNOUX	Travaux		AEP	station de pompage fenestrel - dégrilleur
CARNOUX	Travaux	Renforcement AEP Carnoux	AEP	1100 ml DN 400 entre le réservoir des Lavandes et HdV
CARRY	Travaux	chemin des Muriers	AEP	extension sur 170ml
CASSIS	Travaux		AEP	réservoir vallon des Anglais - réhabilitation GC
CHATEAUNEUF	Travaux		AEP	réservoir Chef lieu Haut - motorisation de vannes
CHATEAUNEUF	Travaux		AEP	réservoir Chef lieu Bas - motorisation de vannes
CHATEAUNEUF	Travaux		AEP	réservoir La Mède - motorisation de vannes
CHATEAUNEUF	Travaux		AEP	Usine de Valtrède - réhabilitation GC
ENSUES	Travaux	Allée des Perdrix	AEP	dilatation dn 150mm sur 40ml + STAB
GIGNAC	Travaux	avenue du Vignon/avenue du Bosquet	AEP	maillage/securisation Dn 100 sur 60ml traversée voie CD13
GIGNAC	Travaux	Chemin des Pielettes	AEP / EU	Extension dilatation AEP sur 220ml / EU sur 70ml
GIGNAC	Travaux		AEP	réservoir St Michel - motorisation vannes
LE ROVE	Travaux	Rue du Douard	AEP	installation d'une borne monétique
LA CIOTAT	Travaux	Avenue des Genevriers	AEP	installation d'une borne monétique + extension EU sur 60 ml
LA CIOTAT	Travaux		AEP	réservoir St Antoine - réhabilitation GC
LA CIOTAT	Travaux		AEP	usine de production d'eau potable - réfection chloration
MARIGNANE	Travaux	chemin des Vignes	EU / AEP	dilatation AEP sur 160 ml en Dn 100 /extension Dn 200 EU sur 120 ml
MARIGNANE	Travaux	Rue Bernard Hinault	AEP	extension en Dn 100 mm sur 135 ml
MARIGNANE	Travaux	Rue Jean Giono	EU / AEP	extension du réseau EU sur 100 ml / AEP sur 150ml
MARIGNANE	Travaux	Chemin de Bergeronnettes	AEP	installation d'une borne monétique
MARIGNANE	Travaux	Rue Jean Monet	AEP	extension en Dn 150 mm sur 65 ml
MARIGNANE	Travaux		AEP	réservoir Bonne Mère - motorisation vannes
MARIGNANE	Travaux	Liaison Rascous Ambrosis	AEP	2000 ml DN 400
ROQUEFORT	Travaux	Avenue Léo Lagrange	AEP	installation d'une borne monétique
ROQUEFORT	Travaux		AEP	réhabilitation GC
St VICTOIRE	Travaux	Rue Des champs	EU / AEP	extension du réseau EU sur 30 ml / AEP sur 50ml
SAUSSET	Travaux	Avenue des trois communes	AEP	installation d'une borne monétique
SAUSSET	Travaux	Promenade de la Corniche	AEP	extension du réseau en Dn 100 mm sur 265 ml (maillage)
SAUSSET	Travaux	Avenue du Général Leclerc	AEP	extension du réseau en Dn 100 mm sur 320 ml (maillage)
SAUSSET	Travaux		AEP	réservoir du Grand Vallat - restructuration Vidange
SAUSSET	Travaux		AEP	surpresseur du Village - réhabilitation GC
CT1	Etudes		AEP	modernisation du complexe de production d'eau potable des GIRAUDETS

3. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

3.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2019



Ce rapport présente les données globales sur le Territoire. Les données par commune et mode de gestion sont détaillées en annexe 2.

3.2. FAITS MARQUANTS

Intégration des régies de Plan-de-Cuques et Gémenos village dans la Régie des eaux et de l'assainissement du bassin minier et du Garlaban

Le 1^{er} janvier 2019, Plan-de-Cuques et la partie villageoise de Gémenos rejoignent la Régie des Eaux et de l'Assainissement du Bassin Minier et Garlaban pour la gestion de leur service de l'Assainissement.

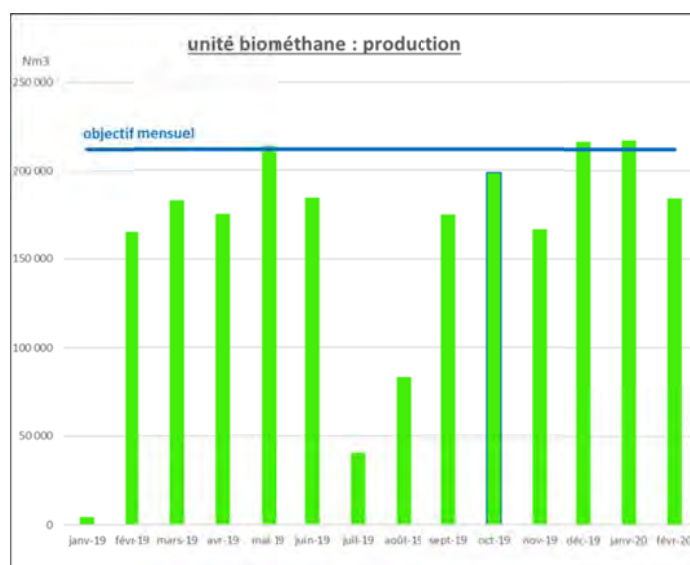
Mise en service de l'unité de production biométhane – Usine des boues

L'unité de production de biométhane de l'usine de traitement des boues de Marseille a été mise en service fin janvier 2019, conformément à l'objectif fixé par l'avenant concessif signé en août 2017 avec le délégataire SERAMM, en charge de sa réalisation et de son exploitation. Elle a été inaugurée en présence des élus en avril 2019.

Cette unité a été conçue pour un débit nominal de 290 mètres cubes par heure. Le gaz produit est vendu à l'opérateur gazier, dans les conditions définies par les contrats d'injection et de vente passés entre SERAMM, ENGIE et GrDF.

En 2019, première année de service, le taux de production de biométhane s'est établi à 77%, ce qui est un bon résultat pour des installations de ce type, neuves, de grande taille et complexes.

Les principales difficultés de production en 2019 tiennent à la fois à la mise au point des équipements et à l'indisponibilité de l'unité pour des interventions sur défaillance ou maintenance.



3.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE

3.3.1. LA COLLECTE

**En 2019, le linéaire du réseau d'assainissement (hors branchements)
est de 2 059 km.**

Le linéaire de réseau 2019 est en hausse de +3 % par rapport à l'année 2018. Il comporte 350 km de réseau unitaire et 1 710 km de réseau d'eaux usées séparatif (hors 616 km de réseaux pluviaux essentiellement sur Marseille).

3.3.2. LE TRAITEMENT

Désignation de la station d'épuration	Capacité nominale en EH*	Type de traitement	Volumes traités en m ³	Lieu du rejet
Carry/Sausset	26 000	BA	1 054 061	Calanques Les Baumettes
Cassis	25 000	PC/BIO	706 625	Anse du Corton
Châteauneuf	16 000	BA	972 887	Canal du Rove
Ensuès	4 500	Membranaire	207 768	Vallon de l'Aigle
La Ciotat/Ceyreste	94 835	PC/BIO	2 507 410	Bec de l'Aigle
Le Frioul	2 000	PC	30 938	Baie du grand soufre
Marignane	70 000	BA	3 776 254	Canal du Rove
Marseille	1 865 000	PC/BIO	70 046 758	Anse de Cortiou
Niolon	1 500	PC	27 970	Calanque du Chinois
Roquefort	6 000	BA	204 524	Thalweg de la Braye
TOTAL	2 110 835		79 535 195	

*EH : Equivalent-habitants

BA =boues activée, PC physico chimique, Bio = biofiltration

3.4. LE RESEAU DE COLLECTE

- Gestion des eaux usées autres que domestiques :

436 autorisations de déversements d'effluents non domestiques ont été délivrées sur le Territoire Marseille Provence

Cet indicateur D.202.0 comptabilise le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées autres que domestiques dans le réseau public de collecte, en application et conformément aux dispositions de l'article L.1331-10 du Code de la Santé Publique.

Bilan de l'exploitation :

Les principales interventions réalisées sur le réseau de collecte sont listées dans le tableau ci-après :

Type d'intervention	Réalisé en 2019
Curage préventif	197,91 km
Hydrocurage curatif	110,54 km
Interventions de débouchage	1087
Inspections télévisées	95,67 km
Fumigation	107,35 km

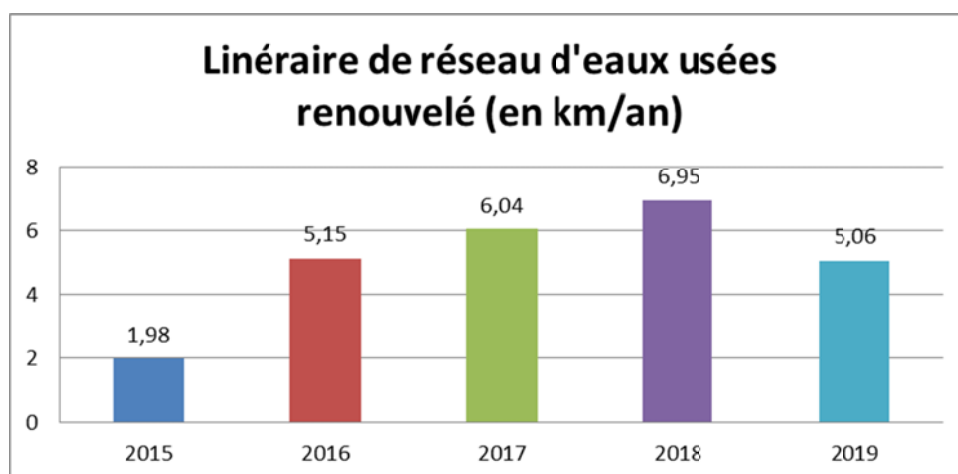
7,67 points noirs en moyenne pour 100 km de réseau de collecte (P252.2)

Les points noirs du réseau de collecte des eaux usées sont des secteurs nécessitant des interventions fréquentes de curage, soit au moins deux interventions par an (préventives ou curatives).

- Gestion patrimoniale du réseau de collecte :

En 2019, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement (P253.2) du Territoire Marseille Provence est de 0,24 %

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel, calculé sur les 5 dernières années, du réseau d'eaux usées, par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.



En 2019, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement (P202.2) du Territoire Marseille Provence est de 94 points

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'assainissement et de suivre son évolution.

En 2019, le taux de conformité du réseau de collecte (P203.3) du Territoire de Marseille Provence est de 97%

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3) du Territoire de Marseille Provence est de 101 points

Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau de connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles) des réseaux de collecte des eaux usées, au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...).

- Bilan d'autosurveillance :

Les données d'autosurveillance des points de mesures situés sur le réseau sont transmises régulièrement à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, ainsi qu'au service chargé de la Police de l'eau, au format SANDRE.

Des contrôles réglementaires des dispositifs d'autosurveillance sont réalisés chaque année par un bureau de contrôle. Les rapports sont déposés sur le portail « Mesures des Rejets » de l'Agence de l'Eau ;

Le tableau ci-après synthétise les déversements répertoriés sur le réseau.

Année	Volume déversé en m ³				% par rapport au volume entrant dans les STEP
	Centre	Est	Ouest	Total	
2015	1 232 101	2 865	13 605	1 248 571	1,52%
2016	1 332 946	2 760	1 278	1 336 984	1,77%
2017	912 988	1 308	3 542	917 838	1,26%
2018	2 017 021	13 712	71 025	2 101 758	2,51%
2019	732 350	7 195	45 346	784 891	0,98%

3.5. LES OUVRAGES D'EPURATION

Les contrôles périodiques d'autosurveillance, ainsi que les contrôles inopinés de la Police de l'Eau, permettent de déterminer le taux de conformité des stations d'épuration aux arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

Indicateur de performance	Taux de conformité 2018	Taux de conformité 2019 – proposé – sous réserve du rapport de conformité de la DDTM13
P204.3 : conformité des équipements d'épuration	99,9 %	99,9 %
P205.3 : conformité de la performance des ouvrages d'épuration	99,9 %	99,9 %
P254.3 : conformité des performances des équipements d'épuration	99,5 %	95,2 %

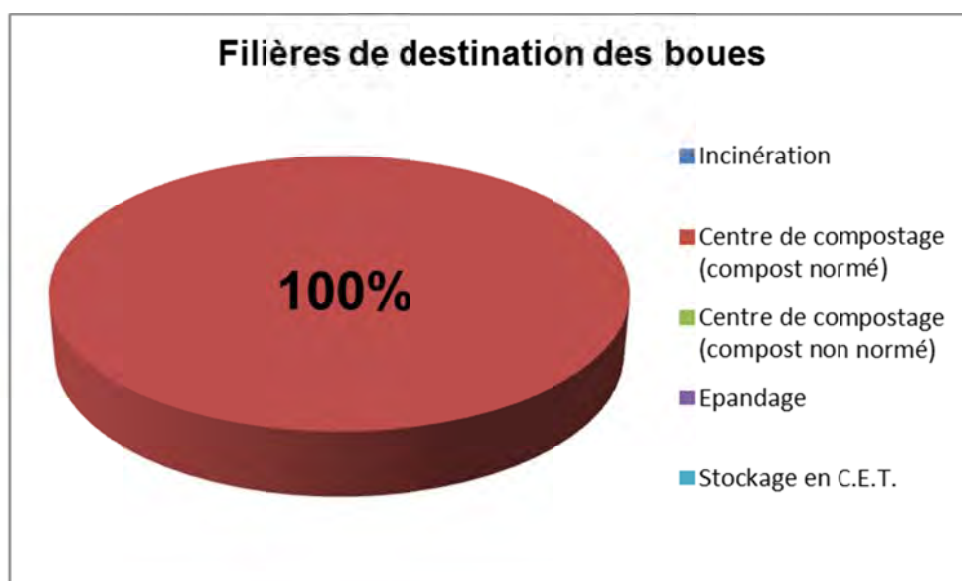
3.6. LA GESTION DES DECHETS

- La gestion des boues :

14 642 tonnes de boues issues des stations d'épuration ont été évacuées en 2019 (indicateur D203.3)

Il s'agit des boues produites par les stations d'épuration et qui sont évacuées en vue de leur valorisation ou élimination. Cet indicateur ne prend pas en compte les sous-produits, les boues de curage et les matières de vidange qui transitent par la station sans être traitées par les files eau ou boue de la station.

100 % des boues issues des ouvrages d'épuration sont évacuées selon les filières conformes à la réglementation (indicateur P206.3)



- La gestion des autres sous-produits :

Type de sous-produit	Tonnage évacué	Destination
Sables	605,64	CET de classe II
Graisses	80,44	CET de classe II
Refus de dégrillage	1 036,60	CET de classe II

3.7. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS

- L'accueil clientèle :

- ✓ L'accueil physique des usagers de la **zone Centre** est assuré au siège du SERAMM au Parc des Ayalades :

- sans rendez-vous du lundi au vendredi de 6h à 12h 40
- sur rendez-vous du lundi au vendredi jusqu'à 18h et le samedi matin de 8h à 12h.

Un accueil téléphonique est assuré 7j/7 et 24h/24 au 09 6939 0213.

- ✓ L'accueil physique des usagers de la **zone Est** est assuré au 110, avenue de la Plaine Brunette, zone Athélia II – 13600 La Ciotat

Horaires d'ouverture :

Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 17h30 et sur rendez-vous de 12h00 à 13h30 au 04 91 00 67 23

- ✓ L'accueil physique des usagers de la **zone Ouest** est assuré au 16, allée de la Palun, Z.I. de la Palun – 13700 Marignane

Horaires d'ouverture :

Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 17h30 et sur rendez-vous de 12h00 à 13h30 au 04 91 57 65 90

L'accueil physique des usagers des Régies est assuré :

- ✓ Le mardi après-midi et le jeudi matin, pour la commune de **Plan-de-Cuques** Rue du Vert Coteau – Quartier des Madets – Plan de Cuques – Tél 04 95 90 53 20 – Fax 04 95 09 53 13
- ✓ Dans tous les cas, au siège du SIBAM situé à Auberge neuve, Quartier Bédelin à Peypin – Tél. : 04.42.04.65.43 de 8h à 12h et de 13h30 à 17h tous les jours du lundi au vendredi. Une astreinte téléphonique est organisée le soir et le week-end au 06.14.09.14.46 pour offrir au public un accueil 24h/24 7j/7

- Les indicateurs de performance :

En 2019, le taux moyen de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (P201.1) du Territoire de Marseille Provence est de 97,38 %

Le taux de desserte est défini comme le nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif, rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif issu du zonage d'assainissement.

On estime qu'un abonné est desservi par un réseau d'assainissement dès lors qu'un réseau existe devant l'immeuble.

Le taux de débordement des effluents en domaine privé (P251.1) du Territoire de Marseille Provence est de 0,04 /1 000

Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée), rapporté à 1 000 habitants desservis.

En 2019, le taux de réclamations (P258.1) du Territoire de Marseille Provence est de 1,52 / 1 000 abonnés

Cet indicateur comprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'assainissement reçues par la collectivité et le(s) opérateur(s)/gestionnaire(s), à l'exception de celles qui sont relatives au prix de l'eau.

3.8. LA GESTION FINANCIERE

3.8.1 LES VOLUMES FACTURES

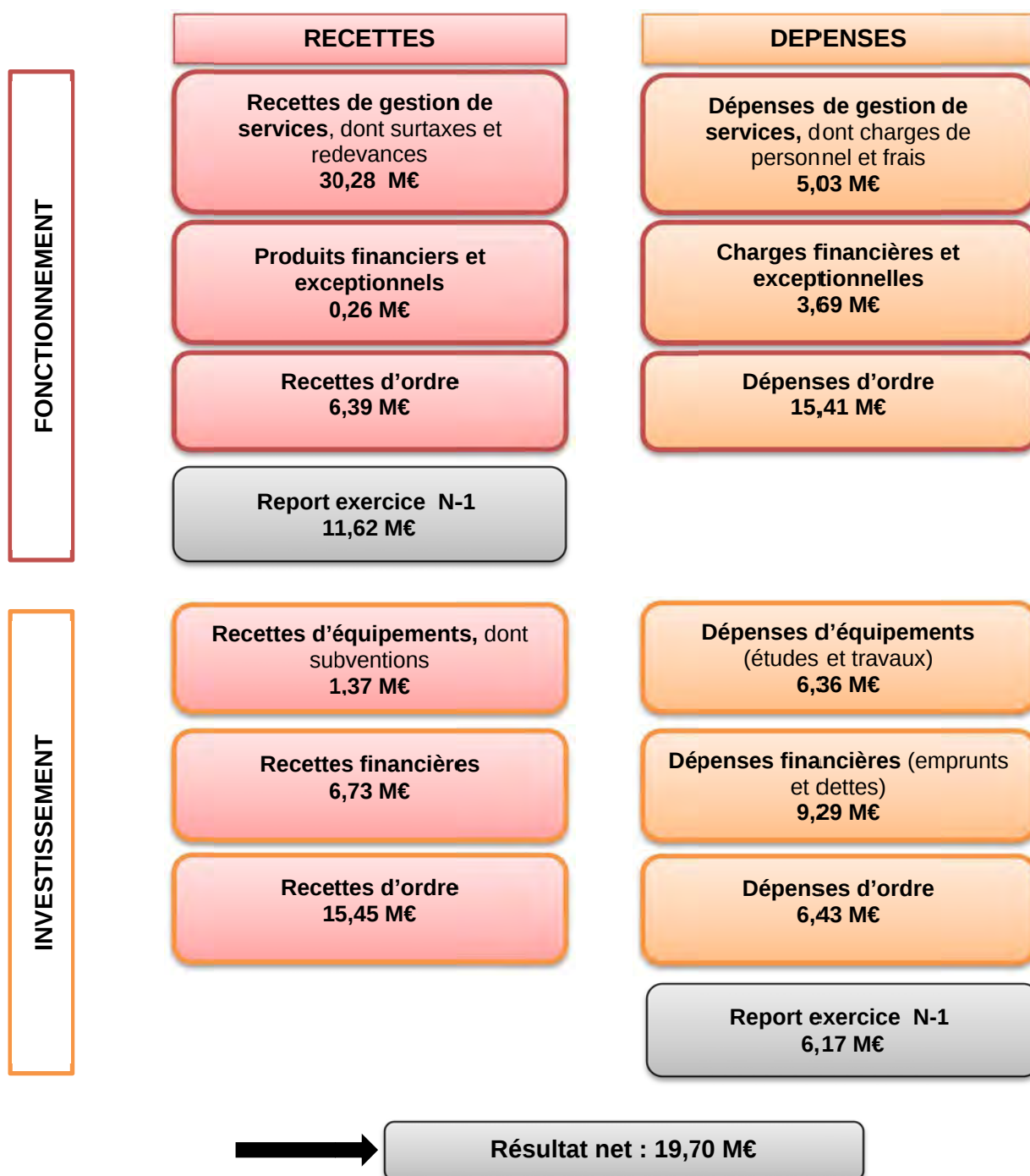
Les volumes facturés en 2019 sont de 59 066 898 m³

3.8.2 LE TAUX D'IMPAYES

Le taux moyen d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année 2019 (P257.0) est de 2,53 %

3.8.3 BUDGET DU SERVICE

- Les grands équilibres financiers du budget annexe Assainissement :



Les recettes et dépenses des régies sont intégrées au budget annexe de l'assainissement.

Les opérations d'ordre sont des opérations comptables permettant de passer les écritures nécessaires aux opérations de fin d'exercice budgétaire et n'ont aucune incidence sur les encaissements et les décaissements.

- Etat de la dette Assainissement au 31/12/2019 :

	Montant en M€	
Recettes réelles	30 540 300,22	
Dépenses réelles	8 731 073,08	
Epargne brute	21 809 227,14	
Capital restant dû au 31/12/2019	97 626 841,27	
Durée d'extinction de la dette (P256.2)		4,48 années

3.8.4 ANALYSE DU COMPTE D'EXPLOITATION (DSP)

- Suivi financier :

SERAMM	2015	2016	2017	2018	2019	Ecart année 2019
Produits	119,1 M€	114,7 M€	101,8 M€	101,1 M€	101,5 M€	+0,39 %
Charges	117,0 M€	107,2 M€	95,7 M€	97,3 M€	96,3 M€	-1,02 %
Résultat avant impôt	2,1 M€	7,5 M€	6,1 M€	3,8 M€	5,2 M€	+36,84 %
RESULTAT	0,9 M€	5,7 M€	5,5 M€	3,0 M€	3,3 M€	+10 %

SAEM	2015	2016	2017	2018	2019	Ecart année 2019
Produits	4,1 M€	4,5 M€	4,8 M€	4,9 M€	5,3 M€	+7,69%
Charges	5,4 M€	5,1 M€	5,6 M€	6,2 M€	8,3 M€	+33,12%
Résultat avant impôt	-1,3 M€	-0,6 M€	-0,8 M€	-1,3 M€	-3 M€	+130,47%
RESULTAT	-1,3 M€	-0,6 M€	-0,8 M€	-1,3 M€	-3 M€	130,47%

SAOM	2015	2016	2017	2018	2019	Ecart année 2019
Produits	4,9 M€	5,5 M€	5,6 M€	5,7 M€	6,1 M€	+6,65%
Charges	6,6 M€	6,7 M€	6,6 M€	6,9 M€	7,8 M€	+13,25%
Résultat avant impôt	-1,7 M€	-1,2 M€	-1,0 M€	-1,2 M€	-1,7 M€	+41,67%
RESULTAT	-1,7 M€	-1,2 M€	-1,0 M€	-1,2 M€	-1,7 M€	+41,67%

- Suivi du compte de renouvellement (GER) :

Certains biens de la délégation devant être renouvelés une ou plusieurs fois au cours de la durée du contrat, un compte de renouvellement a été créé afin d'en faciliter le suivi. Pour chaque bien devant être renouvelé, il existe une provision pour renouvellement, qui prend la forme d'une dotation inscrite dans les charges du délégataire.

Type d'Ouvrages	PROGRAMMES de 2014 à 2019 (€HT) hors retraitement Pluvial					
	Dépensé (M€) retraité pluvial		Engagé (M€) actualisé		Taux d'exécution financier(%)	
	De 2014 à 2019 (a)	2019 (b)	De 2014 à 2019 (c)	2019 (d)	De 2014 à 2019 (a/c)	2019 (b/d)
COLLECTE	0.39	0.09	0.59	0.18	65.34%	48.38%
TRAITEMENT	13.72	1.28	14.09	2.01	97.36%	63.48%
PLUVIAL	0.85	0.14	1.16	0.37	73.57%	37.36%
TOTAL	14.96	1.50	15.84	2.56	94.42%	58.67%

Type d'Ouvrages	SAEM – PROGRAMMES de 2014 à 2019 (€HT)					
	Dépensé (k€)		Engagé (k€)		Taux d'exécution financier(%)	
	De 2014 à 2019 (a)	2019 (b)	De 2014 à 2019 (c)	2019 (d)	De 2014 à 2019 (a/c)	2019 (b/d)
COLLECTE	1 803	258	1 550	316	116,32%	81,65%
TRAITEMENT						

Type d'Ouvrages	SAOM – PROGRAMMES de 2014 à 2019 (€HT)					
	Dépensé (k€)		Engagé (k€)		Taux d'exécution financier(%)	
	De 2014 à 2019 (a)	2019 (b)	De 2014 à 2019 (c)	2019 (d)	De 2014 à 2018 (a/c)	2018 (b/d)
COLLECTE	2 098	286	2 022	350	103,76%	81,71%
TRAITEMENT						

- Suivi du programme contractuel d'investissement (travaux concessifs) :

SERAMM (Collecte + Traitement) :

	2016	2017	2018	2019
Montant des investissements	21 198 961 €	3 852 065 €	3 210 505 €	2 037 347 €

SAEM (Collecte + Traitement) :

Le montant dépensé des travaux neufs est de 1 007 220 € correspondant à l'engagement contractuel.

Le programme des travaux neufs s'est terminé en 2017.

SAOM (Collecte + Traitement) :

Le montant dépensé des travaux neufs est de 1 400 680 € correspondant à l'engagement contractuel.

Le programme des travaux neufs s'est terminé en 2016.

- Suivi des engagements contractuels :

SERAMM	Prévu au contrat	Réalisé en 2019	Cumul depuis le début du contrat	Atteinte des objectifs
Linéaire ITV	40 km / an	50,38 km	257,91 km	126 %
Nombre de test à la fumée	6 400 / an	6 458	38 772	101 %
Renouvellement branchements	400 / an	446	2 425	112 %
Branchements neufs réalisés	220 / an	244	1 300	111 %

SAEM	Prévu au contrat	Réalisé en 2019	Cumul depuis le début du contrat	Atteinte des objectifs
Linéaire ITV	29 km / an	7,25 km	274,24 km	75 %
Linéaire de test à la fumée	12 km / an	11,37 km	75,52 km	95 %
Renouvellement branchements	39 / an	42	262	108 %
Branchements neufs réalisés	-	47	243	-

SAOM	Prévu au contrat	Réalisé en 2019	Cumul depuis le début du contrat	Atteinte des objectifs
Linéaire ITV	29 km / an	38 km	586,64 km	131 %
Linéaire de test à la fumée	12 km / an	15,9 km	113,95 km	183 %
Renouvellement branchements	72 / an	74,5	439,5	103 %
Branchements neufs réalisés	-	45	316	-

3.8.5 CONTRIBUTION A UN FONDS DE SOLIDARITE

Les 3 contrats de DSP assainissement ainsi que les régies de Plan-de-Cuques et de Gémenos ne prévoient pas de dispositifs pour les personnes en difficultés (abandon de créances à caractère social ni versement à un fonds de solidarité).

En 2019, le montant des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (P207.0) est de 0 €

3.9. LES ETUDES ET TRAVAUX

3.9.1 TRAVAUX NEUFS ET TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOUELEMENT

3.9.1.1 Sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité

Les travaux de « grosses réparations » d'ouvrages et d'équipements nouveaux sont à la charge de la Collectivité. Il s'agit de travaux de réhabilitations ou de créations d'ouvrages de génie civil et de réseaux, ainsi que des équipements électromécaniques associés.

En 2019, les dépenses totales réalisées s'élèvent à 6,3 M€, dont 3,4 M€ pour les travaux neufs et 2,9 M€ pour les travaux de renouvellement.

Les travaux et études par commune sont détaillés en annexe 4.

3.9.1.2 A la charge des opérateurs gestionnaires

- **Travaux neufs :**

Pour le contrat Assainissement Centre, le montant des investissements est de 60 M€ sur la durée du contrat.

Ces investissements comprennent notamment :

- ✓ La réalisation d'un bassin de rétention de 50 000 m³
- ✓ La mise en conformité de la station Géolide avec la réhabilitation des pré-traitements de Géolide
- ✓ Des travaux sur le réseau de collecte
- ✓ Des travaux sur le milieu récepteur afin de pallier aux déversements en mer
- ✓ Des travaux de modernisation de l'usine des boues
- ✓ La réduction des rejets polluants vers les milieux aquatiques
- ✓ L'installation de stations de mesure et d'alertes sur les ruisseaux et sur la baie
- ✓ Des engagements sur la gestion du pluvial :
 - o Une optimisation des capacités du réseau pluvial par gestion dynamique du réseau de collecte, des unités de traitement, des bassins de stockage et du milieu récepteur.
 - o La proposition de transformation de 2 725 avaloirs sur le réseau unitaire par des avaloirs sélectifs (soit plus de la moitié des avaloirs du Centre-Ville).
 - o Des fréquences d'inspection et de curage très élevées.

Pour le contrat Assainissement Est, le montant des investissements est de 989 600 € sur la durée du contrat.

Ces investissements comprennent notamment : la réhabilitation des dépotages de matières de curages et de vidange à la STEP de la Ciotat, la création d'un bassin de lissage à Roquefort-la-Bédoule, la création d'un bassin de rétention à la station de relevage de Cassis, la mise en place de sondes de mesure sur La Ciotat/Ceyreste et Cassis/Roquefort-la-Bédoule.

Pour le contrat Assainissement Ouest, le montant des investissements est de 997 500 € sur la durée du contrat.

Ces investissements comprennent notamment : la mise en place de sondes de mesure à Marignane, Gignac-la-Nerthe, Saint-Victoret, Carry-le-Rouet, Sausset-les-Pins, Châteauneuf-les-Martigues, Ensues-la-Redonne, la création d'une unité de dépotage et traitement biologique des graisses à la STEP de Marignane, la prolongation de l'émissaire de surverse en mer à la station de relevage des Baumettes à Sausset-les-Pins.

Dépenses réalisées au titre de l'exercice 2019 pour travaux neufs			
	Collecte	Traitement	Biométhane
SERAMM	110 235 €	158 830 €	1 768 281 €
SAEM	0 €	0 €	
SAOM	0 €	0 €	

Pour SAEM et SAOM, l'ensemble des opérations de travaux neufs a été réalisé au terme du 31/12/2016 conformément à leurs engagements contractuels.

- **Travaux de renouvellement :**

Les travaux portent sur le renouvellement des branchements, des équipements hydrauliques, installations électriques, matériel tournant, second œuvre, automatismes, informatique en fonction de leur vétusté.

Dépenses réalisées au titre de l'exercice 2019				
		Collecte	Traitement	Pluvial
SERAMM	Programmé	151 799 €	2 863 784 €	116 697 €
	Non programmé	103 646 €	264 402 €	42 943 €
SAEM	Programmé	259 335,07 €		-
	Non programmé	276 828,88 €		-
SAOM	Programmé	286 281,61 €		-
	Non programmé	91 062,94 €		-

3.9.2 ETUDES ET TRAVAUX PROGRAMMES

ASSAINISSEMENT - PROGRAMMATION 2020 MARSEILLE			
MAIRIE	Etudes/Travaux	Adresse	Nature des travaux
1°/7°			
	Travaux	Rue Rouget de l'Isle - 1°	Réhabilitation réseaux DN 300 sur 80 ml
	Travaux	Rue Francis Davso - 1°	Gainage conduite DN 300 sur 652 ml
	Etudes	Cours Jean Ballard - Quai de Rive Neuve, Rue Breteuil, avenue de la Corse, Cours Pierre Puget	études complémentaires SMRU II (pompage Prohibé, création d'un nouveau DO sur le C14, réhabilitation du DO Ballard, stockage en ligne en réseau cours Pierre Puget et ancien DO des Catalans)
	Etudes	Cours Belsunce, 9 la Candebière, bassin carénage quai de Rive Neuve, 42-33 rue Longue des Capucins, 16 rue Neuve Ste Catherine, 269 Corniche Président F. Kennedy	Traitement des sulfures et des nuisances olfactives associées dans le périmètre de collecte du réseau unitaire MARSEILLAIS
2°/3°			
	Travaux	Bd de Plombières - 3°	Gainage réseau DN 300 sur 531 ml
	Travaux	Impasse Junot - 3°	Création d'un regard sur réseau EU
	Etudes	Boulevard Voltaire, Boulevard Camille Flammarion, rue Bernard Dubois, Boulevard de Paris	études complémentaires SMRU II (Optimisation du stockage dans le Bassin de rétention Jules GUESDE, Rehausse des DO Gibbes et Arenc, stockage dans l'ancienne galerie du Canal)
	Etudes	Rue Edouard Crémieux, 138 rue Roger Salengro, 104 rue de Ruffi/9 Bd Mirabeau, 40 rue de la République, 101 Bd Jacques Saade, 20 rue Jean-François Leca	Traitement des sulfures et des nuisances olfactives associées dans le périmètre de collecte du réseau unitaire MARSEILLAIS
4°/5°			
	Etudes	Place Brossolette, rue Georges, rue Saint Michel, rue Fontange, rue de Lodi	études complémentaires SMRU II (Reprise du DO Brossolette, stockage en ligne dans la rue Georges et à l'aval de la Place Jean Jaurès)
	Etudes	21 Square Sidi Brahimi	Traitement des sulfures et des nuisances olfactives associées dans le périmètre de collecte du réseau unitaire MARSEILLAIS
6°/8°			
	Travaux	Escalier du Prophète - 7°	Gainage réseau DN 200 sur 250 ml
	Travaux	Avenue de Montredon - 8°	Dilatation Collecteur SUD DN 500 grès sur 165 ml
	Travaux	Rue Calleglongue - 8°	Extension DN 200 sur 160 ml
	Travaux	Rue Borde - 8°	Réhabilitation réseau DN 450 sur 280 ml
	Travaux	Rue Louis Maurel - 6°	Gainage réseau DN 300 sur 105 ml
	Travaux	Plage de la Pointe rouge - 8°	réhabilitation du réseau EU sur 250 ml grès DN 200
	Travaux	Quai Tiboulon - 8°	réhabilitation du réseau EU sur 40ml grès DN200
	Etudes	avenue du Prado	études complémentaires SMRU II (Reprise du DO du C18bis sur le rond point du Prado)
	Etudes	52-58 rue des Mousses, 2 Rue de Gènes, 106 rue du Rouet	Traitement des sulfures et des nuisances olfactives associées dans le périmètre de collecte du réseau unitaire MARSEILLAIS
9°/10°			
	Travaux	Rue Théodore Cayol - 9°	Extension DN 200 sur 30 ml
	Etudes	Chemin de Sormiou, rue de la Chaîne, Chemin de Baumette Morgiou, rue Curtel, boulevard Ganay	études complémentaires SMRU II (Stockage dans le Premier Emissaire à l'aval du bassin Ganay, Passage en séparatif ou stockage unitaire sur l'enclave unitaire de Beauvallon, déconnexion d'une antenne pluviale sur le Collecteur 19, reprise du DO Lazer)
	Etudes	Bd Rabatau/Daniel Matalon, 14 Bd de la Pugette	Traitement des sulfures et des nuisances olfactives associées dans le périmètre de collecte du réseau unitaire MARSEILLAIS

MAIRIE	Etudes/Travaux	Adresse	Nature des travaux
11°/12°			
	Travaux	Boulevard Henri Fabre - 12°	IC/EXE extension réseau EU sur 45 ml
	Travaux	Traverse du Commandeur - 12°	création de branchements refoulement PEHD 80
	Travaux	Tse de Saint Menet - 11°	Extension réseau DN 200 polypro sur 45 ml
	Travaux	Rue du Docteur Cauvin - 12°	Création d'un branchement PEHD sur 50 ml
	Travaux	Bd des Libérateurs - 12°	Extension réseau DN 100 sur 160 ml + bouclage
13°/14°			
	Travaux	Avenue Zoccola - 14°	Remplacement réseau EU sur 80 ml
	Travaux	Rue Roux de Corse - 13°	Extension réseau EU sur 30 ml
	Travaux	Tse de la Baume Loubière - 13°	Extension réseau EU sur 260 ml
	Travaux	Av du Merlan / Allée du Tarn - 14°	Réhabilitation conduite DN 200 sur 23 ml et DN 300 sur 77 ml
	Travaux	Avenue Frédéric Mistral - 13°	Extension réseau DN 200 sur 70 ml
	Travaux	Bd Kraemer - 14°	Gainage réseau DN 200 sur 170 ml
	Travaux	Desserte sanitaire et pluviale de la Grave les Medecins	extension réseau EU et bassins de rétention
	Travaux	Desserte sanitaire et pluviale de la Grave les Medecins	extension réseau EU et bassins de rétention phase 1.2
	Etudes	29 Bd Ferdinand de Lesseps, 70/80 Av de St Just	Traitement des sulfures et des nuisances olfactives associées dans le périmètre de collecte du réseau unitaire MARSEILLAIS
15°/16°			
	Travaux	Chemin du Littoral - 16°	Extension réseau DN 200 sur 110 ml
	Travaux	Traverse Bérenger - 15°	Extension réseau DN 200 sur 55 ml
	Travaux	Traverse Marie Dominique - 15°	Extension réseau DN 200 polypro sur 40 ml
	Travaux	Traverse Fabre - 16°	Renouvellement conduite DN 200 sur 50 ml
	Travaux	Impasse Pichou - 16°	Création d'une antenne sanitaire en refoulement
	Travaux	Tse du Cimetière - 15°	Gainage conduite DN 300 sur 75 ml
	Travaux	Boulevard du Point de Vue - 16°	Extension réseau DN 200 polypro sur 80 ml
	Etudes	386 rue de Lyon	Traitement des sulfures et des nuisances olfactives associées dans le périmètre de collecte du réseau unitaire MARSEILLAIS
1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 15	Etudes	Adresses diverses	Etude de faisabilité détaillée d'un tunnel de stockage des effluents unitaires
	Etudes		Ensemble d'études complémentaires au schéma de modernisation du réseau unitaire II (reprise des DO Brossolette, Lazer, C18b, réhabilitation du DO Ballard, rehausse des DO Gibbes et Arenc, étude de stockages en ligne sur les réseaux (notamment ancien DO des Catalans), optimisation de l'alimentation du bassin de rétention Jules Guesde, déconnexion d'une antenne pluviale sur le Collecteur Unitaire 19, étude des possibilités de stockage dans le Premier Emissaire à l'aval du bassin de rétention Ganay, traitement de l'enclave unitaire de Beauvallon

ASSAINISSEMENT - PROGRAMMATION 2020 PERIPHERIE

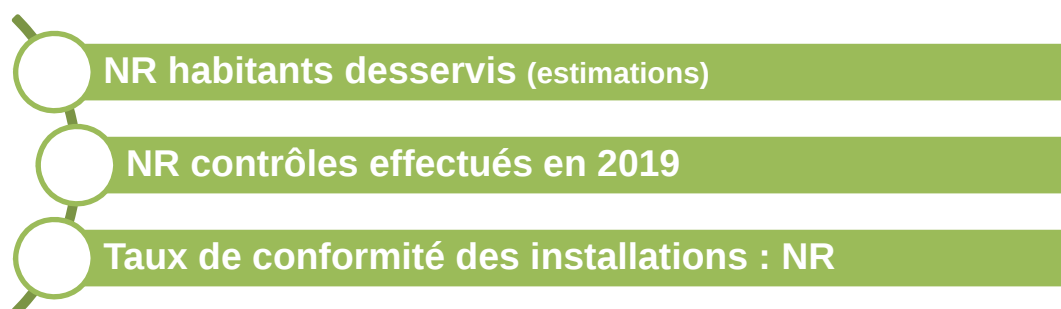
Commune	Travaux/Etudes/D SP	Adresse	EU/AEP/ EP	Nature des travaux
ALLAUCH	Travaux	chemin Esprit Julien	EU	dilatation réseau en Dn 200 mm sur 100 ml (besoin 380ml)
ALLAUCH	Travaux	Rue Antoine Camoin	EP	extension du réseau en Dn 400 mm sur 100 ml
ALLAUCH	Travaux	Les Côtes Roties (Vallon de Routabau)	EP	Création d'avaloirs (fiche SD ALL - AM 002)
CARNOUX	Travaux	Rue de la République	EU	gainage dn 200 sur 300ml
CARNOUX	Travaux	Rue Paul Verlaine	EU	Dévoisement réseau EU sur 30 ml
CARNOUX	Travaux	Avenue de la Durance	EP	création de 170 ml en Dn 600 mm (fiche SD CRN-AM002)
CARNOUX	Travaux	ZA du Mussuguet	EP	redimensionnement du réseau pluvial
CARRY	Travaux	Square Jean Bianchetto	EU	gainage dn 250 sur 70ml
CARRY	Travaux	Chemin des Marchandises	EU	Extension réseau sanitaire sur 80m
CARRY	Travaux	Lotissement du Mas	EP	création de 2 seuils (fiche SD CLR-AM002-d)
CARRY	Travaux	Chemin du Réganas	EP	Réhabilitation bassin de rétention (fiche SD CLR-AM002-f)
CARRY	Travaux	Route de la Cote Bleue	EP	création de 3 avaloirs et d'un caniveau grille (fiche SD CLR-AM004)
CARRY	Travaux		EU	Station de relevage de Tuilière - mise en place d'un déflecteur
CARRY	Travaux		EU	station de relevage de Carry Port - mise en place d'un broyeur
CARRY	Travaux		EU	STEP - diverses améliorations (ventilation/stockage)
CASSIS	Travaux	Avenue des Albizzi/avenue de la Gare	EU	extension sur 190 ml
CASSIS	Travaux	Avenue Monseigneur de Belzunce	EU	réhabilitation sur 160 ml du Dn 150 mm
CASSIS	Travaux	Rue Auguste Favier	EU	réhabilitation sur 260 ml de la Dn 200 mm
CASSIS	Travaux	Montée du château / rue de l'Arène	EU	Remplacement de la canalisation d'eaux usées sur 55ml avec la reprise de 2 branchements
CASSIS	Travaux		EU	Station de pompage de l'Arène - réhabilitation GC + hydraulique
CASSIS	Travaux		EU	station épuration Cassis - réhabilitation GC + asservissement désodorisation
CEYRESTE	Travaux	Chemin de Frais Vallon Bas	EU	extension dn 200 sur 90ml + relevage
CEYRESTE	Travaux	Chemin de Frais Vallon Haut	EU	extension dn 200 sur 250ml
CEYRESTE	Travaux	Chemin des Bastidons	EU	station de relevage et extension sur 100ml
CEYRESTE	Travaux	Chemin des Bastidons	EP	dilatation en Dn 500 mm sur 30 ml (fiche SD CEY-AM002)
CEYRESTE	Travaux	Chemin d'Aubagne	EU	Réhabilitation réseau sanitaire sur 70m
CEYRESTE	Travaux	Adresses diverses	EP	travaux de normalisation sur ouvrages pluviaux
CHATEAUNEUF	Travaux	Montée de la vierge noire (Montée des Ruines)	EU	extension sur 200 ml en dn 200 mm
CHATEAUNEUF	Travaux	rue Albert Calmette	EU	extension sur 60 ml en dn 200 mm
CHATEAUNEUF	Travaux	Rue Louis Abbadie (prop privée)	EU	réhabilitation par gainage sur 400 ml (lutte contre les ECPP)
CHATEAUNEUF	Travaux	Chemin des Courrens	EU	réhabilitation par gainage sur 235 ml (lutte contre les ECPP)
CHATEAUNEUF	Travaux	Bd des Arbousiers	EU	réhabilitation par gainage sur 40 ml
CHATEAUNEUF	Travaux	Rue Gaston Cuny	EP	reprise grille traversière pluviale (fiche SD CHN-AM006e)
CHATEAUNEUF	Travaux	BR Valampe	EP	clôture du bassin
CHATEAUNEUF	Travaux		EU	pompage du Jai - augmentation de capacité
ENSUES	Travaux	Boulevard Tempete	EU	extension EU sur 85ml + refoulement sur 125ml + station relevage
ENSUES	Travaux	Promenade de Chantegrive	EP	création de 55 ml de Dn 400 mm (fiche SD ELR-AM004)

Commune	Travaux/Etudes/D SP	Adresse	EU/AEP/ EP	Nature des travaux
GIGNAC	Travaux	CD 48 A	EU	extension sur 40 ml en dn 200 mm
GIGNAC	Travaux	Chemin des Piolettes	AEP / EU	lié à un PC . Extension dilatation AEP sur 220ml / EU sur 70ml
GIGNAC	Travaux	Allée de Laure/Rue Aphonse Daudet	EU	réhabilitation par gainage sur 500 ml (lutte contre les ECPP)
GIGNAC	Travaux	Impasse des Champs	EU	réhabilitation par gainage sur 300 ml (lutte contre les ECPP)
GIGNAC	Travaux	Rue Jean Monnet / Av Combattants ARN / Rue Adolphe Sax	EU	réhabilitation par gainage sur 220 ml (lutte contre les ECPP)
GIGNAC	Travaux	Avenue Georges Pompidou	EP	lié à un PC (PORFIRO) . Extension réseau pluvial (fiche SD AM 002)
GIGNAC	Travaux		EU	STEP - gros entretien
LE ROVE	Travaux	Route de Niolon piste DFCI chemin de la Bergerie	EU	transfert des effluents des calanques de la Vesse et de Niolon vers le village
LE ROVE	Travaux	Boulevard de la Carrairade	EP	dilatation réseau sur 100 ml en Dn 600 et 50 ml en Dn 800 (fiche SD LRV-AM001c)
LE ROVE	Travaux	Avenue du Logis Neuf	EP	création d'avaloirs (fiche SD LRV-AM005)
LA CIOTAT	Travaux	Traverse Picoussin / place Comille	EU	extension du réseau sur 40 ml
LA CIOTAT	Travaux	Rue Castel	EU	Extension réseau sur 25 ml
LA CIOTAT	Travaux	Vallat de Roubaud	EP	recalibrage sur 140 ml (en aval du stade Virebelle)(fiche SD LCT-AM001a)
LA CIOTAT	Travaux		EU	STEP diverses améliorations
MARIGNANE	Travaux	Avenue Guillaumet	EU	Remplacement réseau EU dn 200 mm sur 460ml
MARIGNANE	Travaux	chemin des Vignes	EU / AEP	dilatation AEP sur 160 ml en Dn 100 /extension Dn 200 EU sur 120 ml
MARIGNANE	Travaux	Rue Jean Giono	EU / AEP	extension du réseau EU sur 100 ml / AEP sur 150ml
MARIGNANE	Travaux	Boulevard de la Signore / rue des Lilas	EU	réhabilitation par gainage sur 440 ml (lutte contre les ECPP)
MARIGNANE	Travaux	Allée de la Palun	EU	réhabilitation par gainage sur 500 ml (lutte contre les ECPP)
MARIGNANE	Travaux	Parc Méditerranée	EU	Remplacement canalisation dn 150 sur 50ml
MARIGNANE	Travaux	Rue Mistral	EU	Remplacement canalisation dn 200 sur 120ml
MARIGNANE	Travaux		EU	Pompas des Florides - réfection ouvrages d'arrivée
MARIGNANE	Travaux		EU	STEP - réhabilitation file 3
MARIGNANE	Travaux	Desserte EU Bousset-Raphèle	EU	3350 ml DN 200 + 180 ml DN 350 + 4 stations de pompage
ROQUEFORT	Travaux	boulevard Henri Barbusse	EU	EU dilatation du réseau Dn 125/150/160 par un Dn 200 sur 300 ml
ROQUEFORT	Travaux	Carrière des Nouvelles	EU	Extension du réseau d'eaux usées sur 310ml
ROQUEFORT	Travaux	Allée Pierre Sémart	EU	remplacement réseau EU DN 200 sur 70 ml
ROQUEFORT	Travaux	Route de Cassis	EP	dilatation du réseau sur 60 ml par cadre 1,4x1,2 (fiche SD RLB-AM002b)
St VICTOIRET	Travaux	Rue Des champs	EU / AEP	extension du réseau EU sur 30ml / AEP sur 50ml
St VICTOIRET	Travaux	Avenue de Logos Prolongée	EU	réhabilitation par gainage sur 80 ml (lutte contre les ECPP)
St VICTOIRET	Travaux	Boulevard Frédéric Mistral	EU	réhabilitation par gainage sur 130 ml (lutte contre les ECPP)
St VICTOIRET	Travaux	Avenue Jean Jaurès	EU	réhabilitation par gainage sur 300 ml (lutte contre les ECPP)
SAUSSET	Travaux	Avenue Jules Ferry	EP	recalibrage collecteur en Dn 800 sur 50 ml (fiche SD SST-AM001a)
SAUSSET	Travaux	Avenue Jules Ferry	EP	création Dn 800 sur 120 ml (fiche SD SST-AM001b)
SAUSSET	Travaux		EU	Pompas des Baumettes - réfection ouvrages d'arrivée
SAUSSET	Travaux	émissaire en mer de Carry-Sausset	EU	désobstruction de l'émissaire en mer
SEPTÈMES	Travaux	Vallon de la Gazelle	EU	extension sur 300 ml en Dn 200 mm
CT1	Travaux	Adresses diverses	EU	travaux urgents et imprévus

4. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

4.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2019

En raison de la Cyber attaque de grande envergure dont a été victime la Métropole Aix-Marseille-Provence le 13 mars 2020, certaines données ont été perdues. Dans le présent rapport, elles sont identifiées par les initiales NR (Non Renseigné).



4.2. FAITS MARQUANTS

Néant.

4.3. DESCRIPTION DU SERVICE

Le SPANC du Territoire Marseille Provence existe depuis le 29 décembre 2005. Un recensement, sous la forme d'un diagnostic de l'existant, réalisé de 2006 à 2009, a estimé le nombre d'installations d'assainissement non collectif au 31/12/2019 à : NR

- NR installations d'une capacité inférieure ou égale à 20 EH (Equivalents-habitant) ;
- NR installations d'une capacité supérieure à 20 EH.

Les missions du SPANC sont les suivantes :

- Contrôle technique et réglementaire relatif à la conception et à la réalisation (ou réhabilitation) des dispositifs d'assainissement non collectif ;
- Diagnostic de bon fonctionnement dans le cadre d'une vente immobilière ;
- Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien tous les 10 ans ;
- Conseil aux usagers.

En 2019, la valeur de l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est de : 100

	Indices de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	Nombre de points	Mise en œuvre	
			OUI	NON
A/ Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20	X	
	Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	20	X	
	Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	30	X	
	Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations (cas des transactions immobilières)	30	X	
B/ Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10		X
	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	20		X
	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	10		X
TOTAL		100		

4.4. L'ACTIVITE DU SERVICE

Les données par communes sont présentées en annexe 2 : NR

- Nombre de contrôles et diagnostics réalisés :

Type de contrôle	2018	2019	Depuis la création du service
Examen préalable de conception	149	NR	2 016
Vérification de l'exécution	81	NR	790
Diagnostic de bon fonctionnement	368	NR	1 939
Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien	73	NR	10 836
TOTAL	671	NR	15 581

4.5. LA CONFORMITE DES INSTALLATIONS

- Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité (VP.166) = NR
- Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement (VP.267) = NR
- Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service (VP.167) = NR
- Nombre d'immeubles contrôlés avec absence d'installation (DC.320) = NR
- Nombre d'installations présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque pour l'environnement au sens de l'arrêté contrôle (DC.321) = NR
- Nombre d'installations neuves ou réhabilitées, contrôlées non conformes au titre du contrôle de bon exécution depuis la création du service (DC.322) = NR
- Nombre d'installations réhabilitées dans l'année (DC.331) = NR

**En 2019, le taux de conformité des installations d'assainissement non collectif
est de : NR**

Cet indicateur est calculé, à compter des contrôles réalisés, suivant la formule suivante :

$$\text{Taux de conformité} = \frac{\text{Nombre d'installations contrôlées depuis 2012 ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes}}{\text{Nombre d'installations contrôlées depuis 2012}} \times 100$$

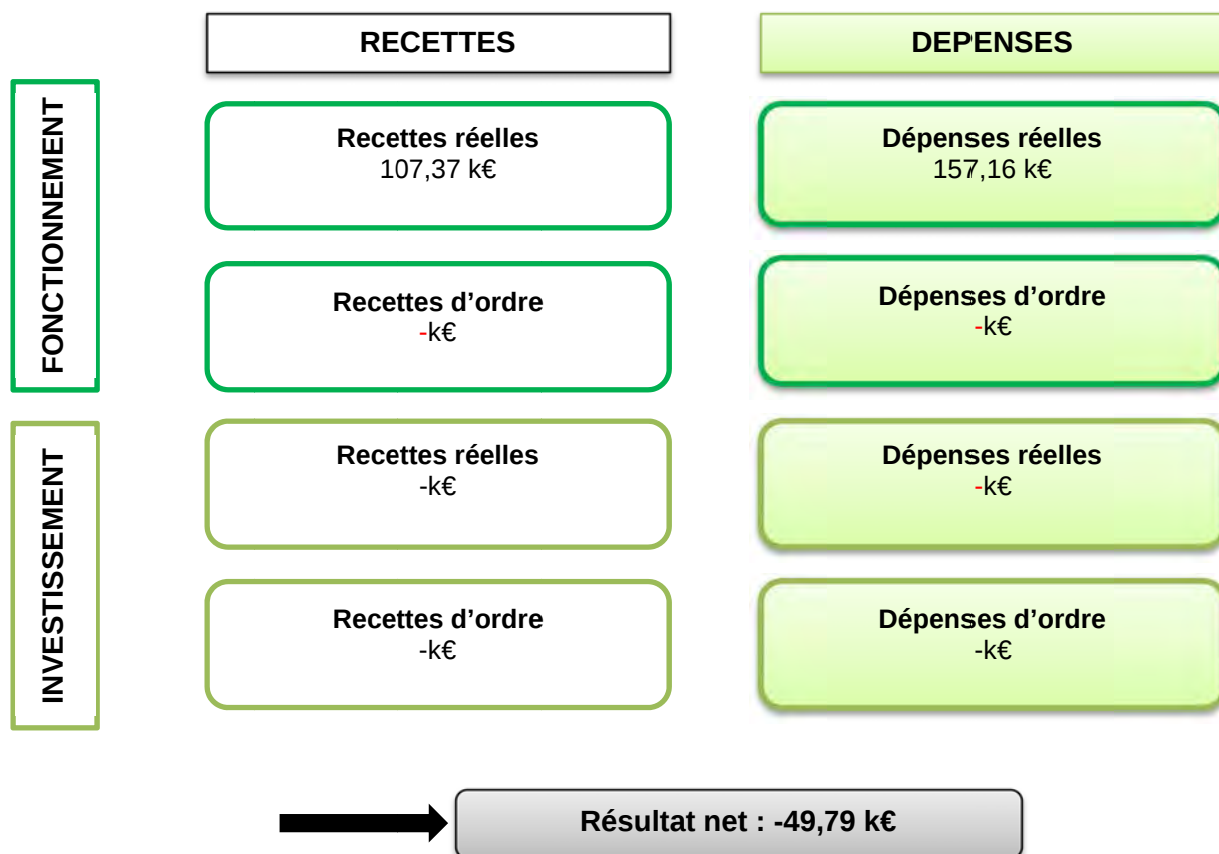
4.6. BUDGET DU SERVICE

- La tarification :

Le montant des redevances affectées à chaque type de contrôle a été fixé, au 01/01/2020, par délibération du conseil du Conseil de Territoire de Marseille Provence n°DEA 027-8012/19/CM du 19 décembre 2019. Le service est non assujetti à la TVA pour ces missions de contrôle.

Type de contrôle	Montant forfaitaire
Contrôle de conception d'installations nouvelles ou à réhabiliter	286 €
Contrôle de bonne exécution d'installations nouvelles ou à réhabiliter	296 €
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations de capacité ≤ à 20 EH	132 €
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations de capacité > à 20 EH	132 €

- Les grands équilibres financiers du budget du SPANC :



Les recettes générées par le service (DC.197) sont les redevances liées aux missions de contrôle et diagnostic.

Les charges salariales prises en compte correspondent à celles des 3 agents du SPANC proportionnellement aux missions qu'ils effectuent pour le service : 10% pour le chef de service, 90% pour la secrétaire et 100% pour le technicien.

- Programme de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif :

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse disposait d'un programme d'aide forfaitaire de 3 000 €, pour la réhabilitation des installations qui présentent des dangers pour la santé des personnes, ou en cas d'absence d'installations. Ce dispositif est supprimé par l'Agence de l'Eau mais des programmes validés préalablement sont encore en cours d'exécution.

Le SPANC assure la gestion de ce programme de réhabilitation pour le compte des usagers.

En 2019, NR usagers ont reçu une aide de l'Agence, représentant NR €, pour un montant total de travaux de NR €.

5 TARIFS DE L'EAU

5.1 LES TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Afin de permettre de suivre l'évolution d'une facture d'eau normalisée, la consommation de référence, définie par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE), telle que publiée au Journal Officiel du 29 novembre 1995, est celle d'un abonné domestique, ayant une résidence principale, et consommant annuellement 120 m³ d'eau.

Le mode de calcul à compter du 1er janvier 2020 se conforme strictement à la fiche SISPEA : « Pour la partie proportionnelle, attention à bien prendre en compte les éventuelles tranches tarifaires. Il s'agit du prix que paierait un abonné s'il consommait les 120 m³ le 1er janvier ». Les tranches semestrielles ne sont donc plus multipliées par deux. La conséquence est une augmentation mécanique des tarifs liée au mode de calcul et sans impact sur le prix à l'usager.

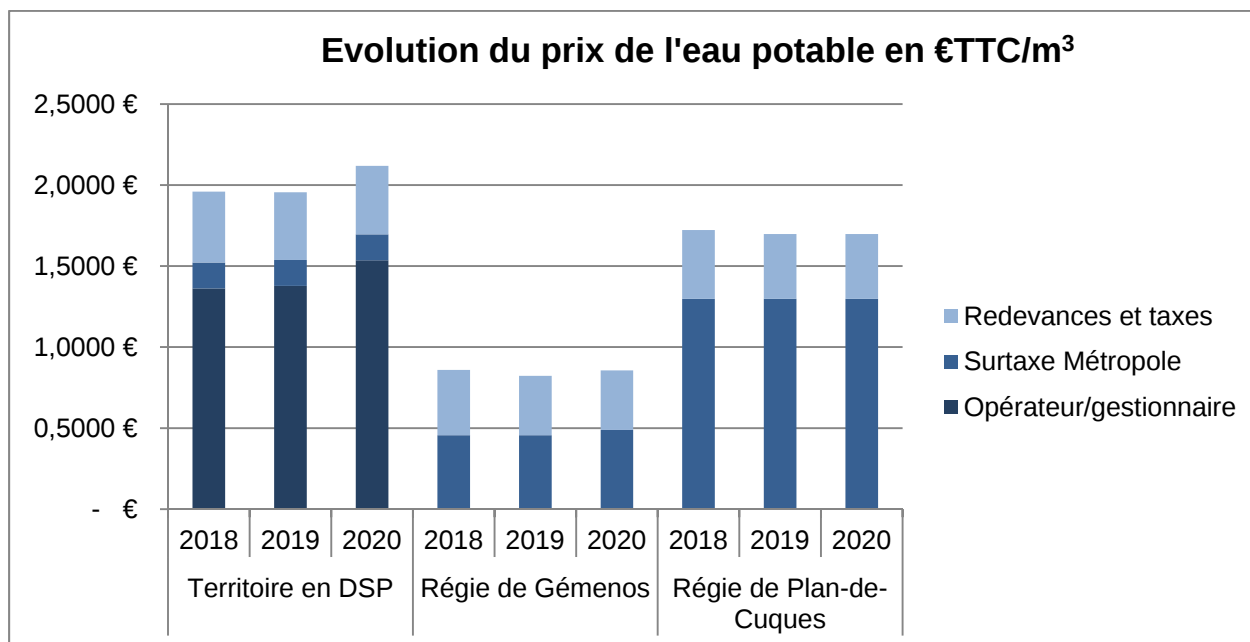
- Récapitulatif des prix de l'eau Tarifs au 1^{er} janvier 2020 (en €/m³)

DISTRIBUTION DE L'EAU		DSP Zone Ouest	DSP Zone Centre	DSP Zone Est	Régie de Gémenos	Régie de PdC
Opérateur/ gestionnaire	Part fixe (abonnement)	0,0982 €	0,0982 €	0,0982 €	- €	0,2978 €
	Part variable	1,4373 €	1,4373 €	1,4373 €	0,4882 €	1,0002 €
Surtaxe Métropole	Part fixe (abonnement)	- €	- €	- €	- €	- €
	Part variable	0,1603 €	0,1603 €	0,1603 €	- €	- €
Agence de l'Eau	Redevance lutte contre la pollution	0,2700 €	0,2700 €	0,2700 €	0,2700 €	0,2700 €
	Redevance préservation des ressources en eau	0,0420 €	0,0420 €	0,0420 €	0,0532 €	0,0409 €
TVA 5.5%		0,1104 €	0,1104 €	0,1104 €	0,0446 €	0,0885 €
SOUS-TOTAL HT		2,0078 €	2,0078 €	2,0078 €	0,8113 €	1,6089 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES		DSP Zone Ouest	DSP Zone Centre	DSP Zone Est	Régie de Gémenos	Régie de PdC
Opérateur/ gestionnaire	Part fixe (abonnement)	- €	- €	- €	- €	0,1574 €
	Part variable	0,8947 €	1,1191 €	0,9565 €	0,9426 €	0,9690 €
Surtaxe Métropole	Part fixe (abonnement)	- €	- €	- €	- €	- €
	Part variable	0,2900 €	0,2900 €	0,2900 €	- €	- €
Agence de l'Eau	Redevance modernisation des réseaux de collecte	0,1500 €	0,1500 €	0,1500 €	0,1500 €	0,1500 €
TVA 10%		0,1335 €	0,1559 €	0,1397 €	0,1093 €	0,1276 €
SOUS-TOTAL HT		1,3347 €	1,5591 €	1,3965 €	1,0926 €	1,2764 €
PRIX TOTAL TTC PAR M³		3,5864 €	3,8332 €	3,6544 €	2,0578 €	3,1015 €

Les factures-type INSEE sont fournies en annexe 5.

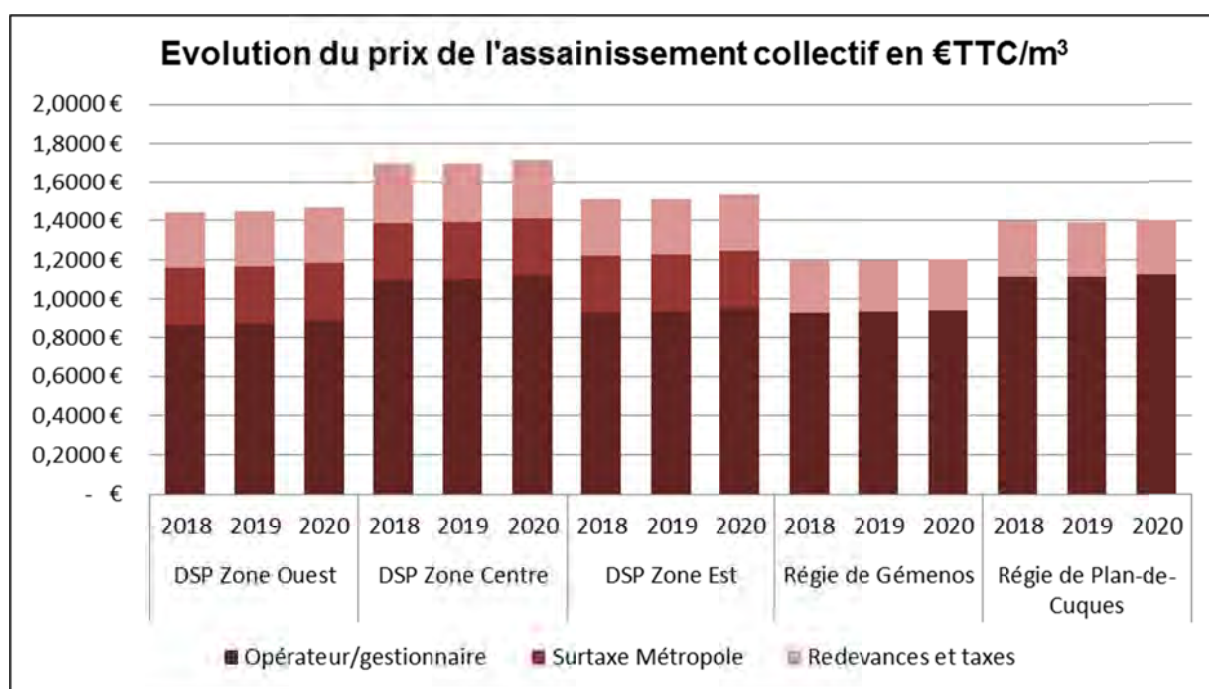
5.2 EVOLUTION DE LA FACTURATION

- Evolution du prix de l'eau potable (base facture INSEE) :



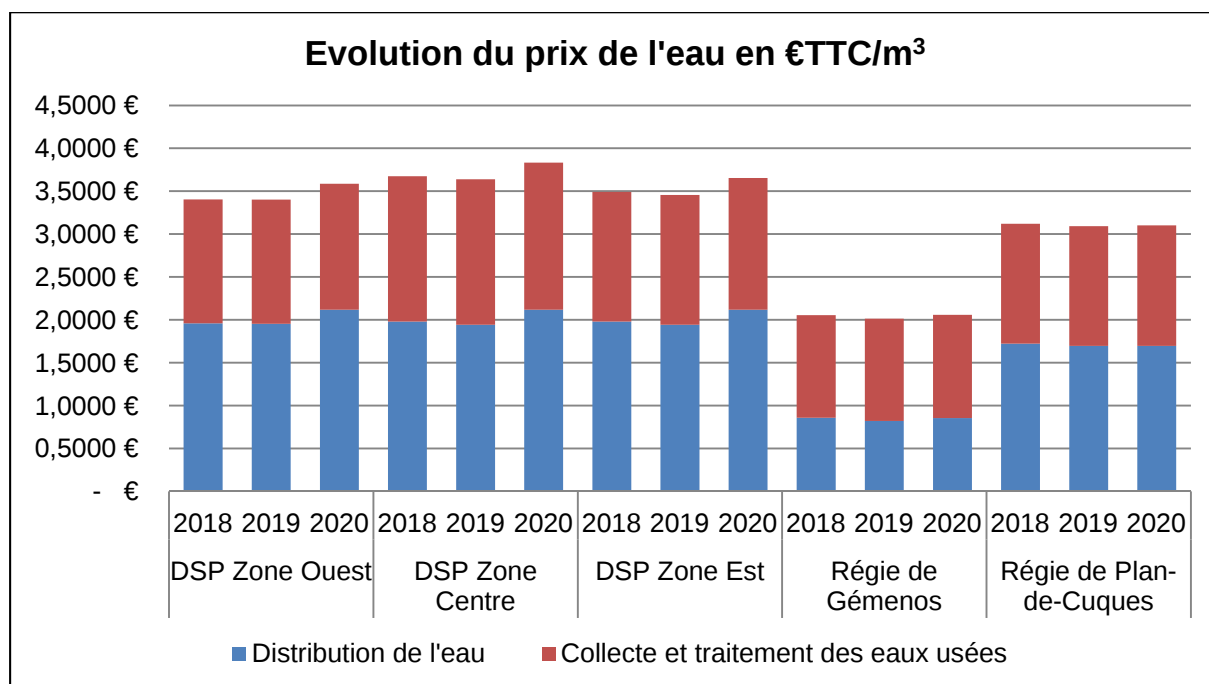
	Prix en €TTC/m ³	Ancien mode de calcul		Nouveau mode de calcul		
		2018	2019	2019	2020	Evolution 2019/2020
Territoire en DSP	Opérateur/gestionnaire	1,3614 €	1,3777 €	1,5043 €	1,5355 €	+2,07%
	Surtaxe Métropole	0,1603 €	0,1603 €	0,1603 €	0,1603 €	+0,00%
	Redevances et taxes	0,4372 €	0,4170 €	0,4240 €	0,4224 €	-0,38%
	Total	1,9589 €	1,9550 €	2,0886 €	2,1182 €	+1,4%
Régie de Gémenos	Surtaxe Métropole	0,4563 €	0,4563 €	0,4882 €	0,4882 €	+0,00%
	Redevances et taxes	0,4026 €	0,3660 €	0,3678 €	0,3678 €	+0,00%
	Total	0,8589 €	0,8223 €	0,8560 €	0,8560 €	+0,00%
Régie de Plan-de-Cuques	Surtaxe Métropole	1,2980 €	1,2980 €	1,2980 €	1,2980 €	+0,00%
	Redevances et taxes	0,4241 €	0,3994 €	0,3994 €	0,3994 €	+0,00%
	Total	1,7221 €	1,6974 €	1,6974 €	1,6974 €	+0,00%

- Evolution du prix de l'assainissement collectif (base facture INSEE) :



	Prix en €TTC/m ³	2018	2019	2020	Evolution 2019/2020
DSP Zone Ouest	Opérateur/gestionnaire	0,8685 €	0,8758 €	0,8947 €	+2,16%
	Surtaxe Métropole	0,2900 €	0,2900 €	0,2900 €	+0,00%
	Redevances et taxes	0,2864 €	0,2816 €	0,2835 €	+0,66%
	Total	1,4449 €	1,4474 €	1,4682 €	+1,43%
DSP Zone Centre	Opérateur/gestionnaire	1,0952 €	1,1016 €	1,1191 €	+1,59%
	Surtaxe Métropole	0,2900 €	0,2900 €	0,2900 €	+0,00%
	Redevances et taxes	0,3090 €	0,3042 €	0,3059 €	+0,56%
	Total	1,6942 €	1,6958 €	1,7150 €	+1,13%
DSP Zone Est	Opérateur/gestionnaire	0,9284 €	0,9361 €	0,9565 €	+2,18%
	Surtaxe Métropole	0,2900 €	0,2900 €	0,2900 €	+0,00%
	Redevances et taxes	0,2923 €	0,2876 €	0,2897 €	+0,71%
	Total	1,5107 €	1,5137 €	1,5362 €	+1,48%
Régie de Gémenos	Opérateur/gestionnaire	0,9317 €	0,9341 €	0,9426 €	+0,91%
	Redevances et taxes	0,2637 €	0,2584 €	0,2593 €	+0,33%
	Total	1,1954 €	1,1925 €	1,2019 €	+0,78%
Régie de Plan-de-Cuques	Opérateur/gestionnaire	1,1155 €	1,1179 €	1,1264 €	+0,76%
	Redevances et taxes	0,2821 €	0,2768 €	0,2776 €	+0,30%
	Total	1,3976 €	1,3947 €	1,4040 €	+0,67%

Evolution du prix global (eau potable et assainissement collectif) :



	Prix en €TTC/m ³	Ancien mode de calcul		Nouveau mode de calcul		
		2018	2019	2019	2020	Evolution 2019/2020
DSP Zone Ouest	Distribution de l'eau	1,958.9 €	1,955.0 €	2,088.6 €	2,118.2 €	+1,42%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,444.8 €	1,447.4 €	1,447.4 €	1,468.2 €	+1,44%
	Total	3,403.8 €	3,402.4 €	3,536.0 €	3,586.4 €	+1,43%
DSP Zone Centre	Distribution de l'eau	1,958.9 €	1,955.0 €	2,088.6 €	2,118.2 €	+1,42%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,694.2 €	1,695.8 €	1,695.8 €	1,715.0 €	+1,13%
	Total	3,653.1 €	3,650.8 €	3,803.6 €	3,833.2 €	+1,29%
DSP Zone Est	Distribution de l'eau	1,958.9 €	1,955.0 €	2,088.6 €	2,118.2 €	+1,42%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,510.7 €	1,513.7 €	1,513.7 €	1,536.2 €	+1,49%
	Total	3,469.6 €	3,468.7 €	3,602.3 €	3,654.4 €	+1,45%
Régie de Gémenos	Distribution de l'eau	0,858.9 €	0,822.3 €	0,856.0 €	0,856.0 €	+0,00%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,195.4 €	1,192.5 €	1,201.9 €	1,201.9 €	+0,00%
	Total	2,054.2 €	2,014.8 €	2,057.8 €	2,057.8 €	+0,00%
Régie de Plan-de-Cuques	Distribution de l'eau	1,722.1 €	1,697.4 €	1,697.4 €	1,697.4 €	+0,00%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,397.6 €	1,394.7 €	1,404.0 €	1,404.0 €	+0,00%
	Total	3,119.7 €	3,092.1 €	3,101.4 €	3,101.4 €	+0,00%

5.3 BILAN DE LA PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC)

La participation pour le financement de l'assainissement collectif a été créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative n°2012-354 du 14 mars 2012. Cette participation est justifiée par l'économie réalisée en évitant une installation d'évacuation ou d'épuration individuelle réglementaire ou la mise aux normes d'une telle installation.

La participation est due par l'ensemble des propriétaires d'immeubles soumis à l'obligation de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées :

- Les propriétaires d'immeubles neufs réalisés postérieurement à la mise en service du réseau public de collecte des eaux usées ;
- Les propriétaires d'immeubles existants déjà raccordés au réseau de collecte des eaux usées, lorsqu'ils réalisent des travaux (d'extensions, d'aménagements intérieurs, de changement de destination de l'immeuble ...) ;
- Les propriétaires d'immeuble existants non raccordés au réseau public de collecte des eaux usées (donc équipés d'une installation d'assainissement non collectif) lorsque le raccordement à un nouveau réseau de collecte (ou d'extension) est réalisé.

Au 01/01/2020, cette participation est de 1 611,15 € pour 100 m² de surface plancher. Cette surface correspond à celle déclarée dans le permis de construire ou à défaut à celle déclarée aux services fiscaux. La participation est dégressive en fonction du nombre de logements construits pour tenir compte du plafond de 80% du coût de fourniture et de pose d'une installation d'assainissement non collectif (cf. tableau ci-dessous).

Montant de la PFAC au 01/01/2020 pour un logement de 100 m²

PFAC en €	01/01/2012	01/01/2019	01/01/2020
1 logement	1 500,00	1 580,10	1 611,15
2 Logements	1 330,00	1 401,02	1 428,55
3 Logements	1 200,00	1 264,08	1 288,92
4 Logements	1 060,00	1 116,60	1 138,55
5 Logements	990,00	1 042,87	1 063,36
6 Logements	920,00	969,13	988,17
7 Logements	880,00	926,99	945,21
8 à 29 Logements	850,00	895,39	912,99
30 à 999 Logements	$600 + (249,74 * (1\,000 - N) / 970)$	$632,04 + (263,08 * (1\,000 - N) / 970)$	$644,46 + (268,25 * (1\,000 - N) / 970)$
Plus de 999 Logements	600	632,04	644,46

Le montant total des recettes perçues en 2019 liées à la PFAC s'élève à plus de 3,57 M€.

6 ACTIONS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA SOLIDARITE

Les Contrats de délégation d'eau potable et d'assainissement collectif contiennent de nombreux et exigeants engagements en matière de développement durable. Ces actions concertées entre les services métropolitains compétents et les quatre délégataires en charge des contrats d'eau et d'assainissement sont suivies au travers d'engagements objectifs sur des sujets tels que la performance énergétique, la protection de la ressource et des milieux récepteurs, la biodiversité,...

Au travers des certifications ISO 14 001 (Management de l'Environnement) et ISO 50 001 (Management de l'Énergie) imposées contractuellement, les délégataires ont mis en place un système de management visant à réduire et maîtriser leurs impacts sur l'environnement et à l'amélioration continue de la performance énergétique.

6.1 LA PERFORMANCE ENERGETIQUE

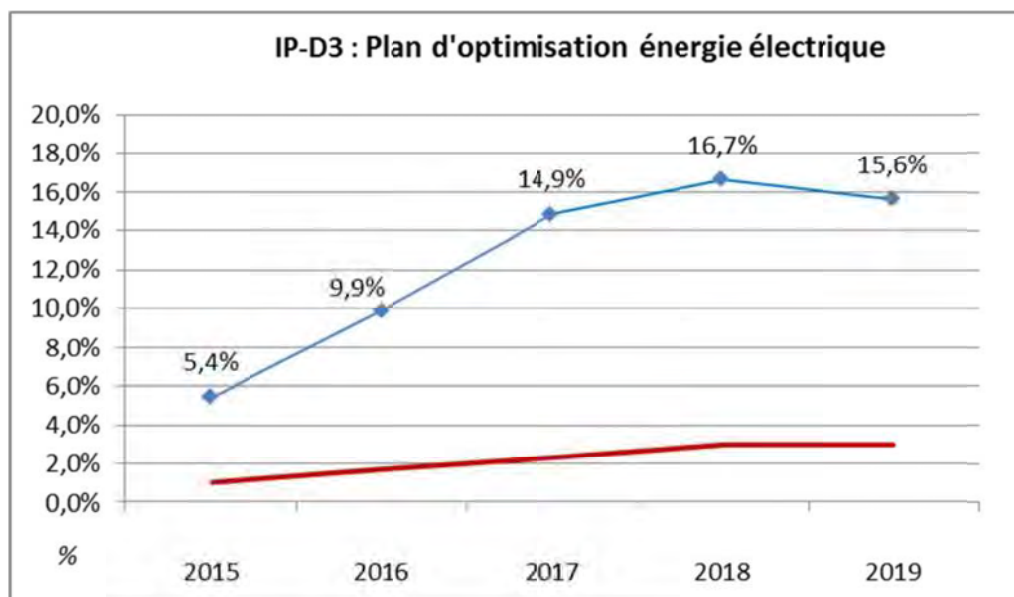
Contrat de délégation de l'eau

Le contrat de délégation de Service Public de l'Eau prévoit une baisse de 10% de la consommation électrique sur 15 ans à volume d'eau consommé constant, et sans augmentation en parallèle de l'utilisation des autres énergies, et hors véhicules électriques.

Un Indicateur de performance annuel mesure cette baisse par rapport à la référence 2010 (à volumes consommés constants). Pour l'année 2019, elle est de 15,63%.

La consommation totale électrique des ouvrages du service délégué s'élève à 13 641 461 kWh.

Libellé/Données natives	Valeur cible	2015	2016	2017	2018	2019
Plan d'optimisation énergie électrique	0,666 %/an soit 3,663% au 31/12/2019	5,438%	9,878%	14,863%	16,670%	15,63%
Volume annuel d'eau consommé (m3) (VP.063+VP.201+VP.221+VP.220)		71 900 345	72 293 103	73 697 272	68 879 349	71 513 571
Consommation annuelle électrique des ouvrages du service délégué (kWh)		15 371 888	14 730 174	14 185 775	12 976 977	13 641 461
Consommation annuelle d'autres énergies des ouvrages du service délégué (équivalent kWh)		182 181	26 651	36 382	62 118	56 136
Consommation électrique/m3 de référence (base 2010 en kWh/m3)		0,22609	0,22609	0,22609	0,22609	0,22609
Consommation d'autres énergies des ouvrages du service délégué de référence base 2010 (équivalent kWh)		186 641	186 641	186 641	186 641	186 641



— Valeur cible

— Baisse de la consommation électrique par rapport à la valeur cible de référence (année 2010)

Contrats de délégation de l'assainissement

Les contrats de délégation de l'assainissement zones Est et Ouest définissent l'indicateur de baisse de la consommation électrique, en référence à l'année 2010.

Cet indicateur permet de suivre annuellement la consommation d'énergie par usager raccordé au réseau.

Les consommations électriques sont impactées par les volumes collectés et pompés à travers les ouvrages d'assainissement qui sont en diminution de 1,6% (Est) et 6% (Ouest) par rapport à 2018 malgré les pluies significatives du dernier trimestre 2019 ainsi que par toutes les actions réalisées dans le cadre du PAME (Plan d'Actions du Management de l'Energie).

De fait, sur la zone Est, le ratio kWh/m³ est en baisse comme le ratio kWh par abonné puisque le nombre d'abonnés a augmenté de 3,7% alors que les consommations ont baissé de 13%.

Zone Est :

	2016	2017	2018	2019
kWh	3811278	3853547	4198938	3649474
Variation N/N-1		1,1%	9,0%	-13%
abonnés	13736	13917	14145	14673
Variation N/N-1		1,3%	1,6%	3,7%
Volumes collectés	3240702	3118928	3480362	3425789
Variation N/N-1		-3,8%	11,6%	-1,6%
Ratio kWh/abonné	277	277	297	249
Variation N/N-1		-0,2%	7,2%	-16%
Ratio kWh/m ³	1,18	1,24	1,21	1,07
Variation N/N-1		5,1%	-2,4%	-11,6%

Sur l'Ouest, le ratio kWh/m³ est en baisse comme le ratio kWh par abonné puisque le nombre d'abonnés a augmenté de 2,4% alors que les consommations ont baissé de 10%.

Zone Ouest :

	2016	2017	2018	2019
kWh	5358843	5441810	5807175	5221279
Variation N/N-1		1,5%	6,7%	-10,1%
abonnés	24941	25265	25813	26453
Variation N/N-1		1,3%	2,2%	2,4%
Volumes collectés	4688246	4818584	6442110	6056539
Variation N/N-1		2,8%	33,7%	-6%
Ratio kWh/abonné	215	215	225	197
Variation N/N-1		0,2%	4,4%	-12,4%
Ratio kWh/m ³	1,14	1,13	0,90	0,86
Variation N/N-1		-1,2%	-20,2%	-4,4%

Zone Centre :

Le contrat de délégation de la zone Centre ne dispose pas à ce jour d'indicateur lié à la performance énergétique. Les consommations électriques sont présentées sur les graphes suivants pour les principales usines de la délégation. La baisse très significative enregistrée à partir de 2017 sur l'usine des boues est liée à l'arrêt de l'atelier de séchage suite à l'incident survenu le 4 août 2016.

Consommation d'électricité de l'usine des boues



Consommation d'électricité de l'usine des eaux



6.2 ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Contrat de délégation de l'eau

La mise en place de la démarche de management énergétique (Certification ISO 50001) a permis notamment d'intégrer le pilotage énergétique à la supervision avec la mise en place de compteurs énergie sur les stations de traitement et les réseaux, l'intégration des résultats dans le plan de renouvellement triennal (remplacements des matériels trop énergivores) et l'optimisation des coûts de fonctionnement (performances des ouvrages et des choix techniques).

La revue énergétique initiale effectuée en 2015 avait été actualisée en 2018 et avait permis de définir des Usages Énergétiques mieux adaptés, d'établir des consommations électriques de référence plus précises, de mettre en place des indicateurs de performance énergétiques plus faciles à mettre en place et plus pertinents.

Les résultats des indicateurs de performance relatifs au développement durable (énergie/environnement) sont présentés annexe 8.

- **Plan d'amélioration de la performance énergétique**

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'amélioration de la performance énergétique, les principales actions réalisées au cours de l'année 2019 concernent :

Après avoir réalisé les actions les plus significatives en termes d'économies sur la période 2014/2018, les actions 2019 ont été effectuées sur les usages auxiliaires avec deux actions représentant un gain estimé de 180 512 KWh:

- Suppression des points de chauffage inutiles sur les secteurs SUD EST et NORD OUEST: 170 000 KWh,

En 2020 des actions sont prévues sur le système de ventilation des sites équipés.

- Suppression des pompes d'échantillonnage d'eau brute sur les centres de production d'eau potable de Cassis et de La Ciotat qui a permis d'engendrer un gain estimé de 10 512 KWh par an.

En 2020, plusieurs opérations sont prévues au programme de renouvellement électromécanique : tels que le renouvellement d'un ozoneur et de plusieurs pompes au niveau de stations de pompage.

Du côté de l'exploitation, la finalisation de la modulation de pression sur les surpresseurs sera généralisée.

- **Réduction des émissions des Gaz à Effet de Serre et compensation**

Le Délégué a l'obligation d'établir chaque année un Bilan d'Emission des Gaz à Effet de Serre (BEGES).

Le bilan de référence et ses modalités d'établissement selon la méthodologie de l'ADEME (avec évaluation d'un point zéro rétrospectif en 2010), ont été validés par la Métropole.

Le BEGES 2019 du Service de l'Eau s'élève à 9 072 T_{eq}CO₂.

Le contrat prévoit également l'élaboration d'un plan d'actions permettant une réduction des émissions de GES de 24% par rapport à la valeur 2010.

Un Indicateur de performance permet de suivre la baisse des émissions de GES qui doit être supérieure à 1,5 % par an (base 2010) : 18,2% en 2019.

Le Service de l'Eau a maintenu son titre de Service « Zéro Carbone » par une politique de réduction des émissions de GES et de compensation des émissions.

Le projet retenu proposé par la société ECOACT concerne de la conservation forestière et de reforestation sur l'île de Marajo au Brésil.

Les émissions résiduelles du BEGES 2018, donnant lieu à compensation en 2019, s'établissent à 7942 tonnes eqCO₂.

- **Energie renouvelable**

Un indicateur permet de suivre la part des énergies renouvelables dans la consommation annuelle toutes énergies totalisées.

Au total, ce sont 8 819 694 kWh d'origine renouvelable qui ont été acquis sur 2019 auxquels il faut ajouter la production d'électricité par les 15 ombrières (installées sur les usines de production de Ste Marthe et Vallon Dol en 2015, 2017 et 2018), soit 51 263 kWh. Rapportée à la consommation globale du service, cette énergie renouvelable représente presque 65 % des consommations sur l'année 2019.

De plus, la production d'hydroélectricité des turbines de Sainte-Marthe et de Vallon Dol revendue à EDF est de 4 251 MWh sur l'année 2019, en légère augmentation de l'ordre de 4,8% par rapport à 2018.

Ainsi, la production totale d'énergie renouvelable représente 33 % de la consommation d'énergie du service de l'eau et 67% de la consommation d'énergie du Service Production d'eau potable.

Dans le cadre des travaux de premier établissement, des piles à combustibles sur 3 réservoirs et 3 chauffe-eau solaires permettant la production de chaleur sur des installations des sites de Ste Marthe, St Barnabé et Vallon Dol avaient été installés.

En 2019, une éolienne de 3 kW a été posée sur le relais radio du site de l'Etoile, non équipé d'alimentation électrique.

L'objectif est de limiter le recours au groupe électrogène alimenté en fioul, à un rôle uniquement de secours dans une zone peu accessible et soumise aux risques d'incendie.

Une étude préalable des vents avait été menée afin de confirmer la faisabilité du système, ainsi qu'une demande d'autorisation sur ce site classé Natura 2 000.

L'éolienne, installée sur un mât de

7 mètres de haut et équipée de 3 pales de 2,4 m de diamètre permet de charger les batteries du site, grâce à une puissance de 1 250 W lorsque le vent souffle à 11,5 mètres/seconde.

Le test s'avère

concluant, puisque le groupe électrogène resté en parallèle n'a pas fonctionné depuis la mise en place de l'éolienne. L'analyse des données de son fonctionnement restera à confirmer sur sa production.

- Le contrat prévoit le renouvellement progressif du parc automobile pour atteindre 100 % de **véhicules propres** en fin de contrat.

Un indicateur annuel permet de suivre la part des véhicules propres dans le parc délégataire avec une cible à 30%, le nombre de véhicules « propres » en 2019 est de 168 sur 232 soit : 72%.

- **Tri et valorisation des déchets**

Le Délégataire doit mettre en œuvre une politique de tri et valorisation de ses déchets.

Le taux de valorisation doit atteindre 85 % minimum avec objectif de 94 % en fin de contrat.

En 2019, ce sont 2889 tonnes de déchets qui ont été triées et valorisées, soit 98,5%.

- **Biodiversité**

Le contrat prévoit que le Délégataire établisse un plan Biodiversité annuel.

En 2019, les actions concernaient principalement :

- la valorisation de la biodiversité végétale
- la poursuite de la mise en place de plusieurs installations favorisant la faune (nichoirs à oiseaux et à abeilles sauvages..) sur les sites du Service de l'Eau
- le suivi de la labellisation « Espace Végétal Écologique » obtenu en 2018 sur le site de Vallon Dol et le renouvellement de la labellisation (obtenue en 2016) sur le site de production d'eau potable de Ste Marthe,

- la poursuite de la collaboration avec des associations d'apiculteurs amateurs pour la mise en place et la gestion de 120 ruches domestiques.

De plus, chaque année, une enveloppe budgétaire spécifique est dédiée à des actions valorisant la biodiversité.

- **Economies de la ressource en eau**

Différents engagements contractuels concernent la réduction des pertes et rejets du canal de Marseille, en usine et l'amélioration du rendement du réseau.

Chaque année, le Délégataire produit des plans d'actions pluriannuels précisant les actions engagées.

En 2019, au niveau de l'adduction, le travail important sur la fiabilisation des comptages engagé les années précédentes s'est poursuivi.

Pour améliorer le rendement du réseau de distribution, outre le renouvellement des réseaux et branchements, le déploiement du télé-relevé des compteurs, plusieurs actions engagées les années précédentes se poursuivent.

C'est le cas notamment de la gestion des pressions de service, l'amélioration du macro-comptage et de la sectorisation du réseau, la réduction des délais d'intervention, la gestion de la fourniture d'eau sur la voie publique et les recherches de fuites.

- **Sensibilisations /communication**

Des campagnes de sensibilisations et de promotion des économies pour tous les usagers ont lieu chaque année, avec la distribution de kits d'économie d'eau.

Un site Internet thématique «jeconomiseleaudemaville.fr » a pour objectif de sensibiliser les citoyens à la protection de la ressource.

Différentes actions de promotion de l'eau au robinet sont réalisées et contribuent à diminuer l'utilisation de bouteilles en plastique.

Des actions envers les populations défavorisées sont organisées. Des ateliers pédagogiques dans les écoles ont lieu chaque semaine, sur le thème de l'eau (plus de 1800 élèves en 2019).

Aussi, des sensibilisations sur le thème de la biodiversité pour faire connaître la faune et la flore méditerranéenne ont été menées auprès de scolaires.

Contrats de délégation de l'assainissement

Zones Est et Ouest :

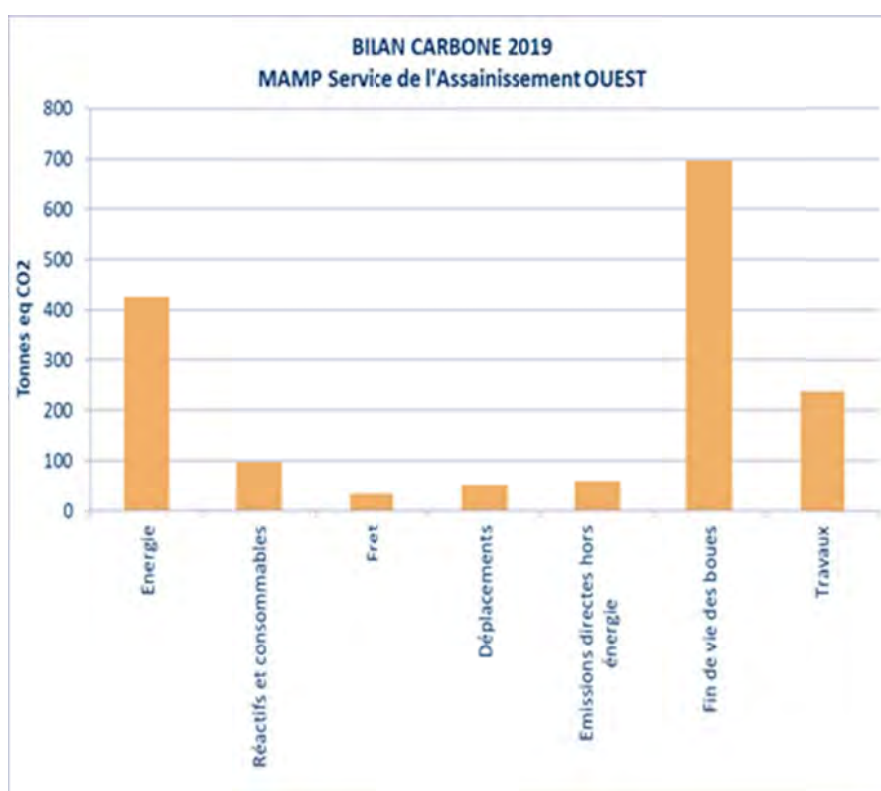
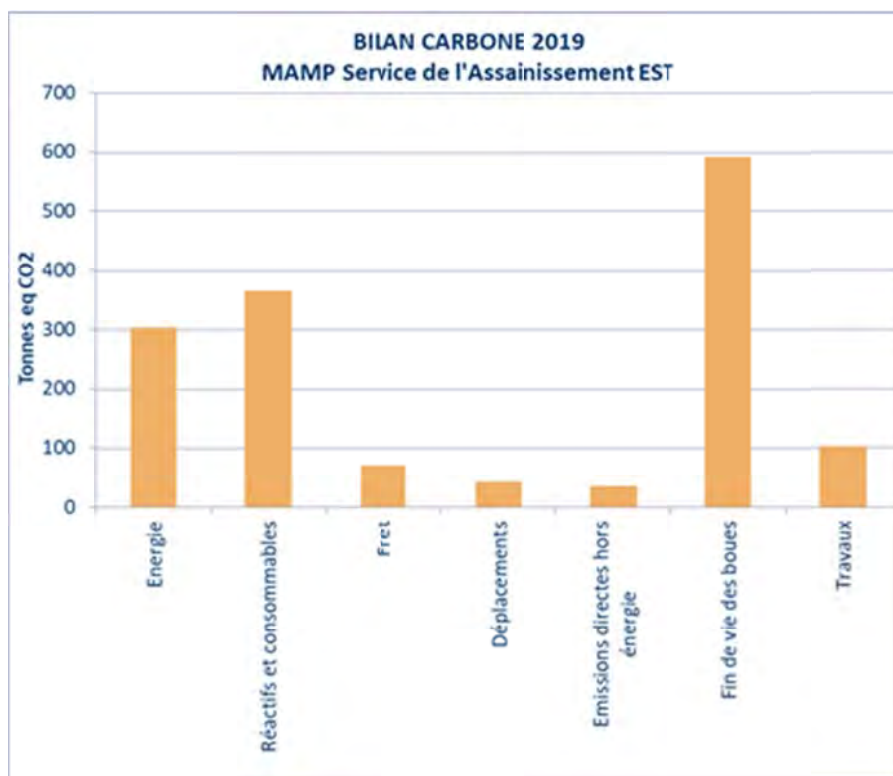
Les actions de développement durable lancées dans le cadre des contrats de délégation des zones Est et Ouest sont listées dans les tableaux suivants et mises à jour à fin 2019.

Les bilans carbone et les actions de développement durable lancées dans le cadre des contrats de délégation des zones Est et Ouest sont listées dans les tableaux suivants et mises à jour à fin 2019.

Le bilan carbone de la zone Est s'établit en 2019 à 1 602 T équ. CO₂. Il est en légère baisse de 2,5% par rapport à 2018.

Le bilan carbone de la zone Ouest s'établit en 2019 à 1 517 T équ. CO₂. Il est en légère hausse de 3,8% par rapport à 2018.

L'objectif à 2028 pour ces contrats est une réduction de 24% des GES par rapport à l'année de référence 2010. Par comparaison à 2019, les variations de GES s'établissent à -2,1% pour l'Est, et à -3,9% pour l'Ouest.



Synthèse des actions Développement durable Contrat SAEM - à jour 15/11/2019				
Actions	objectif	Enveloppe investissement	Enveloppe fonctionnement	Etat avancement
panneaux photovoltaïques (ex ombrières solaires)	économie énergie	79 900	/	travaux au 1er semestre 2020
Travaux de mise en sécurité du "trou des Jeannettes" (accès émissaire STEP La Ciotat)	Accès sécurisé pour l'inspection annuelle de l'émissaire	18 000		en cours d'étude
Réutilisation des eaux usées	économie d'eau	/	/	en cours d'étude
Modélisation de l'impact des flux de rejets	protection milieux aquatiques	/	17 550	terminé
Etudes énergies renouvelables (Récupération de chaleur)	récupération chaleur	/	18 000	en cours d'étude
Travaux suite étude BE indépendant lancée par SAEM sur Odeurs Cassis (restaurant Villa Madie)	qualité de l'air	?	?	projet de chloromètre par AMP
Aménagement toit terrasse STEP CASSIS	biodiversité	3 175	?	suspendu
Fluorimétrie posidonies - rejets STEP Cassis & La Ciotat	biodiversité	/	29 700	suspendu
tests écotox - rejets STEP Cassis	biodiversité	/	26 400	suspendu
Aménagement toit terrasse step la Ciotat	biodiversité	?	?	en cours d'étude
Empreinte environnementale	environnement	/	8 775	terminé
Diagnostic initial Biodiversité	biodiversité	/	7 650	terminé
suivi mesures de gestion de la biodiversité	biodiversité			en attente proposition et chiffrage pour 2020
Bilan carbone initial	environnement	/	9 000	terminé
Compensation des émissions de GES résiduelles	environnement	/	158 400	reconduit en 2020
Budget complémentaire	non défini	/	70 000	Budget complémentaire à la demande de AMP

Synthèse actions Développement Durable Contrat SAOM - à jour le 15/11/2019				
Actions	objectif	Enveloppe investissement	Enveloppe fonctionnement	Etat avancement
Réutilisation des eaux usées Chateaufort Les Martigues	économie d'eau	96 600	/	pilote sur place dossier autorisation en cours
panneaux photovoltaïques (ex ombrières solaires) (CLR)	économie d'énergie	36 330	/	projet lancé réalisation prévue en 2020
Modélisation de l'impact des flux de rejets	protection milieux aquatiques	/	17 550	suspendu
Création de locaux vies et diverses actions sur la STEP de La Palun (vestiaire, sanitaires, salle de réunion)	conformité code du travail et environnement	120 000	/	Locaux réalisés phase 2 en attente réalisation 2020
actions de biodiversité CLM et autres aménagements	biodiversité	17 535	22 000	obtention labellisation refuge LPO aménagements réalisés (nichoirs, abris, gîtes, panneaux pédagogiques...)
suivi mesures de gestion de la biodiversité	biodiversité			plan d'actions chiffré et suivi demandé pour 2020
tests écotox - rejets STEP	biodiversité	/	59 400	suspendu
Fluorimétrie posidonies - rejet STEP	biodiversité	/	19 800	suspendu
projet méthanisation (MLP)	valorisation biogaz			en collaboration avec le projet AMP métropolitain
Empreinte Environnementale	environnement	/	8 775	terminé
Diagnostic initial Biodiversité	biodiversité	/	7 650	terminé
Budget complémentaire	non défini	/	70 000	Budget complémentaire à la demande de MAMP
Bilan carbone initial	environnement		9 000	terminé
Etudes énergies renouvelables (Récupération de chaleur)	environnement	/	27 000	étude en cours
Compensation des émissions de GES résiduelles	environnement	/	165 000	reconduction en 2020

Zone Centre :

Le Bilan Carbone® s'établit en 2019 à 11 882 t. éq. CO₂, en hausse de 64% par rapport à 2013.

Les principaux postes sont l'énergie, les intrants, le fret et les boues. L'augmentation notable des émissions est liée à l'arrêt de l'atelier de séchage qui est intervenu au courant de l'année 2016.

Cet arrêt a eu pour effet :

- De nécessiter l'addition significative de chaux vive aux boues pour les stabiliser.
- De rendre impossible la valorisation des boues en co-incinération. De ce fait, les boues sont transportées vers des plateformes de compostage sur des distances parfois très éloignées de Marseille. Le tonnage de boues brutes est plus que triplé du fait de leur siccité (30%) et de l'ajout de la chaux vive.
- D'impliquer des émissions importantes en lien avec le compostage.

On note également les points suivants :

- L'unité d'injection de biométhane permet de diminuer les émissions évitées de plus de 3000 t éq. CO₂.
- En dehors des postes impactés par le changement de filière de traitement des boues, les émissions sont en baisse. Sans l'impact de l'arrêt de l'atelier de séchage, les émissions s'établiraient à un peu plus de 3 000 t éq. CO₂, soit une baisse de 45 % par rapport à 2013.

En considérant cette fois le périmètre élargi du Bilan Carbone®, périmètre qui comprend les émissions liées aux process et au CO₂ biogénique, le bilan global des émissions passe de 52 390 à 46 623 t. éq. CO₂ soit une baisse de 11% par rapport à 2013. Pour mémoire, l'objectif sur la durée du contrat 2028 est de réduire de 30% les émissions de gaz à effet de serre.

Les pistes pour la poursuite de la diminution des émissions sont les suivantes :

- L'optimisation du fonctionnement de l'unité de biométhane,
- La reprise de la filière de séchage des boues pour leur valorisation énergétique.

La poursuite des actions d'optimisation en cours chez SERAMM sur les postes consommation d'électricité, carburants et achats de biens et services.

6.3 GRANDS PROJETS

Contrat de délégation de l'eau

Fin 2019, un projet en autoconsommation sur l'usine de Sainte-Marthe a été présenté par le Délégitaire. Il consiste à augmenter la capacité de production d'énergie en installant des panneaux photovoltaïques sur les toitures existantes.

Ce projet permettrait de diminuer de 20 % la facture de ce site et d'augmenter le pourcentage de production d'énergie renouvelable pour la production d'eau potable sur le territoire de Marseille Provence.

Contrats de délégation de l'assainissement

Zone Centre :

En 2019, les principales actions menées dans le cadre du Plan d'Actions Développement Durable sont :

- la finalisation des projets ReCYST, Bionurse et BEEST,
- la mise en place opérationnelle de la modélisation des déchets,
- le renouvellement du label EVE.

Zones Est et Ouest :

En 2019, les principales actions menées dans le cadre du Plan d'Actions Développement Durable sont des études pour la mise en place de panneaux voltaïques et la réutilisation des eaux usées, ainsi que les travaux de création de locaux vie sur l'usine de Marignane qui seront suivis en 2020 d'aménagements extérieurs de développement durable.

6.4 ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE

6.4.1 CONTRIBUTION AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT (FSL)

La compétence FSL a été transférée à la Métropole depuis le 1er janvier 2018. De ce fait, la convention FSL maintien avec la Métropole, notifiée en février 2018, est entrée en vigueur au 1er janvier 2018. Elle permet d'aider les personnes réglant l'eau dans leurs charges, non détentrices d'un abonnement individuel direct. Conformément au Règlement Intérieur du FSL, l'aide est versée directement au bailleur.

Désormais, la SEMM verse chaque année 50 000 € TTC à la Métropole – Direction de l'Habitat et de la Politique de la Ville, sans décompte des aides allouées. Cette participation financière contribue au budget global des aides FSL Maintien octroyées, sous forme de subvention uniquement, pour la prise en charge des dettes de charges (provisions et régularisation de charges courantes).

En 2019, 46 dossiers ont pu être aidés à hauteur du versement de 50 000 € pour le FSL Maintien Eau, avec une aide moyenne de 1086 € par dossier.

6.4.2 CONTRIBUTION AU FONDS DE PROXIMITE EAU

Les conventions dites "Fonds de Proximité Eau" conclues avec les Centres Communaux d'Actions Sociales (CCAS) des communes du territoire en DSP visent à aider les abonnés en difficulté à régler la part imputable à l'eau potable de leurs factures.

Une enveloppe de 800 000 € par an est ainsi mise à disposition. Chaque CCAS dispose d'une dotation annuelle qui est fonction de sa population.

En 2019, 988 abonnés ont été aidés pour un montant total de 334 650 € (2051 factures), soit 42 % de l'enveloppe totale potentielle allouée aux CCAS, réparti comme suit :

CCAS	Nombre de factures aidées	Nombre d'abonnés aidés	Montant TTC factures aidées	Montant TTC aides accordées
Allauch	21	14	21 070,06 €	- 11 941,01 €
Carnoux-en-Provence	0	0	0,00 €	- €
Carry-le-Rouet	0	0	0,00 €	- €
Cassis	6	3	1 696,99 €	- 1 040,65 €
Ceyreste	38	16	6 357,20 €	- 3 787,94 €
Châteauneuf-les-M.	51	27	10 674,98 €	- 6 634,91 €
Ensuès-la-Redonne	8	8	2 534,36 €	- 1 609,10 €
Gignac-la-Nerthe	27	20	5 858,80 €	- 3 629,51 €
La Ciotat	97	48	23 197,36 €	- 14 077,11 €
Le Rove	4	2	1 358,18 €	- 742,72 €
Marignane	67	34	18 194,49 €	- 10 909,39 €
Marseille	1656	784	464 387,22 €	- 267 106,62 €
Roquefort-la-Bédoule	0	0	0,00 €	- €
Saint-Victoret	36	17	8 636,83 €	- 5 240,28 €
Sausset-les-Pins	2	2	403,04 €	- 236,52 €
Septèmes-les-Vallons	38	13	13 430,19 €	- 7 694,60 €
Total	2 051	988	577 869,70 €	- 334 650,36 €

Utilisations du reliquat du Fonds Access'Eau :

L'avenant 3 a validé définitivement les possibilités d'utilisation du reliquat Access'Eau (conformément au Copil restreint du 21 juin 2017) : dépassement du plafond de la dotation annuelle d'un CCAS, effacement des créances dans le cadre d'un dossier de surendettement, squats, aides exceptionnelles d'urgence, augmentation de l'enveloppe dédiée aux actions préventives.

Au 31/12/2019, le reliquat du Fonds Access'Eau s'élevait à 2 523 455 €.

- Reliquats CCAS

En 2019, 2 CCAS ont dépassé le plafond de leur dotation annuelle : Saint Victoret et Ceyreste. Saint-Victoret dispose d'un reliquat de 176 € sur sa dotation propre, toutes années confondues, mais pourra continuer à aider les abonnés sur le reliquat global si nécessaire.

- Surendettement :

En 2019, 63 abonnés ont bénéficié d'un effacement total de leur dette par la Banque de France, dont 41 600 € ont été imputés au débit du compte Access'Eau.

- Squats, campements ouverts et aides exceptionnelles d'urgence :

En 2019, 13 abonnés ont bénéficié d'un dégrèvement eau imputé sur le Fonds Access'eau, à hauteur de 14 665 € pris au titre des dossiers de squats, campements ouverts et aides exceptionnelles d'urgence.

6.4.3 SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Conformément à l'article 51.2 du contrat de délégation de service public de l'eau, la Société eau de Marseille Métropole (SEMM), délégataire du service public de l'eau s'est engagée à verser chaque année à la métropole une contribution financière de 0,5 % de ses recettes HT de vente d'eau de l'année passée. Au titre de l'année 2019, cette contribution s'est élevée à 446 144,34€.

Dans un même temps, les contrats de délégation du service public de l'eau et de l'assainissement de la commune de Vitrolles du conseil de territoire du Pays d'Aix prévoient une participation forfaitaire annuelle respectivement de 6 200 € et 6 800 € au titre d'actions de coopération, d'actions d'aides d'urgence ou d'actions de solidarité internationale dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. De manière exceptionnelle, l'enveloppe 2019 pour la partie eau était de 33 583.33 € et pour la partie assainissement sera de 37 054 € correspondant aux montants cumulés (non utilisés) prévus aux contrats de DSP de l'eau et de l'assainissement depuis l'entrée en vigueur des deux contrats en août 2014. La participation globale du Territoire d'Aix était donc de 70 637.33 € pour l'année 2019.

Ces contributions permettent de participer à la mise en œuvre de projets répondant aux objectifs suivants :

- Permettre l'accès à l'eau potable des populations en stress hydrique ;
- Améliorer l'assainissement et la sécurité sanitaire ;
- Agir sur le territoire d'intervention de la Métropole Aix-Marseille-Provence, à savoir prioritairement : le Maghreb, l'Afrique noire francophone et subsaharienne, le Proche-Orient ;
- Favoriser l'émergence de nouveaux acteurs et proposer des modalités originales de gestion, permettant de protéger la ressource en eau potable.

Chaque année, depuis 2016, la Métropole Aix-Marseille-Provence lance un appel à projets à destination des associations souhaitant mener des projets de mise en œuvre d'un programme de Solidarité et de Coopération Internationale pour l'eau et l'assainissement dans les pays défavorisés.

La Métropole Aix-Marseille-Provence et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse ont créé dans ce cadre un guichet unique permettant aux associations de déposer un seul dossier de demande de subvention.

Après une publicité adéquate, les candidats intéressés par l'appel à projets devront retirer le dossier de consultation via le portail dématérialisé de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

A l'expiration du délai de réception des candidatures et des offres, la Métropole Aix-Marseille-Provence sélectionne les candidats, dont le dossier administratif est complet, à partir des critères de sélection définis dans le dossier de consultation.

Les projets sélectionnés sont analysés par un jury composé d'élus et de représentants de l'administration.

Les projets ainsi retenus sont présentés en conseil de métropole pour l'attribution de la subvention. Chaque dossier reçoit une subvention maximale de 200 000 € (part Métropole et Agence de l'Eau). La part de la subvention ne pourra, par ailleurs, pas dépasser 80% du montant total des projets inférieurs ou égal à 50 000 € et 60% du montant total des projets supérieurs à 50 000 €.

Par ailleurs, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse s'engage à financer tous les dossiers retenus pour un montant de subvention équivalent à celui alloué par la Métropole Aix-Marseille-Provence.

• **Bilan de l'appel à projets 2016/2017 :**

12 projets ont été retenus lors de l'appel à projets 2016/2017, pour un montant total de subventions qui s'élève à 810 111,50 €. Au 31/12/2019, 10 d'entre eux sont terminés.

CANDIDAT	PROJET			MONTANT TOTAL PROJET en € TTC	MONTANT SUBVENTION ACCORDE	%	ETAT AVANCEMENT
NOM	OBJET	LIEU	DUREE DU PROJET (en mois)				
Entraide Mali Yallankoro Soloba	Projet d'adduction d'eau potable au Mali, village de Fougatié	MALI	3	149 053,00	42 991,00	29%	TERMINE
EXPERTS SOLIDAIRES	Projet d'équipement en eau du village de Yaongo, Commune de Dargo, Burkina Faso	BURKINA FASO	12	165 000,00	28 950,00	18%	TERMINE
HAMAP HUMANITAIRE	Projet d'alimentation en eau potable dans la Commune de Tanandava Station	MADAGASCAR	12	220 601,00	88 240,00	40%	EN-COURS
Hydraulique sans Frontières	Adduction d'eau potable et assainissement dans 24 Villages, région de Tomety au Togo (EPA Tomety - Togo)	TOGO	36	246 317,00	50 000,00	20%	TERMINE
LES PUITES DU DESERTS	Projet d'accès à l'eau et à l'assainissement dans la Région d'Agadez au Niger	NIGER	12	326 300,00	125 000,00	38%	TERMINE
Marseille Provence Afrique Coopération	Déploiement de solutions de production d'eau potable autonomes en énergie par traitement UV dans la région de Thiès au Sénégal avec l'appui de jeunes en insertion	SENEGAL	12	75 000,00	13 000,00	17%	TERMINE
MIGRATIONS ET DEVELOPPEMENT	Assainissement liquide dans la Province de Tiznit –Maroc	MAROC	18	318 376,00	122 500,00	38%	EN-COURS
MORIJA France	WASH Colibri – Burkina Faso	BURKINA FASO	12	498 630,00	100 000,00	20%	TERMINE
PROVENCE ARMENIE KARABAGH	Approvisionnement en Eau potable de 3 villages arméniens au Haut-Karabagh : Aygüstan, Krasny et Dachouchène	HAUT KARABAGH (ARMENIE)	4	334 265,00	143 379,00	43%	TERMINE
SEVES	Mise en place du service public d'alimentation en eau potable et assainissement dans le village de Bangassi (Région de Kayes, Mali)	MALI	12	192 250,00	41 350,00	22%	TERMINE
Solidarités International	Réhabilitation du réseau d'adduction en Eau potable des villages D'Aamaret El Bikat, Qachlaq et Ouadi El Hor, District du Akkar, Gouvernorat du Liban NORD	LIBAN	12	1 054 050,00	50 000,00	5%	TERMINE
YARGO DEVELOPPEMENT	« Plus d'Eau Plus Propre » à Yargo	BURKINA FASO	24	13 508,00	4 701,50	35%	TERMINE
TOTAL				3 593 350,00	810 111,50	23%	

• **Bilan de l'appel à projets 2017/2018 :**

Le Bureau de la Métropole du 28 juin 2018 a approuvé l'attribution des subventions pour un montant total de 500 641,60€ et la signature des conventions avec les 9 associations retenues (cf. liste ci-après). Tous les projets sont actuellement en cours.

Associations	Pays d'intervention	Libellé du projet	Durée du projet	Montant du projet	Montant de la subvention accordé	%
YARGO	Burkina Faso	« BLOC SANITAIRE ECOLO » à Yargo au Burkina Faso	12 mois	15 699,00 €	4 000,00 €	25%
ADESAF	Burkina Faso	Projet de renforcement de l'accès à l'eau potable de la commune de Kokologho, Burkina Faso	12 mois	91 472,00 €	15 664,50 €	17%
MORIJA France	Burkina Faso	Programme d'appui au service public de l'eau et de l'assainissement de Nobéré, Burkina Faso	12 mois	424 320,00 €	100 000,00 €	24%
LE PARTENARIAT	Guinée	Programme d'Accès à l'Eau Potable en Milieu Scolaire (Guinée)	12 mois	152 525,50 €	45 000,00 €	30%
EAU SOLEIL PACA	Madagascar	Réseau d'eau par pompage solaire Village Anatamikétraka - Nord Est Madagascar	24 mois	82 190,00 €	24 500,00 €	30%
EAU ET VIE	Côte d'Ivoire	Amélioration des conditions de vie dans les quartiers précaires de la commune de Yopougon en Côte d'Ivoire par l'accès durable à l'eau potable courante, l'assainissement, la lutte incendie et la gestion des déchets	24 mois	841 106,00 €	74 000,00 €	9%
INITIATIVE DEVELOPPEMENT	Comores	Consolidation du Service Public d'Eau Potable et Amélioration de l'Assainissement des Eaux Usées de la Commune de Ouani (Anjouan)	12 mois	613 336,00 €	100 000,00 €	16%
INTERAIDE	Éthiopie	Accès à l'eau et maintenance des infrastructures en milieu rural – Ethiopie – Région Sud – zones du Dawro, Wolayta et Gamo Gofa	12 mois	291 342,00 €	37 500,00 €	13%
HYDRAULIQUE SANS FRONTIERES	Togo	Accès à l'eau potable et aux latrines publiques dans 8 villages de la région de Tomety au Togo (Phase 2)	12 mois	365 232,00 €	99 977,10 €	27%
TOTAL				2 877 222,50 €	500 641,60 €	17%

• **Bilan de l'appel à projets 2018/2019 :**

Le Bureau de la Métropole du 20 juin 2019 a approuvé l'attribution des subventions pour un montant total de 493 379,43€ et la signature des conventions avec les 11 associations retenues (cf. liste ci-après). Toutes les conventions ont été signées.

CANDIDAT	PROJET			MONTANT TOTAL PROJET en € TTC	MONTANT SUBVENTION OBTENU	%
NOM	OBJET	LIEU	DUREE DU PROJET (en mois)			
ICD-AFRIQUE	Accès à l'eau et à l'assainissement du village de Sarré Diaméri et Environs	SENEGAL	12	174 597,00	24 000,00	13,75%
SOLIDARITE EAU SUD	Projet « Dji Sanya » . Zezouma Koro (« Dji Sanya » = « Eau Potable ») Zezouma Koro , quartier du village de Dorossiamasso, commune de Satiri/Burkina Faso	BURKINA FASO	12	50 756,00	14 227,50	28,03%
ENTRAIDE MALI	Adduction d'eau potable et assainissement dans le village de Donsosso, commune de Yallankoro Soloba, Mali	MALI	3	90 945,00	27 283,50	30,00%
INTER AIDE	Accès à l'eau et maintenance des infrastructures en milieu rural – Ethiopie – Région Sud – zones du Dawro, Wolayta et Gamo Gofa (phase 2)	ETHIOPIE	12	310 502,00	37 500,00	12,08%
KYNAROU France	« Amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les communes rurales de Satiri et Koundougou » : Projet « Sanya ka Yiriwa » (Eau et Assainissement pour le Développement) –Phase II	BURKINA FASO	12	263 050,00	71 786,50	27,29%
GRET	Améliorer la santé en milieu rural sénégalais par une approche pro-pauvre basée sur le marché local (ASAP)	SENEGAL	12	263 287,29	37 520,00	14,25%
EXPERTS SOLIDAIRES	Maîtrise d'ouvrage durable pour l'eau dans la commune de Mbankomo, Cameroun (MODEAME Mbankomo)	CAMEROUN	12	233 000,00	69 500,00	29,83%
MPA COOPERATION	Eau saine = pour tous Déploiement de solutions de production d'eau saine autonomes en énergie par traitement UV dans la région de Thiès au Sénégal	SENEGAL	12	240 000,00	34 000,00	14,17%
MEDINA	Amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement dans la Bande de Gaza (Phase III)	PALESTINE	6	49 998,00	19 999,00	40,00%
SEVES	Création du service public de l'eau dans le village de Troula, Cercle de Kayes, Région de Kayes, Mali	MALI	12	194 150,00	57 637,93	29,69%
LES Puits du DESERT	Projet de sécurité hydrique et développement dans le Nord du Niger	NIGER	12	333 100,00	99 925,00	30,00%
TOTAL				2 203 385,29	493 379,43	22,39%

Lancement de l'appel à projets 2019/2020 :

Le 24 octobre 2019, la Métropole a lancé un nouvel appel à projets. La date limite de remise des offres a été fixée au 17 février 2020.

Ces dossiers feront l'objet d'une analyse technique et financière par un Comité technique constitué de 10 binômes (1 agent de l'administration et 1 agent de la SEMM).

Un jury, composé de 10 membres (3 représentants des élus, 4 représentants de l'administration, 2 représentants de la SEMM et 1 représentant de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse) se réunira dans le courant du mois de juin 2020 pour sélectionner les projets retenus.

ANNEXE 1 : TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU TERRITOIRE

Indicateurs de performance du service public de l'eau potable	Unité	Territoire Marseille- Provence
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS		
D102.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (facture INSEE)	€	
INDICATEURS RELATIFS A LA QUALITÉ DE L'EAU		
VP126 - Nombre de prélèvements sur la microbiologie	u	1 924
VP127 - Nombre de prélèvements non conformes sur la microbiologie	u	1
P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	99,95
VP.128 - Nombre de prélèvements sur les paramètres physico-chimiques	u	1 838
VP.129 - Nombre de prélèvements non conformes sur les paramètres physico-chimiques	u	0
P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	100,00
VP.062 - Volume prélevé	m ³	164 096 401
VP.059 - Volume produit	m ³	95 734 679
VP.060 - Volume importé (achats d'eau à d'autres services)	m ³	0
Volume importé depuis un service extérieur de la Métropole		0
P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	40
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION		
VP.061 - Volume exporté (ventes d'eau à d'autres services)	m ³	9 195 821
Volume exporté hors Métropole	m ³	1 449 127
VP.063 - Volume comptabilisé domestique	m ³	57 015 509
VP.201 - Volume comptabilisé non domestique	m ³	14 871 458
VP.232 - Volume consommé comptabilisé	m ³	71 886 967
VP.221 - Volume consommé sans comptage	m ³	847 199
VP.220 - Volume de service du réseau	m ³	499 712
VP.077 - Linéaire de réseau (hors branchements)	km	3 061,85
P104.3 - Rendement du réseau de distribution	%	86,10
P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	13,1
P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	11,9
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	148,45
P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,97%
P103.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	/120	116
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER		
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	219 311
D101.0 - Nombre d'habitants desservis	u	1 070 490
VP.020 - Nombre d'interruptions de service non programmées	u	569
P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	u/1000 ab	2,59
D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	j	2
P152.1 - Taux de respect de délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	100
VP.003, VP.152 - Nombre de réclamations écrites	u	270
P155.1 - Taux de réclamations	u/1000 ab	1,2
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE		
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (FSL du département et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)	€	514 650,00
Volume facturé 2019	m ³	71 424 260
VP.268 - Montant restant impayés au 31/12/2019 sur les factures émises au titre de l'année 2018		3 093 897,00
VP.185 - Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année 2018, au 31/12/2019		130 038 627,00
P109.0 - Montants des actions de solidarité	€/m ³	0,0072
Encours de la dette	€	3 226 924,4200
Epargne brute annuelle	€	11 768 544,8100
P153.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	0,27
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2018	%	2,4%

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement collectif	Unité	Territoire Marseille- Provence
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS		
D204.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (facture INSEE)	€	
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE COLLECTE		
D.202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte	u	436
VP.199 - Linéaire de réseaux de collecte unitaires (hors branchements)	km	349,56
VP.200 - Linéaire de réseaux de collecte séparatifs (hors branchements)	km	1 710,00
VP.077 - Linéaire de réseau (hors branchements)	km	2 059,56
P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées	/120	94
VP.046 - Nombre de points noirs	u	158
P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	u/100km	7,67
VP.140 : Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	25,18
P253.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées	%	0,24
P203.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	97
P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	/120	101
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A L'ÉPURATION		
VP.176 - Charge entrante en DBO5	kg DBO5/j	67 250,66
VP.186 - Pollution collectée estimée en DBO5	kg DBO5/j	67 088,16
P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	99,9
P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	99,9
VP.210 - Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes		623,00
VP.211 - Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire		675,00
P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	95,2
D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	14 642
P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	%	100
VP.208 - Quantité totale de boues évacuées	tMS	14 642
VP.209 - Quantité de boues admises par une filière conforme	tMS	14 642
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER		
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	182 024
D201.0 - Nombre d'habitants desservis	u	1 036 861
VP.124 - Nombre potentiels d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif	u	186 925
P201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	97,38
VP.023 - Nombre d'inondations dans les locaux de l'usager	u	40
P251.1 - Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000Hab	0,04
VP.003, VP.152 - Nombre de réclamations écrites	u	276
P258.1 - Taux de réclamations	u/1000ab	1,52
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE		
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (FSL du département et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)	€	0,00
Volume facturé année 2019	m ³	59 066 898
P207.0 - Montants des actions de solidarité	€/m ³	0,00
Encours de la dette	M€	97 626 841,27
Epargne brute annuelle	M€	21 809 227,14
P256.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	4,48
P257.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2018	%	2,53%
VP.268 - Montant restant impayés au 31/12/2019 sur les factures émises au titre de l'année 2018	€	2 387 327,38
VP.185 - Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année 2018, au 31/12/2019	€	94 504 601,77

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201116-2020_CT2_267-
DE
Date de télétransmission : 24/11/2020
Date de réception préfecture : 24/11/2020

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement non collectif	Unité	Territoire
INDICATEURS RELATIFS AU SERVICE		
VP.181 - Nombre d'habitants résidant sur le territoire du service	u	NR
VP.230 - Taux de couverture de l'ANC	%	#VALEUR!
D301.0 - Évaluation du nombre d'habitants desservis par le SPANC	u	0
D302.0 - Indice de mise en œuvre de l'ANC	/140	100
DC.304 - Nombre d'ETP salariés du SPANC	u	2
VP.305 - Existence d'un outil informatique de gestion des données relatives aux installations	O/N	O
INDICATEUR DE PARC DES INSTALLATIONS		
DC.306 - Nombre d'installations domestiques et assimilées, contrôlées ou non encore contrôlées, situées sur le territoire du SPANC	u	NR
DC.307 - Nombre d'installations contrôlées de taille < ou = à 20 EH, domestiques et assimilées	u	NR
DC.308 - Nombre d'installations contrôlées de taille > à 20 EH, domestiques et assimilées	u	NR
DC.309 - Nombre d'installations contrôlées de taille > à 20 EH, domestiques et assimilées	u	NR
DC.310 - Nombre d'installations contrôlées desservant plusieurs logements	u	NR
DC.311 - Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par tranchée ou lit d'épandage dans le sol en place	u	NR
DC.312 - Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par sol reconstitué	u	NR
DC.313 - Nombre d'installations agréées contrôlées	u	NR
DC.314 - Nombre d'installations recensées relevant de filières non réglementaires (dont installations non complètes)	u	NR
DC.315 - Nombre d'immeubles équipés en toilettes sèches	u	NR
DC.316 - Nombre d'installations d'ANC contrôlées avec évacuation par infiltration dans le sol	u	NR
DC.317 - Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par rejet vers le milieu hydraulique superficiel	u	NR
DC.318 - Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par puits d'infiltration	u	NR
DC.319 - Nombre d'installations contrôlées avec autre type d'évacuation	u	NR
INDICATEUR DE CONFORMITÉ		
VP.166 - Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité	u	NR
VP.267 - Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	u	NR
VP.167 - Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service	u	NR
P301.3 - Taux de conformité des dispositifs d'ANC	%	#VALEUR!
DC.320 - Nombre d'immeubles contrôlés avec absence d'installation	u	NR
DC.321 - Nombre d'installations présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque pour l'environnement au sens de l'arrêté contrôle	u	NR
DC.322 - Nombre d'installations neuves ou réhabilitées, contrôlées non conformes au titre du contrôle de bon exécution depuis la création du service	u	NR
INDICATEUR FINANCIER		
DC.196 - Tarif du contrôle de l'ANC	€	132
DC.197 - Montant des recettes provenant des contrôles	€	0
DC.198 - Montant financier des travaux réalisés	€	0
DC.325 - Tarif TTC de l'examen préalable de la conception	€	286
DC.326 - Tarif TTC de vérification de l'exécution des travaux	€	396
DC.327 - Montant des recettes provenant de l'entretien et du traitement des matières de vidange	€	0
DC.328 - Montant des recettes autres que celles issues des redevances usagers	€	0
DC.329 - Abondement par le budget général	€	0
DC.330 - Assujettissement à la TVA	O/N	O
INDICATEUR D'ACTIVITÉ ET NIVEAU DE SERVICE		
VP.168 - Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	O/N	O
VP.169 - Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	O/N	O
VP.170 - Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	O/N	O
VP.171 - Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	O/N	O
VP.172 - Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	O/N	N
VP.173 - Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	O/N	N
VP.174 - Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	O/N	N
DC.333 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification de l'exécution des travaux dans l'année N	u	NR
DC.331 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N	u	NR
DC.341 - Nombre d'opérations neuves dans l'année N	u	NR
VP.342 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N, par opérations groupées	u	NR
DC.343 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N, par initiative individuelle	u	NR
DC.332 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'un examen préalable de la conception dans l'année N	u	NR
VP.334 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification du fonctionnement et de l'entretien dans l'année N	u	NR
VP.303 - Nombre d'installations entretenues et/ou faisant l'objet du traitement des matières de vidange par la collectivité dans l'année N	u	NR
VP.301 - Obligation de réaliser une étude de conception d'un dispositif d'ANC (O/N)	O/N	O
VP.323 - Fréquence du contrôle périodique	an	10
VP.324 - Modulation de la fréquence du contrôle périodique (O/N)	O/N	O
VP.335 - Existence d'une permanence téléphonique (O/N)	O/N	O
VP.336 - Existence d'une permanence physique (O/N)	O/N	O
VP.337 - Diffusion de supports d'information et de sensibilisation aux usagers (O/N)	O/N	O
VP.338 - Existence d'un délai maximal d'intervention pour le contrôle de l'installation (O/N)	O/N	O
VP.339 - Existence d'un délai maximal pour la remise des rapports de contrôle (O/N)	O/N	O
VP.340 - Visite systématique sur site dans le cadre de l'examen préalable de la conception (O/N)	O/N	N
VP.302 - Suivi de l'entretien hors visite sur site (O/N)	O/N	N

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201116-2020_CT2_267-
DE
Date de télétransmission : 24/11/2020
Date de réception préfecture : 24/11/2020

ANNEXE 2 : TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE PAR COMMUNES/MODE DE GESTION

Indicateurs de performance du service public de l'eau potable	Unité	Allauch	Carnoux	Carry	Cassis	Ceyreste	Châteauneuf	Ensuès	Gémenos ZI	Gignac	La Ciotat	Le Rove	Marignane	Marseille Septèmes	Roquefort	Saint-Victoret	Sausset	ex SAEPOM	Total DSP	Gémenos	Plan-de-Cuques
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS																					
D102.0 - Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (facture INSEE)	€																		2,1182	0,8223	1,6974
INDICATEURS RELATIFS A LA QUALITÉ DE L'EAU																					
VP126 - Nombre de prélèvements sur la microbiologie	u								1 838										1 838	18	68
VP127 - Nombre de prélèvements non conformes sur la microbiologie	u								1										1	0	0
P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%								99,95										99,95	100,00	100,00
VP.128 - Nombre de prélèvements sur les paramètres physico-chimiques	u								1 838										1 838	0	0
VP.129 - Nombre de prélèvements non conformes sur les paramètres physico-chimiques	u								2										0	0	0
P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%								99,89										100,00	-	-
VP.062 - Volume prélevé	m³								156 495 508										163 129 832	966 569	0
VP.059 - Volume produit	m³	0	566 536	0	1 602 271	0	0	0	116 990	0	6 324 356	0	0	71 017 790	562 606	0	0	14 577 561	94 768 110	966 569	0
VP.060 - Volume importé (achats d'eau à d'autres services)	m³	1 983 373	122 338	818 624	0	496 780	1 238 305	546 535	129	608 401	0	434 753	2 655 663	0	157 880	519 171	667 429	0	0	0	1 122 807
Volume importé depuis un service extérieur de la Métropole																					
P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%																		40	60	40
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION																					
VP.061 - Volume exporté (ventes d'eau à d'autres services)	m³	0	7 696	0	172 452	0	0	0	0	0	1 945 907	0	0	4 169 988	122 338	0	0	14 741 904	10 908 854	0	0
Volume exporté hors Métropole	m³																				
VP.063 - Volume comptabilisé domestique	m³																		55 582 810	725 110	707 589
VP.201 - Volume comptabilisé non domestique	m³	1 529 252	542 309	687 707	1 226 152	437 858	1 010 485	478 804	97 464	536 877	3 388 972	354 258	2 057 739	56 414 791	456 439	409 940	608 613	0	14 654 850	32 867	183 741
VP.232 - Volume consommé comptabilisé	m³	1 529 252	542 309	687 707	1 226 152	437 858	1 010 485	478 804	97 464	536 877	3 388 972	354 258	2 057 739	56 414 791	456 439	409 940	608 613	0	70 237 660	757 977	891 330
VP.221 - Volume consommé sans comptage	m³	4 452	1 040	1 210	6 896	1 190	10 980	1 955	320	4 570	25 772	710	34 011	735 227	1 140	2 166	1 490	70	833 199	7 000	7 000
VP.220 - Volume de service du réseau	m³	14 389	1 855	5 344	3 150	4 685	7 620	7 824	139	6 749	6 318	6 681	15 604	330 288	3 602	4 024	5 687	18 753	442 712	50 000	7 000
VP.077 - Linéaire de réseau (hors branchements)	km	115,07	40,68	45,97	65,02	38,12	76,24	40,07	9,25	51,77	195,39	34,22	134,93	1 919,90	42,67	43,01	50,17	49,96	2 952,44	54,00	55,41
P104.3 - Rendement du réseau de distribution	%	78,05	80,26	84,81	87,92	89,32	83,10	89,40	83,61	90,10	84,86	83,18	79,35	86,81	80,99	80,15	92,26	101,26	86,97	84,32	80,63
P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	m³/km/j	10,8	9,4	7,8	8,6	4,2	8,2	4,6	5,8	3,8	13,9	6,4	12,1	14,9	9,1	7,0	3,2	0,0	12,6	10,6	11,4
P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	m³/km/j	10,4	9,2	7,4	8,2	3,8	7,5	4,0	5,7	3,2	13,4	5,9	11,1	13,4	8,8	6,6	2,8	0,0	11,5	7,7	10,8
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km								124,72										145,55	0,51	2,39
P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%								0,99%										0,99%	0,19%	0,86%
P103.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	/120								120										120	95	95
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER																					
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	8 492	2 141	3 307	3 531	2 405	5 923	3 034	263	4 349	12 285	2 337	9 173	147 054	2 317	2 761	3 342		212 714	2 997	3 600
D101.0 - Nombre d'habitants desservis	u								1 052 820										1 052 820	6 626	11 044
VP.020 - Nombre d'interruptions de service non programmées	u	23	5	9	3	9	8	14	0	11	27	3	37	395	5	0	6		555	7	7
P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	u/1000 ab	2,71	2,34	2,72	0,85	3,74	1,35	4,61	0,00	2,53	2,20	1,28	4,03	2,69	2,16	0,00	1,80		2,61	2,34	1,94
D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	j								2										2	2	2
P152.1 - Taux de respect de délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%								99,9										99,8	100	100
VP.003, VP.152 - Nombre de réclamations écrites	u								270										270	NR	NR
P155.1 - Taux de réclamations	u/1000 ab								1,30										1,3	#VALEUR!	#VALEUR!
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE																					
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (FSL du département et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)	€								514 650,00										514 650,00	0,00	0,00
Volume facturé 2019	m³																		70 237 660	506 500	680 100
VP.268 - Montant restant impayés au 31/12/2019 sur les factures émises au titre de l'année 2018									0,00										3 093 897,00	NR	NR
VP.185 - Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année 2018, au 31/12/2019									0,00										128 183 929,00	643 043,00	1 211 655,00
P109.0 - Montants des actions de solidarité	€/m³								0,0073										0,0073	0,0000	0,0000
Encours de la dette	€										3 226 924,4200										
Epargne brute annuelle	€										11 768 544,8100										
P153.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années										0,27										
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2018	%								2,4%										2,4%	NR	NR

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement collectif	Unité	Allauch	Carnoux	Gemenos ZI	Le Rove	Marseille		Septèmes	Total Zone Centre	Cassis	Ceyreste	La Ciotat	Roquefort	Total Zone Est	Carry	Châteauneuf	Ensuès	Gignac	Marignane	St-Victoret	Sausset	Total Zone Ouest	Régie de Gémenos	Régie de Plan-de-Cuques	
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS																									
D204.0 - Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (facture INSEE)	€								1,7150					1,5362								1,4682	1,2018	1,4041	
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE COLLECTE																									
D.202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte	u	0	0	0	0	436		0	436	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
VP.199 - Linéaire de réseaux de collecte unitaires (hors branchements)	km					349,56			349,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
VP.200 - Linéaire de réseaux de collecte séparatifs (hors branchements)	km	65,00	41,00	9,34	23,04	839,51		41,68	1 019,57	38,89	19,26	126,35	29,02	213,53	44,80	76,80	26,90	43,50	128,00	50,10	37,30	407,40	29,60	39,90	
VP.077 - Linéaire de réseau (hors branchements)	km	65,00	41,00	9,34	23,04		1 189,07	41,68	1 369,13	38,89	19,26	126,35	29,02	213,53	44,80	76,80	26,90	43,50	128,00	50,10	37,30	407,40	29,60	39,90	
P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées	/120	85	85	85	95		96	85	95	98	100	97	98	98	96	93	98	97	96	84	96	94	60	60	
VP.046 - Nombre de points noirs	u	2	1	1	1		113	5	123	0	0	5	4	9	0	4	1	3	10	3	5	26	0	0	
P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	u/100km	3,08	2,50	10,70	4,30		6,10	9,60	8,98	0,00	0,00	3,96	13,78	4,21	0,00	5,21	3,72	6,90	7,81	5,99	13,40	6,38	0,00	0,00	
VP.140 : Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	0,03	0,69	-	1,10		17,91	0,02	19,75	0,07	0,30	0,81	0,02	1,20	0,62	0,04	0,00	0,08	2,48	0,65	0,36	4,23	NR	NR	
P253.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées	%	0,01	0,34	0,00	0,95		0,30	0,01	0,29	0,04	0,31	0,13	0,01	0,11	0,28	0,01	0,00	0,04	0,39	0,26	0,19	0,21	#VALEUR!	#VALEUR!	
P203.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	STEP Marseille	STEP Marseille	STEP Marseille	STEP Niolon	STEP Marseille	STEP Frioul	STEP Marseille	100	100	STEP La Ciotat/Ceyreste	100	100	100	100	100	100	STEP Marignane	0	STEP Marignane	STEP Carry/Sausset	46	STEP Marseille	STEP Marseille	
					100	100	100																		
P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	/120	100	90	100	100		110	100	100	110	110	110	40	102	110	110	110	110	110	110	110	110	NR	NR	
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A L'ÉPURATION																									
VP.176 - Charge entrante en DBO5	kg DBO5/j	STEP Marseille	STEP Marseille	STEP Marseille	STEP Niolon	STEP Marseille	STEP Frioul	STEP Marseille	60 685,90	583,00	STEP La Ciotat/Ceyreste	2 094,76	414,00	3 091,76	694	729	191	STEP Marignane	1859	STEP Marignane	STEP Carry/Sausset	3 473,00	STEP Marseille	STEP Marseille	
					33,00	60 612,00	40,90																		
VP.186 - Pollution collectée estimée en DBO5	kg DBO5/j	STEP Marseille	STEP Marseille	STEP Marseille	STEP Niolon	STEP Marseille	STEP Frioul	STEP Marseille	60 960,90	372,30	STEP La Ciotat/Ceyreste	1896,84	280,56	2 549,70	358,98	943,98	281,04	STEP Marignane	1993,56	STEP Marignane	STEP Carry/Sausset	3 577,56	STEP Marseille	STEP Marseille	
					33,00	60 887,00	40,90																		
P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	STEP Marseille	STEP Marseille	STEP Marseille	0	100	0	STEP Marseille	99,88	100	STEP La Ciotat/Ceyreste	100	100	100	100	100	100	STEP Marignane	0	STEP Marignane	STEP Carry/Sausset	46	STEP Marseille	STEP Marseille	
P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	STEP Marseille	STEP Marseille	STEP Marseille	0	100	0	STEP Marseille	99,88	100	STEP La Ciotat/Ceyreste	100	100	100	100	100	100	STEP Marignane	100	STEP Marignane	STEP Carry/Sausset	100	STEP Marseille	STEP Marseille	
VP.210 - Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes		STEP Marseille	STEP Marseille	STEP Marseille	4	348	1	STEP Marseille	353	4	STEP La Ciotat/Ceyreste	99	12	115	23	21	12	STEP Marignane	99	STEP Marignane	STEP Carry/Sausset	155	STEP Marseille	STEP Marseille	
VP.211 - Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire					4	365	2		371	24	STEP La Ciotat/Ceyreste	104	12	140	24	24	12		104			164			
P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	STEP Marseille	STEP Marseille	STEP Marseille	0	95,3	50,0	STEP Marseille	95,3	100	STEP La Ciotat/Ceyreste	97	100	97,8	100,00	87,50	100,00	STEP Marignane	93,30	STEP Marignane	STEP Carry/Sausset	93,0	STEP Marseille	STEP Marseille	
D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	STEP Marseille	STEP Marseille	STEP Marseille	72,36	11 920,00	6,16	STEP Marseille	11 999	165,90	STEP La Ciotat/Ceyreste	986,40	74,20	1 227	258	242	63	STEP Marignane	853	STEP Marignane	STEP Carry/Sausset	1 417	STEP Marseille	STEP Marseille	
P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	%	STEP Marseille	STEP Marseille	STEP Marseille	100	100	100	STEP Marseille	100	100,00	STEP La Ciotat/Ceyreste	100	100	100	100	100	100	STEP Marignane	100	STEP Marignane	STEP Carry/Sausset	100	STEP Marseille	STEP Marseille	
VP.208 - Quantité totale de boues évacuées	tMS	STEP Marseille	STEP Marseille	STEP Marseille	72,36	11 920,00	6,16	STEP Marseille	11 999	165,90	STEP La Ciotat/Ceyreste	986,40	74,20	1 227	258	242	63	STEP Marignane	853	STEP Marignane	STEP Carry/Sausset	1 417	STEP Marseille	STEP Marseille	
VP.209 - Quantité de boues admises par une filière conforme	tMS	STEP Marseille	STEP Marseille	STEP Marseille	72,36	11 920,00	6,16	STEP Marseille	11 999	165,90	STEP La Ciotat/Ceyreste	986,40	74,20	1 227	258	242	63	STEP Marignane	853	STEP Marignane	STEP Carry/Sausset	1 417	STEP Marseille	STEP Marseille	
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER																									
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	6 198	1 861	140	2 012	122 087		3 156	135 454	2 233	1 454	9 278	1 708	14 673	2 588	5 021	1 894	3 698	8 065	2 458	2 729	26 453	2 114	3 330	
D201.0 - Nombre d'habitants desservis	u	17 052	6 676	4 527	4 818	850 191		10 714	893 978	6 205	3 241	31 618	4 676	45 736	5 983	15 733	4 684	8 613	33 226	6 416	7 604	82 259	4 675	10 213	
VP.124 - Nombre potentiels d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif	u	7 332	1 863	140	2 031	123 839		3 166	138 371	2 286	1 515	9 381	1 793	14 975	2 592	5 063	2 298	3 709	8 090	2 495	2 735	26 982	2997	3600	
P201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	84,53	99,89	100,00	99,06	98,59		99,68	97,89	97,68	95,97	98,90	95,26	97,98	99,85	99,17	82,42	99,70	99,69	98,52	99,78	98,04	70,54	92,50	
VP.023 - Nombre d'inondations dans les locaux de l'usager	u	0	0	0	1	28		1	30	2	3	1	2	8	0	0	0	0	1	1	0	2	0	0	
P251.1 - Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000Hab	0,00	0,00		0,21	0,03		0,09	0,03	0,32	0,93	0,03	0,43	0,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,03	0,16	0,00	0,02	0,00	0,00	
VP.003, VP.152 - Nombre de réclamations écrites	u	0	3	1	2	206		3	215	3	6	7	13	29	1	3	20	2	3	2	1	32	0	0	
P258.1 - Taux de réclamations	u/1000ab	0,00	1,61	7,14	0,99	1,69		0,95	1,59	1,34	4,13	0,75	7,61	1,98	0,39	0,60	10,56	0,54	0,37	0,81	0,37	1,21	0,00	0,00	
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE																									
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (FSL du département et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)	€	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Volume facturé année 2019	m³	961 652	451 173	425 095	298 538	47 531 756		540 000	50 208 214	631 627	182 566	2 318 338	294 874	3 427 405	496 478	756 157	230 130	425 607	1 686 049	328 453	501 337	4 424 211	343 931	663 137	
P207.0 - Montants des actions de solidarité	€/m³	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Encours de la dette	M€	97 626 841,27																							
Epargne brute annuelle	M€	21 809 227,14																							
P256.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	4,48																							
P257.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2018	%	2,70%							2,70%	1,12%				1,12%	1,91%								1,91%	0,00%	0,00%
VP.268 - Montant restant impayés au 31/12/2019 sur les factures émises au titre de l'année 2018	€	39 459,54	3 289,53	14 092,30	7 157,78	2 114 216,38		26 155,15	2 204 370,68	59 216,74				59 216,74	123 739,96								123 739,96	0,00	0,00
VP.185 - Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année 2018, au 31/12/2019	€	1 600 233,68	687 308,98	147 676,74	456 319,41	77 680 280,21		928 346,22	81 500 165,24	5 273 822,88				5 273 822,88	6 470 448,65								6 470 448,65	402 796,00	857 369,00

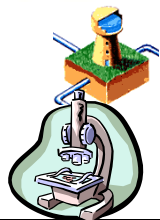
ANNEXE 3 : FICHE ARS – QUALITE DES EAUX

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **CARNOUX**
Gestionnaire du réseau : AMP-MARSEILLE PROVENCE
Exploitation du réseau : SOCIETE EAU DE MARSEILLE METROPOLE

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : FENESTRELLE (CARNOUX) Procédure de protection en cours
Station de production : CARNOUX



Qualité de l'eau distribuée en 2018

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 19 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 2,5 mg/L Valeur moyenne : 1,8 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 19,4 °F Valeur minimale atteinte : 15,8 °F Valeur maximale atteinte : 23,4 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1220 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,08 mg/L Valeur moyenne : 0,07 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 19 mars 2019

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

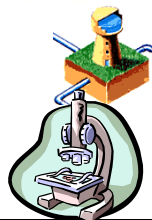
Date de réception en préfecture : 24/11/2020
Date de réception préfecture : 24/11/2020

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **CASSIS**
Gestionnaire du réseau : **AMP-MARSEILLE PROVENCE**
Exploitation du réseau : **SOCIETE EAU DE MARSEILLE METROPOLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : CASSIS Procédure de protection en cours
Station de production : CASSIS



Qualité de l'eau distribuée en 2018

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 22 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 2,7 mg/L Valeur moyenne : 1,7 mg/L	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 19,3 °F Valeur minimale atteinte : 15,6 °F Valeur maximale atteinte : 23,2 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 3 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1829 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,07 mg/L Valeur moyenne : 0,07 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 19 mars 2019

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

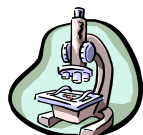
Date de réception en préfecture : 24/11/2020
Date de télérmission : 24/11/2020
Date de réception préfecture : 24/11/2020

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES**
Gestionnaire du réseau : **AMP-MARSEILLE PROVENCE**
Exploitation du réseau : **SOCIETE EAU DE MARSEILLE METROPOLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LES GIRAUDETS SIOM Procédure de protection en cours
Captage : VALTREDE Procédure de protection en cours
Station de production : LES GIRAUDETS SIOM
Station de production : VALTREDE



Qualité de l'eau distribuée en 2018

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 62 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 41 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 3,8 mg/L Valeur moyenne : 2,1 mg/L	Nombre de prélèvements : 41 Valeur moyenne : 20,5 °F Valeur minimale atteinte : 15,1 °F Valeur maximale atteinte : 26,6 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 8 Valeur maximale atteinte : 0.011 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 4878 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 8 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,09 mg/L Valeur moyenne : 0,068 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 19 mars 2019

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

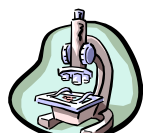
Date de téléréception : 24/11/2020
Date de réception préfecture : 24/11/2020

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **GEMENOS-VILLE**
Gestionnaire du réseau : AMP-MARSEILLE PROVENCE
Exploitation du réseau : REABMG

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : SAINT-PONS FORAGE DU VEZE Procédure de protection terminée
Captage : SAINT-PONS GALERIE Procédure de protection terminée
Captage : SAINT-PONS LA BLANCHERIE F2 Procédure de protection terminée
Captage : SAINT-PONS LA BLANCHERIE F3 Procédure de protection terminée
Captage : SAINT-PONS LA BLANCHERIE F4 Procédure de protection terminée
Captage : SAINT-PONS Puits DU VEZE Procédure de protection terminée
Station de production : GEMENOS-VILLE



Qualité de l'eau distribuée en 2019

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 18 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 2,2 mg/L Valeur moyenne : 2,1 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 24,3 °F Valeur minimale atteinte : 23,8 °F Valeur maximale atteinte : 25,2 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1218 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,13 mg/L Valeur moyenne : 0,125 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 14 février 2020

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

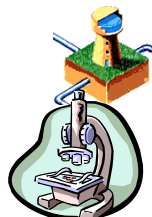
Date de réception en préfecture : 24/11/2020
Date de télétransmission : 24/11/2020
Date de réception préfecture : 24/11/2020

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **GEMENOS Z.I**
Gestionnaire du réseau : **AMP-MARSEILLE PROVENCE**
Exploitation du réseau : **SOCIETE EAU DE MARSEILLE METROPOLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : COULIN (Z.I) Procédure de protection en cours
Station de production : COULIN (Z.I)



Qualité de l'eau distribuée en 2018

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 9 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 14,7 mg/L Valeur moyenne : 5,9 mg/L	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 25,3 °F Valeur minimale atteinte : 17,3 °F Valeur maximale atteinte : 32,7 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 610 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,08 mg/L Valeur moyenne : 0,08 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 19 mars 2019

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

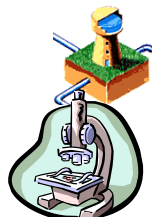
Date de télértransmission : 24/11/2020
Date de réception préfecture : 24/11/2020

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **LA CIOTAT-CEYRESTE**
Gestionnaire du réseau : **AMP-MARSEILLE PROVENCE**
Exploitation du réseau : **SOCIETE EAU DE MARSEILLE METROPOLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LA CIOTAT Procédure de protection en cours
Station de production : LA CIOTAT



Qualité de l'eau distribuée en 2018

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 88 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 12 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 3,1 mg/L Valeur moyenne : 2 mg/L	Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 19,2 °F Valeur minimale atteinte : 15,2 °F Valeur maximale atteinte : 24 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 4 Valeur maximale atteinte : 0.006 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 2440 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 4 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,09 mg/L Valeur moyenne : 0,073 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 19 mars 2019

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

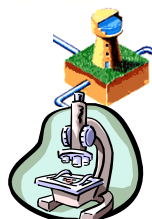
Date de réception en préfecture : 24/11/2020
Date de réception préfecture : 24/11/2020

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **MARIGNANE GIGNAC COTE BLEUE**
Gestionnaire du réseau : **AMP-MARSEILLE PROVENCE**
Exploitation du réseau : **SOCIETE EAU DE MARSEILLE METROPOLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LES GIRAUDETS SIOM Procédure de protection en cours
Station de production : LES GIRAUDETS SIOM



Qualité de l'eau distribuée en 2018

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 147 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 36 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 3,8 mg/L Valeur moyenne : 2,1 mg/L	Nombre de prélèvements : 36 Valeur moyenne : 20,4 °F Valeur minimale atteinte : 15,1 °F Valeur maximale atteinte : 26,6 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 6 Valeur maximale atteinte : 0.011 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 3658 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,09 mg/L Valeur moyenne : 0,07 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 19 mars 2019

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaputable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

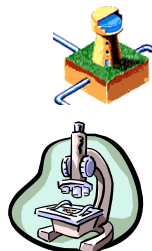
Date de réception en préfecture : 24/11/2020
Date de réception préfecture : 24/11/2020

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **MARSEILLE SAINTE-MARTHE**
Gestionnaire du réseau : **AMP-MARSEILLE PROVENCE**
Exploitation du réseau : **SOCIETE EAU DE MARSEILLE METROPOLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : PUIITS SAINT JOSEPH Procédure de protection terminée
Captage : SAINTE-MARTHE Procédure de protection en cours
Station de production : SAINTE-MARTHE



Qualité de l'eau distribuée en 2018

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 782 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 101 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 3,5 mg/L Valeur moyenne : 1,6 mg/L	Nombre de prélèvements : 101 Valeur moyenne : 19,3 °F Valeur minimale atteinte : 15,1 °F Valeur maximale atteinte : 25,5 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 12 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 7317 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 12 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,09 mg/L Valeur moyenne : 0,067 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 19 mars 2019

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

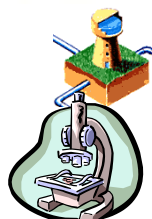
Date de réception en préfecture : 24/11/2020
Date de télétransmission : 24/11/2020
013-200054807-20201116-2020_CT2_267-DE

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **MARSEILLE ST BARNABE**
Gestionnaire du réseau : **AMP-MARSEILLE PROVENCE**
Exploitation du réseau : **SOCIETE EAU DE MARSEILLE METROPOLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : SAINT-BARNABE Procédure de protection en cours
Station de production : SAINT-BARNABE



Qualité de l'eau distribuée en 2018

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 227 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 37 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 3 mg/L Valeur moyenne : 1,6 mg/L	Nombre de prélèvements : 37 Valeur moyenne : 18,9 °F Valeur minimale atteinte : 15,3 °F Valeur maximale atteinte : 24,2 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 6 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 3659 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,08 mg/L Valeur moyenne : 0,065 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 19 mars 2019

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

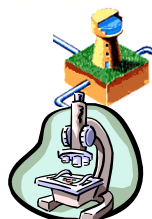
Date de réception en préfecture : 24/11/2020
Date de réception préfecture : 24/11/2020

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **MARSEILLE VALLON D'OL**
Gestionnaire du réseau : **AMP-MARSEILLE PROVENCE**
Exploitation du réseau : **SOCIETE EAU DE MARSEILLE METROPOLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : VALLON D'OL Procédure de protection en cours
Station de production : VALLON D'OL



Qualité de l'eau distribuée en 2018

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 393 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 48 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 3 mg/L Valeur moyenne : 1,1 mg/L	Nombre de prélèvements : 48 Valeur moyenne : 17,4 °F Valeur minimale atteinte : 14,9 °F Valeur maximale atteinte : 24 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 8 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 4878 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 8 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,09 mg/L Valeur moyenne : 0,064 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 19 mars 2019

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

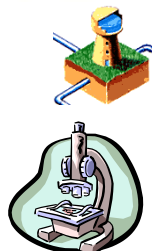
Date de réception en préfecture : 24/11/2020
Date de réception préfecture : 24/11/2020

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **PLAN-DE-CUQUES**
Gestionnaire du réseau : **AMP-MARSEILLE PROVENCE**
Exploitation du réseau : **REABMG**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : VALLON D'OL Procédure de protection en cours
Réseau interconnecté : MARSEILLE VALLON D'OL
Station de production : VALLON D'OL



Qualité de l'eau distribuée en 2019

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 68 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 48 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,5 mg/L Valeur moyenne : 0,9 mg/L	Nombre de prélèvements : 48 Valeur moyenne : 17 °F Valeur minimale atteinte : 15,5 °F Valeur maximale atteinte : 20 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 8 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 4876 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 8 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,12 mg/L Valeur moyenne : 0,06 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 14 février 2020

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaputable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

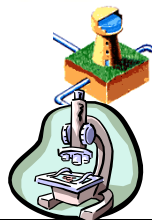
Date de réception en préfecture : 24/11/2020
Date de télétransmission : 24/11/2020
013-200054807-20201116-2020_CT2_267-DE

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **ROQUEFORT-LA-BEDOULE**
Gestionnaire du réseau : **AMP-MARSEILLE PROVENCE**
Exploitation du réseau : **SOCIETE EAU DE MARSEILLE METROPOLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LA GARE (R-L-B) Procédure de protection en cours
Station de production : LA GARE (R-L-B)



Qualité de l'eau distribuée en 2018

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 17 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 2,5 mg/L Valeur moyenne : 1,7 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 19 °F Valeur minimale atteinte : 15 °F Valeur maximale atteinte : 23,6 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1220 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,08 mg/L Valeur moyenne : 0,065 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 19 mars 2019

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

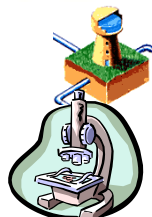
Date de réception en préfecture : 24/11/2020
Date de réception préfecture : 24/11/2020

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **SAINT-VICTORET**
Gestionnaire du réseau : **AMP-MARSEILLE PROVENCE**
Exploitation du réseau : **SOCIETE EAU DE MARSEILLE METROPOLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LES GIRAUDETS SIOM Procédure de protection en cours
Station de production : LES GIRAUDETS SIOM



Qualité de l'eau distribuée en 2018

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 50 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 36 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 3,8 mg/L Valeur moyenne : 2,1 mg/L	Nombre de prélèvements : 36 Valeur moyenne : 20,4 °F Valeur minimale atteinte : 15,1 °F Valeur maximale atteinte : 26,6 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 6 Valeur maximale atteinte : 0.011 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 3658 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,09 mg/L Valeur moyenne : 0,07 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 19 mars 2019

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaputable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Date de réception en préfecture : 24/11/2020
Date de réception préfecture : 24/11/2020

ANNEXE 4 : LISTE DES ETUDES ET TRAVAUX REALISES EN 2019

Eau - Bilan études et travaux 2019 - Marseille			
MAIRIE	Etudes/Travaux	Adresse	Nature des travaux
1°/7°			
	Travaux	Bd Camille Flammarion - 1°	Enlèvement des conduites d'eaux abandonnées
2°/3°			
	Travaux	Place Bernard Cadenat - 3°	création borne monétique
4°/5°			
	Travaux	Bd Longchamp - 4° (Galerie du Canal)	Réhabilitation du radier suite à enlèvement des conduites d'eau
6°/8°			
9°/10°			
	Travaux	Traverse Sainte Eugénie - 10°	Pose d'un stabilisateur aval
	Travaux	Tse Chante perdrix - 10°	extension DN 100 sur 160 ml + Maillage
	Travaux	réservoir gouffone	réhabilitation GC
	Travaux	réservoir millière	réhabilitation GC
	Etudes	Etude d'impact feeder Gineste secours de l'est du territoire MP	Etude réglementaire demandée par la DREAL
11°/12°			
	Travaux	Traverse des Marronniers - 12°	extension et maillage réseau DN 150 sur 85 ml
	Travaux	reservoir camoins	motorisation vanne
	Travaux	usine St Barnabé	réhabilitation GC
	Travaux	Boulevard des Libérateurs - 12°	extension et maillage réseau DN 100 sur 115 ml
	Travaux	Rue Courenq - 11°	Pose d'une cloture sur 57 ml sur dérivation canal
13°/14°			
	Travaux	Boulevard Lavéran - 13°	extension DN 100 sur 56 ml + Maillage
	Travaux	Rue des Polytres - 13°	Extension réseau DN 100 sur 60 ml
	Travaux	reservoir batrelle	motorisation vanne
	Travaux	usine Ste Marthe	réhabilitation GC
	Travaux	Font Vert - Picon Busserine - 14°	Travaux de dévoiement Feeder 1200 Allende
	Travaux	Rue René Chaillan - 13°	extension réseau DN 80 sur 80 ml (alimentation AEP bassin B6)
	Etudes	alimentation en eau brute de Sainte Marthe	pose de 2 cana DN 1200 pour alimenter l'usine de Sainte Marthe
15°/16°			
	Travaux	Chemin du Vallon des Pins - 15°	extension réseau DN 100 mm sur 30 ml
	Travaux	reservoir pichou	motorisation vanne
	Etudes	Feeder de secours de l'Ouest du Territoire MP	pose d'un Feeder entre Marseille et Châteauneuf-les-Martigues
CANAL			
	Travaux	Parc Jean Moulin - Aubagne	Mise en buse DN 800 sur 200 ml
	Travaux	Chemin de Carpiagne - Aubagne	Mise en buse DN 1000 sur 45 ml
	Travaux	Confortement Canal de Marseille - Tronçon Salette	Mise en buse du Canal DN 1400 sur 200 ml
	Travaux	Restauration de l'aqueduc de Roquefavour	restauration des maçonneries - étanchéité
	Etudes	Sécurisation de Réaltor et Saint Christophe	Etude de l'augmentation des évacuateurs de crue et des contournements

Assainissement - Bilan études et travaux 2019 - Marseille

MAIRIE	Etudes/Travaux	Adresse	Nature des travaux
1°/7°			
	Travaux	Rue Crinas - 7°	Remplacement conduite DN 200 sur 50 ml et création regard
	Travaux	Montée Roubion - 7°	Gainage réseau DN 200 sur 57 ml
	Travaux	Escalier du Prophète - 7°	Gainage réseau DN 200 sur 250 ml
	Travaux	Bd Marius Thomas - 7°	Gainage réseau DN 300 sur 130 ml et DN 500 sur 200 ml
	Travaux	Rue Michel Gachet - 7°	Gainage réseau DN 400 sur 180 ml, DN 450 sur 46 ml et DN 500 sur 120 ml
	Etudes	Faisabilité d'un tunnel de stockage des effluents unitaires	Contrat d'agglomération : le tunnel recouperait plusieurs arrondissements du 3ème jusqu'au 8ème
	Etudes	Etudes complémentaires au SMRUUI	Analyse de la faisabilité de plusieurs aménagements proposés par le Schéma de Modernisation du Réseau Unitaire II sur Marseille sur plusieurs arrondissements
	Etudes	Maîtrise d'œuvre de la modernisation de la station d'épuration du Frioul	
2°/3°			
	Travaux	Bd des Dames - Canebière	aménagement des déversoirs Montricher et canebière
	Travaux	Rue de Ruffi - 3°	Remplacement réseau DN 300 sur 145 ml
	Travaux	Rue Mazenod - 3°	Modification du seuil de déversement du déversoir Montricher
4°/5°			
	Travaux	Bd Jeanne D'Arc	pose d'un déomatic
	Travaux	Bd Blancarde	pose d'un déomatic
	Travaux	Bd de la fédération - 4°	Réhabilitation ouvrage 170/100 sur 435 ml
	Travaux	puits 42 rue Charles de Foucault - 4°	réhabilitation des puits d'accès au collecteur périphérique
	Travaux	puits 44 rue Camille Julian - 4°	réhabilitation des puits d'accès au collecteur périphérique
	Travaux	puits 47 rue Jean Martin - 5°	réhabilitation des puits d'accès au collecteur périphérique
6°/8°			
	Travaux	Rue de la Riente - 8°	extension DN 160 sur 60 ml
	Travaux	Impasse Maria - 8°	extension DN 200 sur 100 ml
	Travaux	Plage de Bonneveine - 8°	Obturation de 2 déversoirs pluviaux
	Travaux	sous station michelet (stade Vélodrome)	réhabilitation GC
	Travaux	Rue Bienvenu - 8°	création de branchements refoulement PEHD 75
	Etudes	Test de nettoyage du DO Prado avec suivi qualité	test de rinçage avec les eaux de l'aval de l'Huveaune
	Etudes	Etude de sécurisation (électrique notamment) des équipements électromécaniques	Etudes pour les équipements pouvant impacter les zones de baignades
	Etudes	études de l'aménagement des tronçons toujours en eau des déversoirs unitaires et des réseaux pluviaux pour faciliter le nettoyage	JO2024
9°/10°			
	Travaux	Rue Henri Tomasi - 9°	extension DN 200 sur 60 ml pour raccordement résidence "Domaine de Valbois"
	Travaux	Rue Jules Isaac - 9°	extension DN 200 sur 20 ml
	Travaux	Géolide usine des boues	réhabilitation GC
11°/12°			
	Travaux	Traverse de Courtrai - 12°	extension réseau DN 200 + station relevage
	Travaux	Rue Arnould - 11°	extension réseau DN 200 sur 50 ml
	Etudes	Boulevard Henri Fabre - 12°	Etudes d'exécution extension réseau EU sur 140 ml
	Etudes	desserte sanitaire des Fenêtres Rouges	extension réseau EU
	Etudes	Bd Heckel - impasse Honorine	extension réseau EU - séparation EU/EP
13°/14°			
	Travaux	Traverse du Croissant Doré - 14°	extension réseau DN 160 sur 30 ml
	Travaux	Traverse de la Balme - 13°	Extension réseau DN 200 sur 230 ml
	Travaux	Rue de la Crédence - 13°	extension réseau DN 200 sur 200 ml
	Travaux	Bd Alphonse Moutte - 13°	Gainage réseau DN 200 sur 35 ml et DN 350 sur 268 ml
	Travaux	Bd Roland Dorgelès - 14°	extension réseau DN 200 sur 100 ml
	Travaux	Avenue Paul Dalbret - 13°	Extension réseau EU sur 250 ml
	Travaux	Rue Barrelier - 14°	extension DN 500 sur 60 ml
	Travaux	Desserte sanitaire et pluviale Grave/Médecins - 13)	réseau EU et bassin de rétention
15°/16°			
	Travaux	Chemin de Bernex - 15°	gainage conduite DN 200 sur 520 ml
	Travaux	Bd Henri Barnier - 15°	gainage conduite DN 250 et DN 300 sur 670 ml
	Travaux	Chemin du Vallon des Pins - 15°	extension réseau DN 200 sur 60 ml
	Travaux	Impasse Bellot - 16°	Remplacement conduite DN 200 sur 40 ml

Pluvial - Bilan études et travaux 2019 - Marseille

MAIRIE	Etudes/Travaux	Adresse	Nature des travaux
1°/7°			
	Travaux	Rue Thérèse - 7°	Extension Réseau DN 500 polypro sur 110 ml
2°/3°			
4°/5°			
6°/8°			
	Etudes	Pugette	MOE optimisation de la station de dégrillage de la Pugette
	Etudes	Etudes des conditions de retour de l'Huveaune dans son cours	Contrat d'agglomération et JO2024
	Etudes	optimisation du traitement sur le réseau pluvial aboutissant au Roucas Blanc	Création d'un ouvrage de traitement qualitatif des eaux pluviales
	Etudes	Etude des possibilités de stockage dans le ruisseau de Bonneveine	JO2024 : modification de l'ouvrage pour stockage des eaux de ce ruisseau intermittent
	Etudes	Etude des possibilités de stockage dans les réseaux pluviaux ou GEMAPI	JO 2024 : étude des possibilités de stockages des eaux pluviales pour la préservation de la qualité des eaux de baignades
	Etudes/travaux	Suppression des deux DN600 délestant le ruisseau de Bonneveine sur la plage.	suppression de deux DN600 sur un réseau cadre de grande dimension
	Etudes	étude du piégeage des macros déchets et de traitement qualitatif de la Gouffonne	JO2024
	Etudes	Etudes du piégeage des macros déchets et d'un traitement qualitatif sur les réseaux pluviaux ou GEMAPI	JO2024 - réseaux et ruisseaux pouvant impacter la qualité des eaux de baignade soit directement (volet 1 de l'étude) soit après retour de l'Huveaune dans son cours (volet 2)
	Etudes	Etude de faisabilité du piégeage des macros déchets et de traitement qualitatif sur les ouvrages de rétention pluviaux ou GEMAPI existants	JO2024
	Etudes	études de l'aménagement des tronçons toujours en eau des déversoirs unitaires et des réseaux pluviaux pour faciliter le nettoyage	JO2024
9°/10°			
11°/12°			
	Travaux	Rue de la Sariette - 12°	déconnexion d'un avaloir du réseau EU
	Travaux	Tse du Diable - 12°	création caniveau grille transversal
13°/14°			
	Travaux	Rue Barrelier - 14°	extension DN 500 sur 60 ml
	Travaux	Desserte sanitaire et pluviale Grave/Médecins - 13)	réseau EU et bassin de rétention
	Travaux	bassin de rétention pluvial Malpassé - 13°	création bassin de rétention enterré 3500 m3 et réseaux associés
	Travaux	bassins de rétention Fumade et Bara - 13°	création bassin de rétention à ciel ouvert et réseaux associés
	Etudes	bassin de rétention pluvial Delprat-Fournacle - 13°	création bassin de rétention à ciel ouvert et réseaux associés
15°/16°			
	Etudes	bassin de rétention Saint Joseph - 15°	agrandissement/aménagement BR à ciel ouvert

Eau - Bilan études et travaux 2019 - Hors Marseille

Commune	Etudes/Travaux	Adresse	Nature des travaux
ALLAUCH			
	Travaux	Lotissement les Hauts de Carlevan	Création poste de surpression Pauvre bête
	Etudes	sécurisation du canal - Quartier des Rascous	renforcement du remblai et réalisation d'un déversoir sur le canal
	Etudes	chemin de Sainte Euphémie - Bd Henri Tasso	liaison Rascous Ambrosis 2100ml DN400
	Etudes	chemin du vallon de l'Oule	extension du réseau d'eau potable 550ml DN100
CARNOUX			
	Travaux	Réservoirs (2 cuves) des Lavandes (site Usine filtration)	Mise en sécurité intrusion par Motorisation vannes amont/aval
	Travaux	renforcement du réseau AEP de Carnoux	achèvement de la liaison Carnoux-Roquefort
CARRY			
	Travaux	liaison Val Ricard-Lombardi	réseau AEP 4000ml DN600
CASSIS			
	Travaux	Tunnel des Janots tête amont	achèvement des travaux
	Etudes	Réservoir de Port Miou	réservoir enterré de 1500 m3
CEYRESTE			
	Travaux	reservoir de Charre	réhabilitation GC
CHATEAUNEUF			
	Travaux	Réservoir chef lieu haut	Mise en sécurité intrusion par motorisation vannes amont/aval
	Travaux	Sectorisation réseau AEP	Création de 4 points de comptage débits (lutte fuites)
	Etudes	secours intercommunal du Jai	liaison avec réseau AEP de Marignane
ENSUES			
	Travaux	liaison Val Ricard-Lombardi	réseau AEP 4000ml DN600
GEMENOS			
	Travaux	Réservoir des Coullins	Mise en sécurité intrusion par motorisation vannes amont/aval
GIGNAC			
	Travaux	réservoir St Michel	motorisation vanne
LE ROVE			
LA CIOTAT			
	Travaux	Chemin de St Loup - complément	
	Travaux	Avenue Emile Bodin	extension sur 265 ml en Dn 100 et 100 ml en Dn 51/63
	Travaux	réservoir juane	réhabilitation GC
	Travaux	Tunnel des Janots tête aval	achèvement des travaux
MARIGNANE			
	Travaux	Maillage Figuerolles/Blés	extension sur 200 ml
	Travaux	réservoir bonne mère	motorisation pour sécurisation
	Etudes	desserte quartier Bausset-Raphelle	extension réseau EU avec refoulement + AEP
	Etudes	secours intercommunal du Jai	liaison avec réseau AEP de Chateauneuf
	Etudes	chemin de la Vierge	maillage 870ml DN 400
PLAN DE CUQUES			
	Etudes	sécurisation du canal - Quartier des Rascous	renforcement du remblai et réalisation d'un déversoir
	Etudes	liaison AEP Rascous-Ambrosis	2100ml DN400 entre Allauch et Plan de Cuques
ROQUEFORT			
	Travaux	Station de Filtration Roquefort	Réhabilitation GC filtres et bâches eau traitée
St VICTORET			
	Travaux	Sectorisation réseau AEP	Création de 4 points de comptage débits (lutte fuites)
SAUSSET			
	Travaux	Sectorisation réseau AEP	Création d'1 pions de comptage débit supplémentaire (lutte fuites)
	Etudes	liaison CD9 réservoir Sausset village	1200ml DN 315
SEPTEMES			
TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE			
	Etudes	Feeder Gineste secours des Communes de l'est du CT1	Présentation du projet au CD13 et au PNC, passation d'un marché pour
	Etudes	Feeder Resquiadou secours des communes de l'ouest	finalisation de l'étude - suites à donner selon décision de poursuivre
	Travaux	Modernisation et extension de l'usine de potabilisation	
	Etudes	Sécurisation des barrages du Canal de Marseille	sécurisation hydraulique et sanitaire
	Etudes	faisabilité d'une usine de potabilisation pour le secteur	

Assainissement - Bilan études et travaux 2019 - Hors Marseille

Commune	Etudes/Travaux	Adresse	Nature des travaux
ALLAUCH			
CARNOUX			
	Travaux	Allée St Saens, Ravel, Rameau	reprise des regards et réhabilitation par gaina des canalisations
	Travaux	Allée Dumont D'Urville	réhabilitation par gainage sur 350 ml
CARRY			
	Etudes	suivi du milieu marin au rejet de la station d'épuration	suivi réglementaire
CASSIS			
	Travaux	Rue de l'Arène	gainage Dn 300 mm sur 65 ml
	Travaux	Station d'épuration Cassis	Mise en place analyseur Chlore pour améliorat° suivi désodorisation
	Etudes	Suivi du milieu marin su droit du rejet de la station d'épu	suivi réglementaire
CEYRESTE			
	Travaux	Chemin d'Aubagne	dilatation du réseau du Dn 150 en Dn 200 mm sur 300 ml
	Travaux	Chemin du Garlaban	extension du réseau sur 80 ml
CHATEAUNEUF			
	Travaux	Avenue Mirabeau	travaux de réhabilitation sur 40 ml réalisés en urgence
	Etudes	Suivi du milieu lagunaire au droit du rejet de la station	suivi réglementaire
ENSUES			
	Travaux	Station d'épuration Ensues	Restruturation pompage Javel/acide (mise en sécurité) et groupe
GEMENOS			
GIGNAC			
LE ROVE			
	Travaux	Route de Niolon piste DFCI chemin de la Bergerie	Transfert des effluents des calanques de La Vesse et Niolon vers le Rove
	Travaux	RD568	réhabilitation en tranchée sur 100 ml
	Travaux	ZA Pielttes	restructuration grilles/avaloirs
	Etudes	suivi du milieu marin au droit du rejet de la station	suivi réglementaire
LA CIOTAT			
	Travaux	Chemin de St Loup - complément	
	Travaux	Chemin des Arbouses	extension sur 340 ml
	Travaux	chemin de l'Homme Rouge	extension sur 120 ml en Dn 200 mm
	Travaux	avenue Mireille	réhabilitation dn 200 sur 40ml
	Etudes	Suivi du milieu marin au droit du rejet de la station	suivi réglementaire
MARIGNANE			
	Travaux	avenue Mistral	réhabilitation du réseau sur 250 ml
	Travaux	chemin de Lacanau	réhabilitation par gainage du réseau sur 200 ml
	Travaux	avenue du 8 mai 45	intervention en urgence pour réhabilitation du réseau sur 80 ml
	Travaux	Rond point Légion Honneur/av de Lattre de Tassigny/Av 8 mai 45	gainage réseau à plus de 4m de profondeur suite casse
	Travaux	Chemin des Granettes	extension du réseau sanitaire sur 80 ml
	Travaux	Station de relevage Floride	Aménagement sécurité (création clôture + capot)
	Etudes	desserte quartier Bausset-Raphelle	extension réseau EU avec refoulement + AEP
	Etudes	avenue Robert Schuman - bord du canal	dilatation du réseau EU
	Etudes	Suivi du milieu lagunaire au droit du rejet de la station	suivi réglementaire
PLAN DE CUQUES			
ROQUEFORT			
St VICTORET			
SAUSSET			
	Travaux	Boulevard de la Méditerranée	diltatation du réseau sur 250 ml en Dn 300 et renouvellement
	Travaux	Station de relevage Boumandariel	Aménagement surverse DO (clapet) et local technique (manutention)
	Travaux	Station d'épuration Carry-Sausset	Création local stokage matériel
SEPTEMES			
	Travaux	Boulevard des Pins	extension sur 80 ml en Dn 200 mm
	Travaux	Vallon de la Gazelle	extension sur 300 ml en Dn 200 mm

Accusé de réception en préfecture
 013-200054807-20201116-2020_CT2_267-
 DE
 Date de télétransmission : 24/11/2020
 Date de réception préfecture : 24/11/2020

Pluvial - Bilan études et travaux 2019 - Hors Marseille

Commune	Etudes/Travaux	Adresse	Nature des travaux
ALLAUCH			
	Travaux	chemin Notre Dame des Anges	réparation du réseau pluvial
	Travaux	traverse du Bocage	réparation du réseau pluvial
	Travaux	Adresses diverses	securisation des bassins de rétention
CARNOUX			
	Travaux	Adresses diverses	Mise à niveau normative et sécurisation
	Travaux	Allée de Bougainville	réparation réseau
	Travaux	av Gay Lussac - av Fresnel	aménagement pluvial ZA Mussuguet (cana+BR)
CARRY			
	Travaux	Rue Valensi	restructuration du réseau pluvial et du raccordement des avaloirs
	Travaux	Place Paul Lombardi	amélioration fonctionnement réseau
CASSIS			
	Travaux	Adresses diverses	Mise à niveau normative et sécurisation
CEYRESTE			
	Travaux	Adresses diverses	Mise à niveau normative et sécurisation
CHATEAUNEUF			
	Travaux	Adresses diverses	Mise à niveau normative et sécurisation
	Travaux	BR Valampe	réaménagement du bassin
	Travaux	Adresses diverses	securisation des bassins de rétention
ENSUES			
	Travaux	Adresses diverses	Mise à niveau normative et sécurisation
	Travaux	Impasse Roumanille	Mise en place d'un capteur de niveau
GEMENOS			
	Travaux	PR Grande Lagune	changement pompe et installation vanne martelière
	Travaux	BR Craux	securisation par enrochements
	Travaux	BR Grande Lagune	modification armoire
	Travaux	Adresses diverses	Mise à niveau normative et sécurisation
	Etudes	bassin de rétention des Craux	confortement du BR existant
GIGNAC			
	Travaux	avenue des Prés	amélioration réseau
	Travaux	Adresses diverses	Mise à niveau normative et sécurisation
LE ROVE			
	Travaux	Adresses diverses	Mise à niveau normative et sécurisation
LA CIOTAT			
	Travaux	avenue Mireille	amélioration réseau
	Travaux	chemin de Ste Croix	réparation réseau pluvial
	Travaux	Adresses diverses	Mise à niveau normative et sécurisation
MARIGNANE			
	Travaux	Avenue des Combattants d'Afrique du Nord	réhabilitation réseau sur 120 ml en urgence
	Travaux	rue Adolphe Sax	réhabilitation réseau sur 150 ml en urgence
	Travaux	BR des Moisserons	remaniement de l'exutoire et restructuration réseau
	Travaux	Rue Raphael Ducas	réhabilitation réseau sur 80 ml en urgence
	Travaux	Adresses diverses	Mise à niveau normative et sécurisation
PLAN DE CUQUES			
	Travaux	Adresses diverses	Mise à niveau normative et sécurisation
	Travaux	Adresses diverses	securisation des bassins de rétention
	Etudes	aménagement pluvial av du général Leclerc	dalot pluvial 152 ml 2,00x1,00 ou 1,50x1,00
	Etudes	barrage à sédiments de la Montade	réalisation d'un barrage à sédiments
ROQUEFORT			
	Travaux	Parking Michelangeli	confortement talus et BR
	Etudes	aménagement pluvial ZA Plaine du Caire	réseau pluvial + bassin de rétention
St VICTORET			
	Travaux	Adresses diverses	Mise à niveau normative et sécurisation
SAUSSET			
	Travaux	Station de relevage Boumandariel	Aménagement surverse DO (clapet) et local technique (manutention)
SEPTEMES			
	Travaux	Adresses diverses-vallon de la rougiere	Mise à niveau normative et sécurisation - réparations et remises à
	Travaux	Rue Joliot Curie/avenue de l'Europe	Dilatation et extension du réseau pluvial
	Etudes	Aménagement hydraulique basse Bedoule et Val fleuri	Bassin de rétention et aménagement de cours d'eau
TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE			
		Adresses diverses	diverses interventions urgentes et de mise en sécurité
	Etudes	Schéma Directeur Pluvial du Territoire Marseille Provence	Présentation de la proposition de SDEP aux Maires du Territoire. Proposition d'une délibération d'approbation du SDEP

Accusé de réception en préfecture
 013-200054807-20201116-2020_CT2_267-
 DE
 102
 Date de télétransmission : 24/11/2020
 Date de réception préfecture : 24/11/2020

ANNEXE 5 : Factures-type 120 m³ de chaque secteur de tarification

Facture type 120 m³ - service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif						
Secteur de facturation Zone Centre						
Abonnement "Tarif ordinaire" - Tarifs au 1 ^{er} janvier 2020						
DISTRIBUTION DE L'EAU			Unité	Quantité	Prix unitaire HT	TOTAL HT
Opérateur/ gestionnaire	Part fixe annuelle			1	11,7876 €	11,79 €
	Part variable par m³ consommé	Tranche 1	m³	15	0,5325 €	7,99 €
		Tranche 2	m³	105	1,5665 €	164,48 €
Surtaxe Métropole	Part variable par m³ consommé		m³	120	0,1603 €	19,24 €
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	Redevance lutte contre la pollution		m³	120	0,2700 €	32,40 €
	Redevance préservation des ressources en eau		m³	120	0,0420 €	5,04 €
SOUS-TOTAL HT						240,94 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			Unité	Quantité (m³)	Prix unitaire HT	TOTAL HT
Opérateur/ gestionnaire	Part variable par m³ consommé		m³	120	1,1191 €	134,29 €
Surtaxe Métropole	Part variable par m³ consommé		m³	120	0,2900 €	34,80 €
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	Redevance modernisation des réseaux de collecte		m³	120	0,1500 €	18,00 €
SOUS-TOTAL HT						187,09 €
TOTAL HT						428,03 €
TVA 5,50 %						13,25 €
TVA 10 %						18,71 €
TOTAL GENERAL TTC						459,99 €
PRIX MOYEN TTC PAR M³						3,83 €

Facture type 120 m³ - service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif
Secteur de facturation Zone Ouest
Abonnement "Tarif ordinaire" - Tarifs au 1^{er} janvier 2020

DISTRIBUTION DE L'EAU			Unité	Quantité	Prix unitaire HT	TOTAL HT
Opérateur/ gestionnaire	Part fixe annuelle			1	11,7876 €	11,79 €
	Part variable par m³ consommé	Tranche 1	m³	15	0,5325 €	7,99 €
		Tranche 2	m³	105	1,5665 €	164,48 €
Surtaxe Métropole	Part variable par m³ consommé		m³	120	0,1603 €	19,24 €
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	Redevance lutte contre la pollution		m³	120	0,2700 €	32,40 €
	Redevance préservation des ressources en eau		m³	120	0,0420 €	5,04 €
SOUS-TOTAL HT						240,94 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			Unité	Quantité (m³)	Prix unitaire HT	TOTAL HT
Opérateur/ gestionnaire	Part variable par m³ consommé		m³	120	0,8947 €	107,36 €
Surtaxe Métropole	Part variable par m³ consommé		m³	120	0,2900 €	34,80 €
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	Redevance modernisation des réseaux de collecte		m³	120	0,1500 €	18,00 €
SOUS-TOTAL HT						160,16 €
TOTAL HT						401,10 €
TVA 5,50 %						13,25 €
TVA 10 %						16,02 €
TOTAL GENERAL TTC						430,37 €
PRIX MOYEN TTC PAR M³						3,59 €

Facture type 120 m³ - service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif
Secteur de facturation Zone Est
Abonnement "Tarif ordinaire" - Tarifs au 1^{er} janvier 2020

DISTRIBUTION DE L'EAU			Unité	Quantité	Prix unitaire HT	TOTAL HT
Opérateur/ gestionnaire	Part fixe annuelle			1	11,7876 €	11,79 €
	Part variable par m³ consommé	Tranche 1	m³	15	0,5325 €	7,99 €
		Tranche 2	m³	105	1,5665 €	164,48 €
Surtaxe Métropole	Part variable par m³ consommé		m³	120	0,1603 €	19,24 €
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	Redevance lutte contre la pollution		m³	120	0,2700 €	32,40 €
	Redevance préservation des ressources en eau		m³	120	0,0420 €	5,04 €
SOUS-TOTAL HT						240,94 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			Unité	Quantité (m³)	Prix unitaire HT	TOTAL HT
Opérateur/ gestionnaire	Part variable par m³ consommé		m³	120	0,9565 €	114,78 €
Surtaxe Métropole	Part variable par m³ consommé		m³	120	0,2900 €	34,80 €
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	Redevance modernisation des réseaux de collecte		m³	120	0,1500 €	18,00 €
SOUS-TOTAL HT						167,58 €
TOTAL HT						408,52 €
TVA 5,50 %						13,25 €
TVA 10 %						16,76 €
TOTAL GENERAL TTC						438,53 €
PRIX MOYEN TTC PAR M³						3,65 €

Facture type 120 m³ - service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif
Régie de Gémenos
Abonnement "Tarif ordinaire" - Tarifs au 1^{er} janvier 2020

DISTRIBUTION DE L'EAU			Unité	Quantité	Prix unitaire HT	TOTAL HT
Part collectivité	Part variable par m³ consommé	Tranche 1	m³	100	0,4563 €	45,63 €
		Tranche 2	m³	20	0,6476 €	12,95 €
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	Redevance lutte contre la pollution		m³	120	0,2700 €	32,40 €
	Redevance préservation des ressources en eau		m³	120	0,05315 €	6,38 €
SOUS-TOTAL HT						97,36 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			Unité	Quantité (m³)	Prix unitaire HT	TOTAL HT
Part collectivité	Part variable par m³ consommé		m³	120	0,9426 €	113,11 €
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	Redevance modernisation des réseaux de collecte		m³	120	0,1500 €	18,00 €
SOUS-TOTAL HT						131,11 €
TOTAL HT						228,47 €
TVA 5,50 %						5,35 €
TVA 10 %						13,11 €
TOTAL GENERAL TTC						246,93 €
PRIX MOYEN TTC PAR M³						2,06 €

Facture type 120 m³ - service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif
Régie de Plan-de-Cuques
Abonnement "Tarif ordinaire" - Tarifs au 1^{er} janvier 2020

DISTRIBUTION DE L'EAU		Unité	Quantité	Prix unitaire HT	TOTAL HT
Part collectivité	Part fixe annuelle		1	35,73 €	35,73 €
	Part variable par m ³ consommé	m ³	120	1,0002 €	120,02 €
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	Redevance lutte contre la pollution	m ³	120	0,2700 €	32,40 €
	Redevance préservation des ressources en eau	m ³	120	0,0409 €	4,91 €
SOUS-TOTAL HT					193,06 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES		Unité	Quantité (m³)	Prix unitaire HT	TOTAL HT
Part collectivité	Part fixe annuelle		1	18,8856 €	18,89 €
	Part variable par m ³ consommé	m ³	120	0,9690 €	116,28 €
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	Redevance modernisation des réseaux de collecte	m ³	120	0,1500 €	18,00 €
SOUS-TOTAL HT					153,17 €
TOTAL HT					346,23€
TVA 5,50 %					10,62 €
TVA 10 %					15,32 €
TOTAL GENERAL TTC					372,17 €
PRIX MOYEN TTC PAR M³					3,10 €

ANNEXE 6 : DISPOSITIONS GENERALES DES CONTRATS DE DSP

Intitulé du contrat	Titulaire	Date de notification	Durée du contrat	Date de fin	Nbre avts	Objet de l'avenant	Date de notification de l'avenant
SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE							
CONTRAT DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE	SEM	09/12/2013	15 ans	30/06/2029	3	Avt n°1 : Prendre en compte certaines incidences du report du démarrage de la délégation initialement prévue le 01/01/2014 au 01/07/2014 - prendre en compte les incidences contractuelles des évolutions réglementaires en matière de TVA - Mettre en cohérence les différents articles du contrat relatifs au rachat des compteurs : les articles 10;10, 14;1 et l'annexe AO7 ont été modifiés en ce sens ; l'article 35.2 n'a pas été corrigé - corriger des erreurs matérielles ou incohérences entre certains articles et annexes et apporter certaines précisions.	28/10/2014
						Avt n°2 : au terme de la première année d'exploitation du Service, il est apparu nécessaire de faire évoluer certaines dispositions contractuelles afin de prendre en compte : - certaines adaptations ou précisions à des engagements du Délégataire ou à des dispositions contractuelles qui se sont avérées indispensables dans le cadre de l'exploitation du service; - la clarification de la définition et des modalités de calcul de certains indicateurs de performance et des pénalités associées, au terme d'un important travail conjoint avec les services de la Communauté urbaine et du Délégataire; - les incidences de la Loi Hamon relative à la consommation en modifiant certaines dispositions du Règlement de Service, - l'évolution de la répartition des prestations mutualisées; - l'adaptation du Barème de Prix; - la collaboration du délégataire dans la démarche menée par la Communauté Urbaine en termes d'économies d'eau dans le cadre du contrat "CONPERE" avec l'Agence de l'Eau; - la mise en place de modalités spécifiques de facturation des consommations d'eau des Grands Comptes et, à titre d'échange dans le respect de l'équilibre économique du Contrat, l'assouplissement des horaires d'accueil physique des agences Est et Ouest du territoire communautaire; - les demandes de la Communauté urbaine, qui représentent des charges supplémentaires pour le Délégataire et qui visent à : 1) compléter les engagements du Délégataire portant sur les travaux de sécurité des ouvrages du service, en particulier en termes d'accès et de surveillance; 2) la prise en charge par le Délégataire de travaux de renouvellement de quelques vannes anciennes de DN> 300 mm, non prévus initialement dans le contrat; 3) la diminution du nombre de boîtes de lavage à équiper, dans le cadre de la télérelève, à la charge du Délégataire par rapport aux prévisions du contrat et le reparamétrage de certaines d'entre elles. - les demandes du Délégataire, qui représentent des économies de charges pour le délégataire et qui visent, afin de respecter l'équilibre économique initial du Contrat, à : 1) revoir les délais relatifs à certains de ses engagements (obtention de la certification NF Services, capteurs, qualité, ombrières), 2) diminuer le nombre de branchements à renouveler par le Délégataire sur les exercices 2016, 2017, 2018, 2019.	19/01/2016

						- certaines incohérences et erreurs matérielles résiduelles.	
Intitulé du contrat	Titulaire	Date de notification	Durée du contrat	Date de fin	Nbre avts	Objet de l'avenant	Date de notification de l'avenant
SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE							
CONTRAT DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE	SEM	09/12/2013	15 ans	30/06/2029	3	Avt n°3 : De nouvelles évolutions contractuelles sont apparues nécessaires afin de prendre en compte les principaux points suivants : - L'évolution du schéma organisationnel de la Structure Juridique Dédiee (SJD) et les incidences contractuelles associées, notamment en termes de prestations mutualisées. Dès l'origine, le contrat prévoit la mutualisation entre la Structure Juridique Dédiee et le groupe SEM. L'article 5 et les annexes 10 et 11 prévoient notamment la mutualisation de prestation de SEM vers SEMM pour les missions d'appui stratégique et de conseil (Direction générale, Direction Ressources Humaines, Finances, Achats Management), les activités de médecine du travail, d'expertise réseaux, de gestion des crises et du laboratoire, ainsi que Bronzo TP pour la réalisation des travaux d'entretien de réseaux et Somei pour l'infogérance du système d'information). - Le schéma organisationnel mis en place depuis le 1/10/2016 prévoit l'intégration de la chloration, clientèle, atelier, CDT au sein de de la structure juridique dédiée. Par conséquent, de nouvelles prestations sont prévues au contrat vis-à-vis des autres structures du Groupe SEM. Un compte de résultat annuel permet le suivi des prestations mutualisées avec la SEM. En outre, le schéma organisationnel au 1/10/2016 prévoit la mise à disposition par la SEM, par convention individuelle, de 60 ETP affectés aux fonctions support (ressources humaines, finances, communication, juridique...). Chaque année, un état des coûts associés au personnel mis à disposition sera transmis à la Métropole. - Cette organisation est neutre économiquement. - Elle est par ailleurs pertinente en termes d'expertise ; - le nouveau schéma de gouvernance à mettre en place. Lors des 3 premières années de la délégation, il est clairement apparu la nécessité de faire évoluer le schéma de gouvernance tel que prévu au contrat et dans ses annexes afin de le rendre plus opérationnel et efficient ; - la révision de conditions tarifaires et d'abonnement. Certains abonnements nécessitent des modifications (cas de l'abonnement « fourniture d'eau mobile ») et deux nouveaux abonnements seront introduits (abonnement « jardins familiaux ou solidaires», abonnement « espace public- eau brute») pour mieux répondre aux besoins rencontrés ; - la révision du Règlement de Service. Il est prévu d'inclure les évolutions tarifaires précitées ; - la modification de certains Indicateurs de performance. Certaines évolutions d'indicateurs de performance contractuels (définitions, valeurs cibles) ont été identifiées par la Métropole comme nécessaires pour mieux évaluer la qualité et performance du Service ; - les nouvelles mesures en matière de Cybersécurité : les évolutions réglementaires entrées en vigueur le 1er juillet 2016 en matière de cybersécurité pour les Opérateurs d'Importance Vitale (OIV) s'appliquent au Service de l'Eau du territoire de Marseille Provence. Par ailleurs, les	15/05/2018

Intitulé du contrat	Titulaire	Date de notification	Durée du contrat	Date de fin	Nbre avts	Objet de l'avenant	Date de notification de l'avenant
SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE							
CONTRAT DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE	SEM	09/12/2013	15 ans	30/06/2029	3	responsabilités du Déléataire dans la chaine « OIV » sont précisées ainsi que les principes et modalités de prise en charge de toutes ces nouvelles mesures ; les nouvelles mesures en matière de protection des données privées (RGPD) à compter de 2018 qui s'appliquent au Service de l'Eau du territoire de Marseille Provence ; • l'introduction d'un audit quinquennal. Le principe d'un audit quinquennal est introduit, à la charge de l'Autorité délégante qui pourra ainsi s'assurer, sur une période de 5 ans, du respect de l'équilibre économique de la délégation, de l'évolution de la performance et des principaux engagements contractuels. Il pourra conduire, le cas échéant, à des ajustements contractuels ; • la modification de la composition des travaux neufs. Le contrat a prévu la réalisation de travaux neufs à la charge du délégataire pour un montant de 35.2 millions € HT (dont 24.4 millions € HT pour le projet de la télérelève). La réalisation des études préalables aux travaux de 1^{er} établissement a permis d'identifier plusieurs projets dont la faisabilité ou l'opportunité est aujourd'hui remise en cause. Il s'agit des projets suivants (montants HT) : - o Mise en place d'une turbine sur les forages du Puits Saint Joseph pour 96 k€, - o Mise en place d'une turbine sur la dérivation Valentine Montredon pour 156 k€, - o Points d'eau pour la faune sauvage pour 60 k€, - o Aménagement de la salle de conférence du Centre de Production de Sainte Marthe pour 460 K€. - o Création d'un superviseur de la qualité de l'eau de la Durance pour 51 k€, Il y a donc lieu d'acter la non-réalisation de ces opérations et leur substitution par des opérations à réaliser d'ici décembre 2019 pour un montant total de 823 k€ : - o Mise en valeur de l'aqueduc Flemming en aménageant un jardin suspendu pour 148k€, - o Dissociation des alarmes anti-intrusion sur les réservoirs pour 125 k€, - o Equipement des accès à l'eau des réservoirs de serrure avec canon Locken pour 89k€, - o Mise en sécurité des sites de production de La Ciotat et des Giraudets pour 189 k€, - o Mise en sécurité des postes à chlore pour 106 k€, - o Solde de 124 k€ restant à affecter. • Par ailleurs, les modalités de substitution de travaux de premier établissement sont précisées ainsi que celles relatives au suivi de l'équilibre financier ; • Les incidences de la télérelève des compteurs d'eau sur le Service. L'autorité délégante a souhaité introduire des clauses contractuelles permettant de garantir le suivi de la performance du système de télérelève (indicateurs de performance) et d'optimiser la relation à l'utilisateur ; • L'intégration d'un objectif annuel de 600 kms de campagnes de recherches de fuites systématiques est introduit pour compléter et consolider les obligations du délégataire en termes de recherches de fuites systématiques (1500 km/an pour les deux premières années de la délégation), avec dans le même temps, la révision de la fréquence de maintenance des équipements de réseau secondaire et l'adaptation des horaires d'ouverture de l'Agence Canebière en cohérence avec la fréquentation.	

Intitulé du contrat	Titulaire	Date de notification	Durée du contrat	Date de fin	Nombre d'avenants	Objet de l'avenant	Date de notification de l'avenant
SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF							
Délégation de service public pour l'exploitation du service public d'assainissement Zone Centre pour Allauch, Carnoux-en-Provence, Marseille, Le Rove, Septèmes-Les-Vallons, Zone Industrielle de Gémenos	SERAM	11/12/2013	15 ans	31/12/2028	6	Avt n°1 : Corriger certaines erreurs, coquilles ou incohérences entre articles et porter certaines précisions et adaptations nécessaires à la bonne exécution, dans le cadre d'une revue de contrat - Prendre en compte les incidences contractuelles des évolutions réglementaires en matière de TVA. Avt n°2 : Afin d'harmoniser les règles du service sur l'ensemble du territoire communautaire et de faciliter la gestion de la relation à l'usager du service d'assainissement, il est proposé un règlement de service unique. Cette nouvelle version met à jour des dispositions relatives à la Participation Financière pour l'Assainissement Collectif (PAC). Le présent avenant a pour objet de prendre en compte le nouveau Règlement de l'assainissement Collectif de la Communauté Urbaine de MPM conformément à l'article 43 du contrat de délégation. Avt n°3 : Suite au retour d'expérience de la première année dans l'exécution du contrat de délégation de service public de l'assainissement et du pluvial - Secteur Centre, le présent avenant a pour objet de clarifier des engagements du délégataire, adapter des engagements du délégataire, harmoniser des engagements entre les différents contrats de délégation, négocier de nouveaux engagements, corriger quelques erreurs matérielles. Avt n°4 : Réalisation d'une unité de valorisation du biogaz produit à l'usine des boues de Marseille Avt n°5 : Mise en cohérence filière des boues et adaptation et clarification de divers engagements Avt n°6 : Modification du règlement de service	28/10/2014 27/01/2015 07/10/2015 01/08/2017 28/12/2017 28/12/2017

Intitulé du contrat	Titulaire	Date de notification	Durée du contrat	Date de fin	Nombre d'avenants	Objet de l'avenant	Date de notification de l'avenant
Délégation de service public pour l'exploitation du service public d'assainissement Zone Ouest pour Carry-Le-Rouet, Châteauneuf-Les-Martigues, Ensues-La-Redonne, Gignac-La-Nerthe, Marignane, Saint-Victoret, Sausset-Les-Pins	SEM	09/12/2013	15 ans	31/12/2028	4	Avt n°1 : Corriger certaines erreurs, coquilles ou incohérences entre articles et d'apporter certaines précisions et adaptations nécessaires à la bonne exécution, dans le cadre d'une revue de contrat - Prendre en compte les incidences contractuelles des évolutions réglementaires en matière de TVA Avt n°2 : Afin d'harmoniser les règles du service sur l'ensemble du territoire communautaire et de faciliter la gestion de la relation à l'usager du service d'assainissement, il est proposé un règlement de service unique. Cette nouvelle version met à jour des dispositions relatives à la Participation Financière pour l'Assainissement Collectif (PAC). Le présent avenant a pour objet de prendre en compte le nouveau Règlement de l'assainissement Collectif de la Communauté Urbaine de MPM conformément à l'article 36 du contrat de délégation. Avt n°3 : Adaptation et clarification de divers engagements Avt n°4 : Modification du règlement de service	28/10/2014 21/01/2015 28/12/2017 28/12/2017
Délégation de service public pour l'exploitation du service public d'assainissement Zone Est pour Cassis, Ceyreste, La Ciotat, Roquefort-La-Bédoule	SEM	09/12/2013	15 ans	31/12/2028	4	Avt n°1 : Corriger certaines erreurs, coquilles ou incohérences entre articles et d'apporter certaines précisions et adaptations nécessaires à la bonne exécution, dans le cadre d'une revue de contrat - Prendre en compte les incidences contractuelles des évolutions réglementaires en matière de TVA Avt n°2 : Afin d'harmoniser les règles du service sur l'ensemble du territoire communautaire et de faciliter la gestion de la relation à l'usager du service d'assainissement, il est proposé un règlement de service unique. Cette nouvelle version met à jour des dispositions relatives à la Participation Financière pour l'Assainissement Collectif (PAC). Le présent avenant a pour objet de prendre en compte le nouveau Règlement de l'assainissement Collectif de la Communauté Urbaine de MPM conformément à l'article 36 du contrat de délégation. Avt n°3 : Adaptation et clarification de divers engagements Avt n°4 : Modification du règlement de service	28/10/2014 21/01/2015 28/12/2017 28/12/2017

ANNEXE 7 : COMPTES D'EXPLOITATION DETAILLES

Compte d'exploitation SOCIETE EAU DE MARSEILLE METROPOLE

eneuros (€) constants

		Année 2018	Année 2019
	RECETTES D'EXPLOITATION	183 356 196	187 876 236
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICE	142 472 702	146 707 628
701	Ventes d'eau	132 557 535	135 574 594
7011	Eau	90 381 761	93 877 277
70111	Chiffre d'affaires - Tarif général	37 989 175	40 355 394
70112	Chiffre d'affaires - Tarif à la jauge	326 602	315 472
70113	Chiffre d'affaires - Tarif immeubles collectifs	40 502 284	42 166 665
70114	Eau potable au tarif Espaces Verts	6 093 614	6 391 338
70115	Eau potable au tarif Industriel	2 114 730	1 857 735
70116	Eau potable au tarif Agriculture	105 330	104 950
70117	Eau potable au tarif Espace public	1 108 624	1 009 695
70118	Eau potable au tarif Incendie	2 132 935	1 660 650
70119	Eau potable au tarif Usage temporaire	8 470	15 379
7012	Vente d'eau brute au consommateur final	377 908	473 880
70121	Eau brute au compteur tarif général	4 071	7 722
70122	Eau brute à la jauge tarif général	9 084	4 219
70123	Eau brute au tarif Arrosage à la vanne	183 668	229 364
70124	Eau brute au tarif Espaces Verts	65 100	49 244
70125	Eau brute au tarif Industriel	63 347	107 139
70126	Eau brute au tarif Agriculture	3 740	2 546
70127	Eau brute au tarif Usage Temporaire	918	1 051
70128	Eau brute au tarif Usage temporaire agricole	2 603	2 388
70129	Eau brute au tarif Biodiversité	45 376	70 207
7013	Vente d'eau potable en gros	1 265 852	1 284 045
7014	Vente d'eau brute en gros	4 329 396	4 356 498
	Taxes et redevances	36 202 618	35 582 894
7018	Redevance prélèvement	4 049 169	4 077 053
7019	Taxes et redevances perçues pour le compte de tiers	32 153 449	31 505 841
701910	Pdts part Collectivité Eau	15 531 663	15 891 971
701911	Pdts p/Agence Eau-pollution	16 621 786	15 613 869
704	Travaux	3 640 278	4 762 475
706	Prestations de services	6 149 788	6 306 909
708	Produits des activités complémentaires	125 101	63 650
72	PRODUCTION IMMOBILISEE	208 471	371 633
722	Immobilisations corporelles	208 471	371 633
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 015 382	368 368
756	Revenus autres	285 175	131 595
758	Produits divers de gestion courante	730 207	236 773
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1	4 360
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1	0
775	Produits des cessions d'éléments d'actif		4 360
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	31 985 742	30 998 626
79	TRANSFERTS DE CHARGES	7 664 559	9 425 622
791	Transferts de charges d'exploitation	7 664 559	9 425 622

	CHARGES D'EXPLOITATION	175 352 497	176 617 799
60 -	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	6 404 477	7 330 842
602 -	Achats stockés - Autres approvisionnements	675 049	1 046 925
603 -	Variations des stocks	- 176 562	8 298
604 -	Achats d'études, prestations de services	135 803	152 972
605 -	Achats de matières, équipements et travaux	2 654 214	3 536 623
606 -	Achats non stockés de matière et fournitures	3 115 973	2 586 023
61 -	SERVICES EXTERIEURS	48 337 281	47 945 587
611 -	Sous-traitance générale	6 517 039	6 736 602
613 -	Locations, droits de passage et servitudes diverses	2 636 887	2 673 514
614 -	Charges locatives et de copropriété	1 458 400	1 471 413
615 -	Entretien et réparations	37 447 002	36 592 834
616 -	Primes d'assurances	242 868	439 866
617 -	Études et recherches	18 440	18 440
618 -	Divers	16 645	12 918
62 -	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	48 757 223	48 277 665
621 -	Personnel extérieur au service	6 648 656	6 597 180
622 -	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	2 585 901	2 959 062
623 -	Publicité, publications, relations publiques	569 541	532 880
625 -	Déplacements, missions et réceptions	404 929	339 359
626 -	Frais postaux et de télécommunications	1 230 970	1 097 116
627 -	Services bancaires et assimilés	163 777	191 373
628 -	Divers	37 153 450	36 560 696
63 -	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	3 609 368	3 559 863
633 -	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	1 276 357	1 046 329
635 -	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administrations des impôts)	1 640 885	1 803 487
637 -	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	692 126	710 047
64 -	CHARGES DE PERSONNEL	28 091 458	26 905 073
641 -	Rémunérations du personnel	18 745 109	18 202 959
645 -	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	8 227 427	7 704 442
647 -	Autres charges sociales	1 082 324	952 086
648 -	Autres charges de personnel	36 597	45 586
65 -	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 488 973	2 582 094
651 -	Redevances pour concessions, brevets, licences etc...	570	570
654 -	Pertes sur créances irrécouvrables	1 134 510	1 341 912
656 -	Aides personnalisées et contribution Fonds Solidarité Logement (art. 92.5.2)	1 001 000	1 013 000
658 -	Charges diverses de gestion courante	352 892	226 613
66 -	CHARGES FINANCIERES	1 321 629	1 241 605
661 -	Charges d'intérêts	1 321 629	1 241 605
67 -	CHARGES EXCEPTIONNELLES	39 095	349 475
671 -	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	39 095	349 475
68 -	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	36 302 994	38 425 593
681 -	Dotations aux amortissements et aux provisions - Charges d'exploitation	36 302 994	35 971 468
687 -	Dotations aux amortissements et aux provisions - Charges exceptionnelles		2 454 126
	Activité d'eau brute nécessaire à la réalisation du service d'Eau Potable	-	-
	RCAI - SOLDE D'EXPLOITATION	8 003 699	11 258 437
	Participation	667 700	933 200
	Impôt sur les sociétés pris en charge au niveau des associés **	2 328 316	4 000 827
	BENEFICE NET	5 007 683	6 324 410

COMPTE D'EXPLOITATION SERAMM - CUMUL COLLECTE - TRAITEMENT - PLUVIAL- BIOMETHANE	REEL CUMUL 2018	REEL CUMUL 2019
Chiffre d'affaires lié à l'exploitation du service assainissement	70 340 099 €	71 007 954 €
Redevance assainissement	58 732 937 €	59 123 726 €
- Dont Abonnés	54 302 553 €	54 700 752 €
- Dont Industriels	796 794 €	841 628 €
- Dont Communes raccordées hors périmètre	3 372 147 €	3 328 822 €
- Dont Apports extérieurs: matière vidange, graisse	261 444 €	252 524 €
Rémunération pluviale	11 607 162 €	11 884 228 €
- Dont part GEMAPI		1 465 655 €
Collectivité et autres Organismes Publics	15 093 732 €	15 348 213 €
- Dont part Collectivité	15 093 732 €	15 348 213 €
- Dont Redevances perçues pour le compte de l'Agence de l'Eau	- €	- €
- Dont Subvention Organismes Publics	- €	- €
Chiffre d'affaires lié aux prestations de service et branchements neufs	2 589 983 €	4 831 330 €
Travaux attribués à titre exclusif	2 147 495 €	2 730 183 €
Produits des activités accessoires	442 489 €	663 194 €
Vente de Biométhane		1 437 953 €
Produits issus des écritures comptable	13 011 755 €	10 243 360 €
Refacturation personnel SERAMM	2 101 711 €	2 129 127 €
Autres produits de gestion courante	613 913 €	6 948 €
Production immobilisée	9 555 171 €	7 575 443 €
Subventions d'exploitation	- €	- €
Transferts de charge (assurances, personnel: à préciser le cas échéant)	366 277 €	410 267 €
- Dont transferts de charges remboursement assurances	127 676 €	5 880 €
- Dont autres transferts de charges	238 601 €	404 386 €
Reprise sur provisions et amortissements	374 682 €	121 576 €
PRODUITS FINANCIERS	- €	- €
PRODUITS EXCEPTIONNELS	111 109 €	100 160 €
TOTAL PRODUITS	101 146 680 €	101 531 018 €

COMPTE D'EXPLOITATION SERAMM - CUMUL COLLECTE - TRAITEMENT - PLUVIAL- BIOMETHANE	REEL CUMUL 2018	REEL CUMUL 2019
Charges d'exploitation hors PCT achats tvx immo, branchement et impôts&Taxes	57 847 126 €	58 301 553 €
TOTAL CHARGES EXPLOITATION	84 591 009 €	81 669 126 €
Collectivité et autres Organismes Publics	15 093 732 €	15 348 213 €
Achats consommables - Fournitures exploitation	1 444 757 €	1 375 815 €
Rabais, remises et ristournes obtenus des fournisseurs	- €	- €
Achats travaux facturables	1 562 092 €	2 001 797 €
Achats travaux immobilisés	8 458 770 €	7 017 437 €
Énergie	1 636 169 €	2 209 762 €
Réactifs et produits de traitement	500 677 €	423 003 €
Analyses	120 076 €	167 086 €
Sous-traitance	8 989 298 €	9 529 134 €
Coûts d'élimination des boues et des déchets d'assainissement	4 236 954 €	4 109 222 €
Entretien et réparations	1 519 087 €	1 804 749 €
Autres dépenses d'exploitation :	5 968 805 €	6 164 516 €
– dont télécommunication, postes et télégestion	286 728 €	249 782 €
– dont engins et véhicules	1 174 482 €	1 185 772 €
– dont Informatique	692 884 €	978 178 €
– dont assurance	400 751 €	375 341 €
– dont locations mobilières	83 012 €	396 063 €
– dont location immobilières	898 947 €	944 792 €
– dont entretien espaces verts	- €	- €
– dont communication / marketing / relations publiques	168 669 €	171 333 €
– dont autres (honoraires, frais de déplacements, frais bancaires...)	2 263 332 €	1 863 256 €
Personnel	31 242 374 €	30 030 994 €
- Salaires bruts	16 155 408 €	15 798 910 €
- Charges cotisations sociales	11 089 974 €	9 913 441 €
- Autres charges sociales	1 352 315 €	1 174 882 €
-Participation des salariés	543 991 €	776 658 €
-Personnel extérieur	2 100 687 €	2 367 104 €
Redevance d'occupation du domaine public	90 822 €	112 828 €
Redevance biomethane		265 000 €
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	491 242 €	452 581 €
Impôts locaux et taxes (hors IS)	1 629 289 €	999 874 €
– CET (composante CFE)	792 721 €	2 037 961 €
– CET (composante CVAE)	696 901 €	766 044 €
– Taxes foncières	26 387 €	35 439 €
– Autres (Organic, IFA, Taxes véhicules)	113 280 €	233 657 €
Contribution des services centraux et recherche (frais de structure et frais généraux)	1 606 864 €	1 656 864 €
EBITDA	16 069 879 €	19 640 155 €
Amortissements biens du domaine privé	554 521 €	620 277 €
Provisions de renouvellement & Amortissements de caducité (Biens du dom	8 790 835 €	10 195 262 €
Provisions dépréciations créances clients	255 376 €	337 505 €
Autres provisions pour risques	347 097 €	967 706 €
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT (ROC)	6 496 733 €	7 640 981 €
Charges financières	2 782 708 €	2 574 743 €
Charges exceptionnelles	40 798 €	79 117 €
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	3 784 335 €	5 245 515 €
Impôt sur les sociétés	750 918 €	1 941 715 €
RÉSULTAT NET COMPTABLE	3 033 417 €	3 303 800 €

COMPTE D'EXPLOITATION SERAMM - CUMUL COLLECTE - TRAITEMENT - PLUVIAL- BIOMETHANE	REEL CUMUL 2018	REEL CUMUL 2019
Charges d'exploitation hors PCT achats tvx immo, branchement et impôts&Taxes	57 847 126 €	58 301 553 €
TOTAL CHARGES EXPLOITATION	84 591 009 €	81 669 126 €
Collectivité et autres Organismes Publics	15 093 732 €	15 348 213 €
Achats consommables - Fournitures exploitation	1 444 757 €	1 375 815 €
Rabais, remises et ristournes obtenus des fournisseurs	- €	- €
Achats travaux facturables	1 562 092 €	2 001 797 €
Achats travaux immobilisés	8 458 770 €	7 017 437 €
Énergie	1 636 169 €	2 209 762 €
Réactifs et produits de traitement	500 677 €	423 003 €
Analyses	120 076 €	167 086 €
Sous-traitance	8 989 298 €	9 529 134 €
Coûts d'élimination des boues et des déchets d'assainissement	4 236 954 €	4 109 222 €
Entretien et réparations	1 519 087 €	1 804 749 €
Autres dépenses d'exploitation :	5 968 805 €	6 164 516 €
– dont télécommunication, postes et télégestion	286 728 €	249 782 €
– dont engins et véhicules	1 174 482 €	1 185 772 €
– dont Informatique	692 884 €	978 178 €
– dont assurance	400 751 €	375 341 €
– dont locations mobilières	83 012 €	396 063 €
– dont location immobilières	898 947 €	944 792 €
– dont entretien espaces verts	- €	- €
– dont communication / marketing / relations publiques	168 669 €	171 333 €
– dont autres (honoraires, frais de déplacements, frais bancaires...)	2 263 332 €	1 863 256 €
Personnel	31 242 374 €	30 030 994 €
- Salaires bruts	16 155 408 €	15 798 910 €
- Charges cotisations sociales	11 089 974 €	9 913 441 €
- Autres charges sociales	1 352 315 €	1 174 882 €
-Participation des salariés	543 991 €	776 658 €
-Personnel extérieur	2 100 687 €	2 367 104 €
Redevance d'occupation du domaine public	90 822 €	112 828 €
Redevance biomethane		265 000 €
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	491 242 €	452 581 €
Impôts locaux et taxes (hors IS)	1 629 289 €	999 874 €
– CET (composante CFE)	792 721 €	2 037 961 €
– CET (composante CVAE)	696 901 €	766 044 €
– Taxes foncières	26 387 €	35 439 €
– Autres (Organic, IFA, Taxes véhicules)	113 280 €	233 657 €
Contribution des services centraux et recherche (frais de structure et frais généraux)	1 606 864 €	1 656 864 €
EBITDA	16 069 879 €	19 640 155 €
Amortissements biens du domaine privé	554 521 €	620 277 €
Provisions de renouvellement & Amortissements de caducité (Biens du dom	8 790 835 €	10 195 262 €
Provisions dépréciations créances clients	255 376 €	337 505 €
Autres provisions pour risques	347 097 €	967 706 €
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT (ROC)	6 496 733 €	7 640 981 €
Charges financières	2 782 708 €	2 574 743 €
Charges exceptionnelles	40 798 €	79 117 €
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	3 784 335 €	5 245 515 €
Impôt sur les sociétés	750 918 €	1 941 715 €
RÉSULTAT NET COMPTABLE	3 033 417 €	3 303 800 €

Compte d'exploitation Société d'Assainissement Est Métropole	2018	2019
DONNEES DU SERVICE		
Nombre d'abonnés	14 388	14 975
Nombre de m3 vendus	3 427 406	3 637 187
TOTAL PRODUITS	4 941 224 €	5 318 331 €
Exploitation du service		
– abonnements		
– redevance d'assainissement collecte (raccordables non raccordés exclus)	3 221 659 €	3 488 102 €
– frais d'accès		
– nouveaux branchements	133 049 €	156 160 €
– autres (contrôle de conformité des branchements p/ cessions immobilières - astreintes)	14 470 €	15 935 €
– autres : Impact Lissage sur 3 ans de l'écart de tarif >5%		
Collectivités et autres organismes publics		
Redevance et part des tiers	1 113 374 €	1 199 546 €
– subventions (Agence de l'Eau,...)		
Conventions de déversement (industriels,...)		
Travaux attribués à titre exclusif		
Produits financiers		
Rabais,remises et ristournes obtenus		
Autres produits de gestion courante	11 397 €	56 €
Produits exceptionnels		
Reprise sur provisions et amortissements	394 779 €	358 036 €
Production immobilisée		
Transferts de charge (Renouvellement des ouvrages)	49 406 €	96 163 €
Produits accessoires	3 090 €	4 333 €
CHARGES	6 221 890 €	8 274 249 €
Personnel	1 149 634 €	1 240 074 €
– ingénieurs & techniciens	101 273 €	
– commercial et gestion		
– administratif & secrétariat	70 987 €	101 237 €
– encadrement	120 255 €	196 216 €
– agent technique	780 569 €	785 025 €
– Maîtrise - Techniciens	72 135 €	152 012 €
– Autres dépenses de personnel (vêtement de travail, matériel de sécurité)	4 415 €	5 584 €
Énergie	337 196 €	419 809 €
Réactifs et produits de traitement	181 079 €	224 110 €
Analyses		
– analyses réglementaires	24 148 €	1 965 €
– autocontrôle	56 013 €	60 201 €
Sous-traitance	337 520 €	439 279 €
Coût d'élimination des boues	519 277 €	564 878 €
Fournitures	13 057 €	23 952 €
Entretien et réparations :		
– entretien préventif	402 096 €	444 438 €
– entretien curatif	190 486 €	341 825 €
– entretien à refacturer		
– Traitement des déchets de curage	48 720 €	51 121 €
– Travaux de mise en valeur et sécurité		
Coûts spécifiques de la société dédiée	7 859 €	7 888 €
Coûts spécifiques de la période de tuilage	3 548 €	3 550 €
Coûts de la gestion commerciale assurée par le délégataire Eau	54 808 €	36 386 €

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201116-2020_CT2_267-
DE
118
Date de télétransmission : 24/11/2020
Date de réception préfecture : 24/11/2020

Compte d'exploitation Société d'Assainissement Est Métropole	2018	2019
Autres dépenses d'exploitation :		
– télécommunication, postes et télégestion	26 204 €	31 107 €
– engins et véhicules	52 719 €	47 820 €
– informatique	95 973 €	93 969 €
– SIG & modélisation		
– assurance	7 810 €	14 882 €
– locations mobilières		2 280 €
– locaux	34 035 €	34 234 €
– entretien espaces verts	6 121 €	3 605 €
– communication / marketing / relations publiques (à justifier dans le mémoire finan.)	- 1 836 €	36 266 €
– autres (contrats de professionnalisation)		
Autres frais (détail dans l'onglet charges directes)	9 023 €	28 391 €
Impôts locaux et taxes (hors IS)		
– CET (composante CFE)		
– CET (composante CVAE)	6 006 €	5 895 €
– Taxes foncières		
– RODP	20 655 €	24 090 €
– Redevance de contrôle de la délégation		
– Autres impôts & taxes (Taxe sur Electricité & Organic)	8 397 €	8 021 €
Redevance et part des tiers	1 113 374 €	1 199 546 €
Contribution des services centraux et recherche (frais de structure et frais généraux)	88 000 €	89 000 €
Charges relatives aux investissements - programmé	63 242 €	66 723 €
Charges relatives Renouvellement programmé	244 072 €	316 561 €
Charges relatives Renouvellement non programmé	173 877 €	276 829 €
Charges relatives Renouvellement - Branchements	156 473 €	92 667 €
Charges relatives aux investissements du domaine privé (amortissements)	18 336 €	18 092 €
Aide aux plus démunis - 0% Redevance d'assainissement collecte		
Frais de cautionnement - Pénalités	2 841 €	1 002 €
Frais financiers	43 255 €	41 127 €
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	17 290 €	27 994 €
Charges exceptionnelles		2 706 €
Dotation provision	710 580 €	1 951 965 €
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	- 1 280 666 €	- 2 955 918 €
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)		
RÉSULTAT	- 1 280 666 €	- 2 955 918 €

Compte d'exploitation Société d'Assainissement Ouest Métropole	2018	2019
DONNEES DU SERVICE		
Nombre d'abonnés	26 341	26 341
Nombre de m3 vendus	4 424 211	4 529 295
TOTAL PRODUITS	5 714 571 €	6 093 874 €
Exploitation du service		
– abonnements		
– redevance d'assainissement-collecte (raccordables non raccordés exclus) : 0,2956 €	3 858 608 €	4 078 531 €
– frais d'accès		
– nouveaux branchements	175 974 €	135 750 €
– autres (contrôle de conformité des branchements p/ cessions immobilières - astreintes)	26 422 €	24 237 €
– autres : Impact Lissage sur 3 ans de l'écart de tarif >5%		
Collectivités et autres organismes publics		
Redevance et part des tiers	1 343 292 €	1 405 873 €
– subventions (Agence de l'Eau,...)	2 000 €	
Conventions de déversement (industriels,...)		
Travaux attribués à titre exclusif		
Produits financiers		
Rabais,remises et ristournes obtenus		
Autres produits de gestion courante	285 €	56 €
Produits exceptionnels		
Reprise sur provisions et amortissements	201 392 €	195 003 €
Production immobilisée		
Transferts de charge (Renouvellement des ouvrages)	79 019 €	65 044 €
Produits accessoires	27 581 €	237 854 €
CHARGES	6 872 974 €	7 786 871 €
Personnel	1 427 572 €	1 267 708 €
– ingénieurs & techniciens		
– commercial et gestion		
– administratif & secrétariat	82 051 €	175 076 €
– encadrement	132 477 €	132 862 €
– agent technique	779 024 €	730 517 €
– Maîtrise - Techniciens	430 427 €	227 432 €
– Autres dépenses de personnel (vêtement de travail, matériel de sécurité)	3 593 €	1 822 €
Énergie	504 002 €	470 973 €
Réactifs et produits de traitement	98 001 €	116 147 €
Analyses		
– analyses réglementaires	8 635 €	30 716 €
– autocontrôle	60 925 €	66 701 €
Sous-traitance	341 089 €	544 399 €
Coût d'élimination des boues	737 855 €	779 158 €
Fournitures	2 921 €	18 113 €
Entretien et réparations :		
– entretien préventif	320 361 €	558 277 €
– entretien curatif	430 105 €	397 588 €
– entretien à refacturer	44 740 €	188 000 €
– Traitement des déchets de curage	15 090 €	10 774 €
– Travaux de mise en valeur et sécurité		
Coûts spécifiques de la société dédiée	7 898 €	7 888 €
Coûts spécifiques de la période de tuilage	3 762 €	3 764 €
Coûts de la gestion commerciale assurée par le délégataire Eau	90 080 €	77 825 €

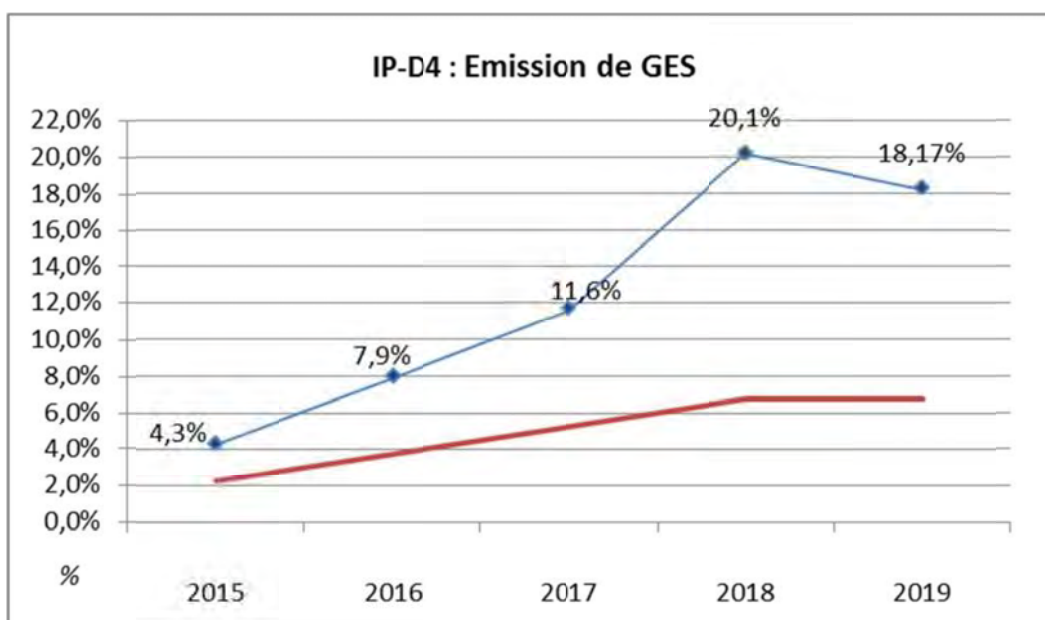
Compte d'exploitation Société d'Assainissement Ouest Métropole	2018	2019
Autres dépenses d'exploitation :		
– télécommunication, postes et télégestion	40 992 €	39 104 €
– engins et véhicules	67 521 €	59 063 €
– informatique	83 561 €	88 126 €
– SIG & modélisation		
– assurance	9 528 €	17 837 €
– locations mobilières	299 €	1 761 €
– locaux	44 669 €	51 057 €
– entretien espaces verts	14 185 €	6 326 €
– communication / marketing / relations publiques (à justifier dans le mémoire finan.)	1 788 €	10 979 €
– autres (contrats de professionnalisation)		
Autres frais (détail dans l'onglet charges directes)	10 227 €	12 719 €
Impôts locaux et taxes (hors IS)		
– CET (composante CFE)		
– CET (composante CVAE)	10 763 €	1 845 €
– Taxes foncières		
– RODP	44 685 €	48 657 €
– Redevance de contrôle de la délégation		
– Autres impôts & taxes (Taxe sur Electricité & Organic)	7 135 €	6 809 €
Redevance et part des tiers	1 343 292 €	1 405 873 €
Contribution des services centraux et recherche (frais de structure et frais généraux)	98 000 €	101 000 €
Charges relatives aux investissements - programmé	85 560 €	66 723 €
Charges relatives Renouvellement programmé	347 438 €	350 266 €
Charges relatives Renouvellement non programmé	98 727 €	91 063 €
Charges relatives Renouvellement - Branchements	186 460 €	157 396 €
Charges relatives aux investissements du domaine privé (amortissements)	23 467 €	47 980 €
Aide aux plus démunis - 0% Redevance d'assainissement collecte		
Frais de cautionnement - Pénalités	7 002 €	
Frais financiers	62 014 €	60 706 €
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	36 173 €	50 352 €
Charges exceptionnelles		8 118 €
Dotation provision	156 451 €	572 293 €
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	- 1 158 403 €	- 1 692 996 €

ANNEXE 8 : ACTIONS DEVELOPPEMENT DURABLE – RESULTATS INDICATEURS PERFORMANCE

- Emission GES :**

Indicateur : Baisse des émissions de GES > 1,5 % par an base 2010 :

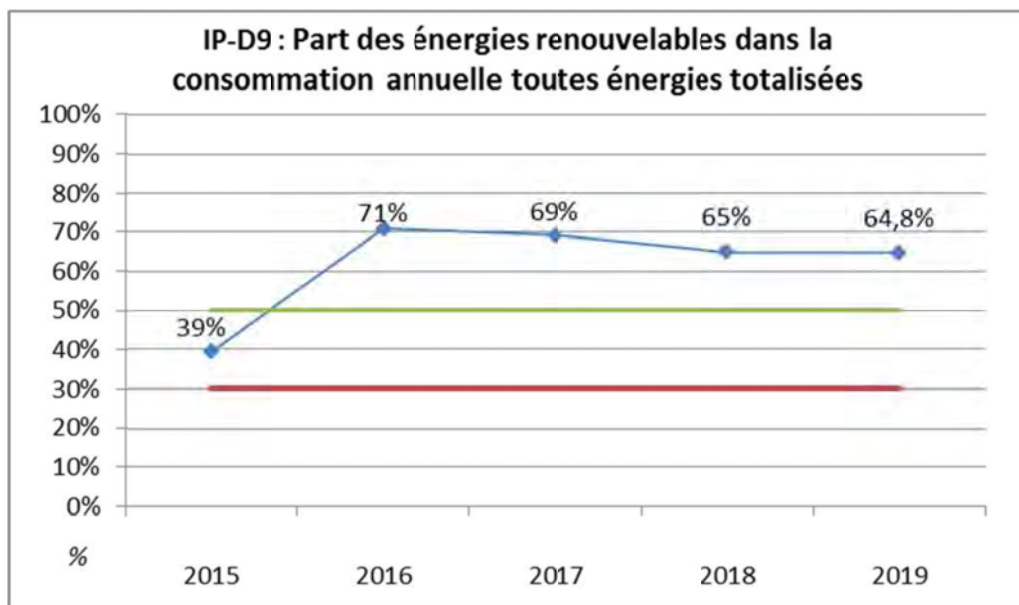
Libellé/Données natives	Valeur cible	2019	2018	2017	2016	2015
Emission de GES	1,5 %/an soit 8,25% au 31/12/2019	18,17%	20,1%	11,6%	7,9%	4,3%
Emission de GES année N, selon données natives annexées à cette fiche		9072	8853	9 798	10 210	10 611
Emission GES, base de référence 2010		11 086	11 086	11 086	11 086	11 086



- Energie renouvelable**

Indicateur : Part des énergies renouvelables dans la consommation annuelle toutes énergies totalisées

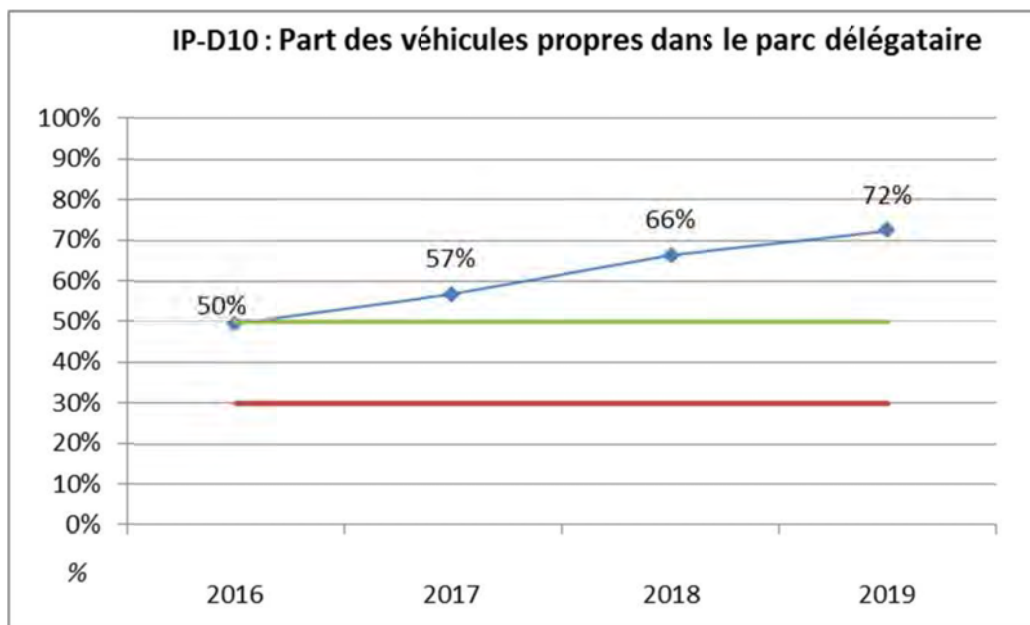
Libellé/Données natives	Valeur mini	Valeur objectif	2019	2018	2017	2016	2015
Part des énergies renouvelables dans la consommation annuelle toutes énergies totalisées	30%	50%	65%	65%	69%	71%	39%
Consommation énergétique électrique d'origine renouvelable des ouvrages du service délégué			8 870 957	8 489 399	9 822 000	10 441 640	6 036 244
Consommation totale énergétique électrique des ouvrages du service délégué			13 697 597	13 039 095	14 185 775	14 730 174	15 371 888



- Renouvellement progressif du parc automobile pour atteindre **100 % de véhicules propres en fin de contrat** :

Indicateur: Part des véhicules propres dans le parc délégataire

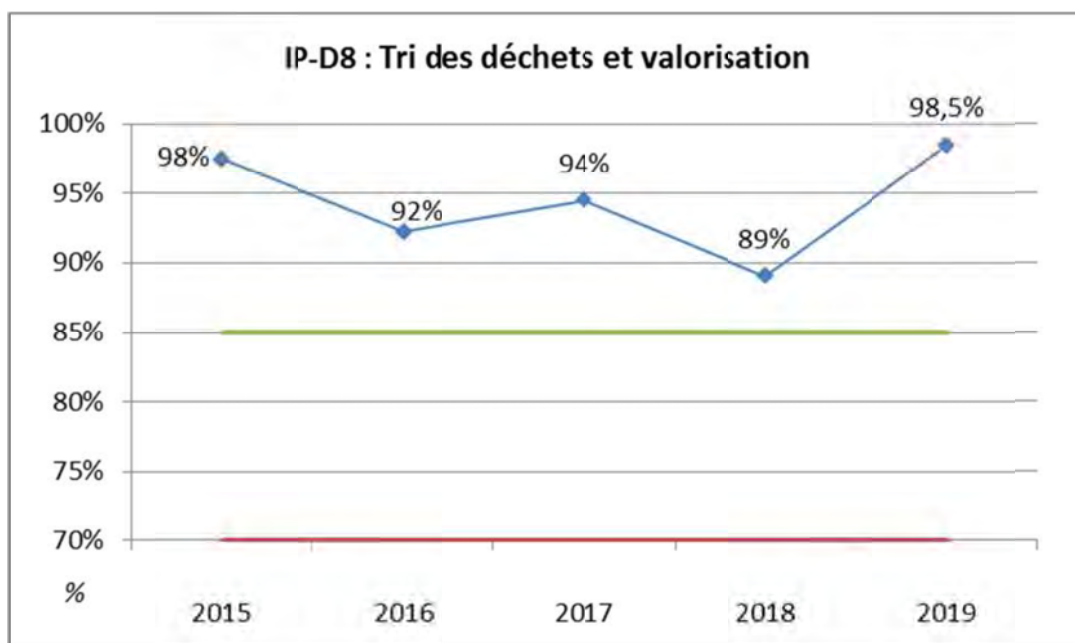
Libellé/Données natives	Valeur mini	Valeur objectif	2019	2018	2017	2016
Part des véhicules propres dans le parc délégataire	30%	50%	72%	66%	57%	50%
Nombre de véhicules propres			168	156	138	127
Nombre total de véhicules			232	235	243	256



- **Tri et valorisation des déchets**

Indicateur : Tri des déchets et valorisation

Libellé/Données natives	Valeur mini	Valeur objectif	2019	2018	2017	2016	2015
Tri des déchets et valorisation	70%	85%	98,5%	89%	94%	92%	98%
Part des déchets triés et valorisés (tonne)			2889	1458	2 578	1 719	2 208
Part totale des déchets (tonne)			2934	1637	2 728	1 864	2 265



Métropole Aix-Marseille-Provence

Evolution de l'encours de dette budget Assainissement et budget Eau du Territoire de Marseille Provence

I LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DU TERRITOIRE DE MARSEILLE PROVENCE (CT1)

1. Les financements

Aucun emprunt bancaire n'a été contracté en 2019 pour assurer l'équilibre du budget annexe Assainissement du CT1.

2. L'évolution de l'encours de dette

L'encours de dette continue a diminué en 2019 comme le montre le tableau ci-dessous :

	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019
Encours de dette	152,491 M€	148,662 M€	138,072 M€	130,035 M€	122,078M€	106,387M€	97,62 M€

3. Analyse de l'encours de dette

Au 31/12/2019, l'encours de dette du budget annexe Assainissement du CT1 représente 97,62 M€ (avances de l'agence de l'eau comprises), la durée résiduelle de remboursement du capital est de 15 ans et 5 mois, le taux moyen est de 3,75 % (avec les avances de l'agence de l'eau comprises). En prenant en compte les avances de l'agence de l'eau, 63,6% de l'encours de dette du budget annexe Assainissement du CT1 est composé d'emprunts à taux fixe, et 36.3% est en taux variable.

Encours au 31/12/2019	Capital amorti	Taux moyen	Durée résiduelle
97,62 M€	8,76 M€	3,75 %	15 ans et 9 mois

4. Le poids de la dette - Décomposition de l'annuité

L'annuité de la dette du budget annexe Assainissement du CT1 est en 2019 de 12.39 M€. Elle est composée de 3.63 M€ d'intérêts et 8.76 M€ de remboursement du capital.

En millions €	2016	2017	2018	2019
Capital	11,63	11 ,47	16,22	8.76
Intérêts	5,39	4,80	4,18	3.63
Annuité de la dette	17,02 M€	16,27 M€	20,40 M€	12.39 M€

II LE BUDGET ANNEXE EAU DU TERRITOIRE DE MARSEILLE PROVENCE (CT1)

1. Les financements

Aucun emprunt bancaire n'a été contracté en 2019 pour assurer l'équilibre du budget annexe Eau du CT1.

2. Evolution de l'encours de dette

L'encours de dette a diminué en 2019 comme le montre le tableau ci-dessous :

	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019
Encours de dette	8,59 M€	6,91 M€	5,26 M€	3,63 M€	5,22 M€	3,62 M€	3,21 M€

3. Analyse de l'encours de dette

L'encours de dette du budget annexe Eau du CT1 est passé de 3,62 M€ au 31/12/2018 (avances de l'agence de l'eau comprises) à 3,21 M€ au 31/12/2019. La durée résiduelle de remboursement du capital est de 7 ans et 11 mois, le taux moyen est de 0,31% si les avances de l'agence de l'eau sont prises en compte. La totalité des emprunts contractés sur ce budget sont à taux fixe (100%), et notamment les avances de l'agence de l'eau.

Encours au 31/12/2019	Capital amorti	Taux moyen	Durée résiduelle
3,21 M€	0.40 M€	0,31%	7 ans et 11 mois

4. Le poids de la dette - Décomposition de l'annuité

L'annuité de la dette du budget annexe Eau du CT1 est en 2019 de 0.417 M€. Elle est composée de 0.012 M€ d'intérêts et 0.40 M€ de remboursement du capital.

En millions €	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Capital	2,786	1,704	1,678	1,652	1,626	1,601	1,584	0.40
Intérêts	0,788	0,686	0,322	0,256	0,196	0,135	0,074	0,012
Annuité de la dette	3,574	2,39	2,00	1,908	1,822	1,736	1,658	0.417